

840^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 6 octobre 2020

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 25 AOÛT 2023 (N° 8.657)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE D'ÉVENTUELS DÉPÔTS DE PROJETS DE LOI, DE PROPOSITIONS DE LOI ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS (p. 4529).
- II. ÉTAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI ET POINT SUR L'AVANCÉE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS (p. 4530).
- III. EXAMEN DU PROJET DE LOI, N° 1021, PORTANT FIXATION DU 2^e BUDGET GÉNÉRAL RECTIFICATIF DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2020 : DEBUT DE L'EXAMEN (p. 4535).

**SECONDE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2020**

**Séance publique
du mardi 6 octobre 2020**

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLOT, MM. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : M. Guillaume ROSE, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. Monsieur Pierre DARTOUT, Ministre d'État ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Didier GAMARDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement de l'Intérieur-Ministre ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Cheffe de Cabinet du Président ; M. Sébastien SICCARDI, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseillère en charge des Affaires Économiques et Financières ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; Mlle Estelle LAGORSE, Secrétaire-Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Je déclare ouverte notre session d'automne.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Chères Conseillères Nationales, Chers Conseillers Nationaux, chers compatriotes, chers résidents, chers amis de la Principauté qui nous suivez sur notre page Facebook ou sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc, ou bien sur Monaco Info, la séance est ouverte. C'est la première de notre session d'automne.

En liminaire, je voudrais excuser l'absence, pour raisons professionnelles, de M. Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, ainsi que l'absence de notre Collègue Guillaume ROSE qui est en déplacement professionnel.

Cette Séance Publique se déroule donc, une nouvelle fois comme depuis le début de la crise de la COVID-19, sans public, avec toutes les mesures de distanciation physique nécessaires, et la prise en compte de tous les protocoles de sécurité sanitaire recommandés. Vous remarquerez ainsi que dans le public, ce ne sont pas des Monégasques présents, mais ce sont des élus, puisque nous avons placé, conformément aux règles sanitaires, un certain nombre de Conseillères Nationales et de Conseillers Nationaux dans les rangs habituellement réservés au public.

Je précise également qu'en respect des mesures sanitaires évoquées, les équipes en charge des affaires financières et du budget, du Gouvernement et du Conseil National, sont présentes ce soir, mais participent à cette séance depuis une autre salle de notre Parlement.

Chers collègues, pour tous ceux qui souhaitent intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de Budget Rectificatif, seulement sur les lignes rectifiées, je vous propose que les temps de parole consacrés aux interventions se décomptent de la manière suivante :

- jusqu'à six minutes maximum, pour les déclarations de politique générale, dans le cadre du débat précédant l'examen des chapitres budgétaires,

- trois minutes par intervention sur un même sujet, par chapitre budgétaire, étant entendu que plusieurs sujets peuvent être traités dans un même chapitre,
- et pour finir, trois minutes pour les explications de vote finales.

I.

ANNONCE D'ÉVENTUELS DÉPÔTS DE PROJETS DE LOI, DE PROPOSITIONS DE LOI ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

M. le Président.- Ce soir l'ordre du jour appelle le retrait, par le Gouvernement, du projet de loi, n° 1017, portant fixation du Budget de l'État – 2^{ème} Rectificatif.

Monsieur le Ministre, à la suite des échanges intervenus lors des dernières Commissions Plénières d'Étude, vous m'avez confirmé, par lettre en date du 18 septembre 2020, l'intention du Gouvernement de retirer le projet de loi, n° 1017, portant fixation du Budget de l'État de l'exercice 2020 – 2^{ème} Rectificatif, lequel avait été déposé le 30 juin dernier.

Dès lors, comme convenu entre nos deux Institutions, le Conseil National a été rendu destinataire, ce même jour, d'un nouveau projet de loi concernant le 2^{ème} Budget Rectificatif pour l'exercice 2020, accompagné de son rapport de présentation.

J'en ai immédiatement informé l'ensemble des Conseillères Nationales et Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information, par diffusion ce même jour.

En vertu de l'article 81 du Règlement Intérieur du Conseil National, il me revient d'annoncer le dépôt des projets de loi parvenus au Conseil National depuis notre dernière Séance Publique du 30 juin 2020.

1. *Projet de loi, n° 1018, modifiant la loi n° 1.465 du 11 décembre 2018 relative à l'aide à la famille monégasque et à l'aide sociale.*

Ce texte nous est parvenu le 10 août 2020. Compte tenu de son objet, je propose formellement, qu'il soit renvoyé devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. L'examen de ce projet de loi a déjà débuté.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

2. *Projet de loi, n° 1019, relative à l'exception juridique des dettes de jeux et portant modification de l'article 1804 du Code civil.*

Arrivé le 10 août dernier au Secrétariat Général du Conseil National, je vous propose que ce texte soit renvoyé officiellement devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale. L'examen de ce projet de loi a d'ores et déjà débuté.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

3. *Projet de loi, n° 1020, relative aux aides pour l'accès ou le retour à l'emploi.*

Ce texte a été déposé sur le bureau du Conseil National également le 10 août 2020.

Compte tenu de son objet, je propose qu'il soit renvoyé officiellement devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, laquelle a d'ores et déjà débuté l'étude de ce projet de loi.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

3. *Projet de loi, n° 1021, portant fixation du Budget de l'exercice 2020 – 2^{ème} Rectificatif.*

Ce texte nous est parvenu le 18 septembre 2020. Compte tenu de son objet, je propose, formellement, qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale car, bien évidemment, l'étude de ce projet de loi est déjà achevée puisque c'est l'objet de notre séance de ce soir.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

4. *Projet de loi, n° 1022, prononçant, boulevard du Jardin Exotique et avenue Pasteur, le transfert d'un volume en tréfonds du domaine public de la Commune au domaine public de l'État.*

Ce texte a été communiqué au Conseil National le 30 septembre 2020. Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir officiellement la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

5. *Projet de loi, n° 1023, portant fixation du Budget Général Primitif de l'État pour l'exercice 2021.*

Ce texte a été communiqué au Conseil National le 30 septembre dernier. Je vous propose, compte tenu de son objet, qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

II.

ÉTAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI ET POINT SUR L'AVANCÉE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

M. le Président.- À présent, l'ordre du jour de cette première séance de la session d'automne appelle, en vertu du dernier alinéa de l'article 67 de la Constitution du 17 décembre 1962 modifiée par la

loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National à faire connaître publiquement l'état d'examen des projets de loi dont il a été saisi.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent chaque Président de Commission devant laquelle des textes sont à l'étude, à s'exprimer.

Nous débutons par M. Balthazar SEYDOUX, en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'État, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers permanents, chers collègues.

Six projets de loi sont à ce jour à l'étude devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

1. *Projet de loi, n° 988, relatif à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics*

Ce texte, transmis au Conseil National le 21 décembre 2018, a été renvoyé devant la Commission le 3 avril 2019. J'ai été désigné Rapporteur, lors de la Commission du 6 juin 2019.

Pour des raisons d'efficacité, les éléments déjà présentés lors de la Séance Publique du 6 avril dernier ne seront pas exposés à nouveau ce soir.

Il peut toutefois être relevé, qu'à l'occasion des questions de la Commission, adressées dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire 2019, le Gouvernement a indiqué à la Commission, en réponse à son courrier en date du 9 octobre 2019, que « *si certains points ont pu être discutés et réglés, d'autres demandent encore des consultations et une analyse plus poussée qui sont toujours en cours.* ».

Aussi, la Commission, demeurant dans l'attente d'une réponse, a relancé le Gouvernement sur ce point, par courrier en date du 25 février 2020 et 8 juillet 2020 et espère un retour sur ses observations dans les délais les plus brefs.

2. *Projet de loi n° 1017, portant fixation du Budget de l'État de l'exercice 2020 – 2^{ème} Budget Rectificatif 2020*

Ce texte, transmis au Conseil National le 30 juin 2020, a été renvoyé ce jour devant la Commission.

Ce projet de loi a été retiré par lettre du Ministre d'État en date du 18 septembre, laissant place à un nouveau projet de loi portant fixation du Budget de l'État de l'exercice 2020 – 2^{ème} Budget Rectificatif 2020.

3. *Projet de loi n° 1019, relative à l'exception juridique des dettes de jeux et portant modification de l'article 1804 du Code civil*

Ce texte, transmis au Conseil National le 10 août 2020, a été déposé lors de la présente Séance Publique et renvoyé devant la Commission.

Les membres de la Commission ont d'ores et déjà débuté l'étude de ce projet de loi le 5 octobre 2020 et ont, à cette occasion, désigné Monsieur Pierre BARDY en qualité de Rapporteur.

L'objectif de la Commission est de présenter ce texte au vote de l'Assemblée lors de la présente Session.

4. *Projet de loi n° 1021, portant fixation du Budget de l'État de l'exercice 2020 – 2^{ème} Budget Rectificatif 2020*

Ce texte, transmis au Conseil National le 18 septembre 2020, a été renvoyé ce jour devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi avait néanmoins débuté et la Commission en a d'ores et déjà finalisé l'étude, puisqu'il est inscrit à l'ordre du jour de la présente Séance Publique.

5. *Projet de loi, n° 1022, prononçant, boulevard du Jardin Exotique et avenue Pasteur, le transfert d'un volume en tréfonds du domaine public de la Commune au domaine public de l'État*

Ce texte, transmis au Conseil National le 30 septembre 2020, a été renvoyé ce jour devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi va bientôt débiter.

6. *Projet de loi, n° 1023, portant fixation du Budget Général Primitif de l'État pour l'exercice 2021*

Ce texte, transmis au Conseil National le 30 septembre 2020, a été renvoyé ce jour devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi débutera prochainement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur SEYDOUX, je vous remercie.

Monsieur Christophe ROBINO, je vous donne la parole pour que vous nous fassiez part du travail législatif en cours devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses que vous présidez.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Quatre projets de loi sont actuellement inscrits à l'étude de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

1. *Projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État*

Ce texte est arrivé au Conseil National le 14 décembre 2011, il a été renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses le même jour.

L'étude de ce texte a débuté lors de la précédente législature. À ce titre, il peut être renvoyé, pour un descriptif plus exhaustif des différentes étapes qui ont ponctué l'étude de ce projet de loi, aux Séances Publiques des 6 avril et 3 octobre 2017.

Sous l'actuelle Législature, la Commission a tenu de très nombreuses réunions en 2018 et 2019, qui ont abouti à l'adoption d'un projet de texte consolidé.

Ce dernier a été transmis au Gouvernement le 29 mars 2019, lequel a fait part de ses observations à l'Assemblée par courrier en date du 25 juillet 2019.

Ces observations ont fait l'objet d'échanges au sein de la Commission le 27 septembre 2019, laquelle a, alors, décidé de constituer un groupe de travail pour échanger avec le Gouvernement.

Trois réunions de travail ont ainsi été organisées entre le groupe de travail et le Gouvernement, durant les mois de mai et juillet et une autre aura lieu le 16 octobre prochain.

Les échanges avec le Gouvernement vont donc se poursuivre, l'objectif de la Commission étant d'œuvrer pour que ce projet de loi, très attendu par nos compatriotes fonctionnaires, soit présenté au vote de l'Assemblée lors de la Session de Printemps de l'année 2021.

2. *Projet de loi, n° 980, relative à la réglementation du travail de nuit*

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 22 octobre 2018, a été renvoyé devant la Commission le 3 décembre 2018.

L'étude de ce texte a débuté lors de la réunion de la Commission du 7 décembre 2018. La Commission m'a ensuite désigné Rapporteur de ce projet de loi, le 10 janvier 2019.

Dans le courant de l'année 2019, la Commission a procédé à un certain nombre de consultations, à l'issue desquelles la Commission a écrit au Gouvernement, afin de connaître le nombre de personnes qui pourraient être concernées par la future loi. Il peut être renvoyé, pour un descriptif détaillé de ces différents échanges, aux Séances Publiques des 8 octobre 2019 et 6 avril 2020.

Le Gouvernement ayant fait part, dans sa correspondance du 1^{er} avril 2019, de l'impossibilité de recueillir les données statistiques sollicitées, la Commission a adressé un courrier, le 30 septembre 2020, demandant au Gouvernement de bien vouloir lui indiquer l'impact, en termes de coût pour les entreprises, des compensations prévues par le dispositif projeté pour les travailleurs de nuit, tels que définis par le projet de loi. Dans le même temps, pour une complète information des élus quant à la portée de ce texte, la Commission a souhaité s'enquérir, d'une part, de la liste des principales conventions collectives existantes, ainsi que la substance des dispositions afférentes aux compensations du travail de nuit établies pour chacune d'elles, et, d'autre part, des secteurs d'activité dans lesquels le travail de nuit est mis en œuvre et qui ne disposent pas de convention collective.

Ces éléments devraient ainsi permettre aux élus de poursuivre l'étude de ce texte de manière efficiente, dans le but de le présenter au vote de l'Assemblée en 2021.

3. *Projet de loi, n° 1007, relative à la fin de vie*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 21 janvier 2020, a été renvoyé devant la Commission le 6 avril 2020.

Son étude débutera prochainement.

4. *Projet de loi, n° 1020, relative aux aides pour l'accès ou le retour à l'emploi*

Ce projet de loi a été reçu au Conseil National le 10 août 2020. Il a été renvoyé devant la Commission lors de la présente Séance Publique.

Les membres de la Commission ont d'ores et déjà débuté l'étude de ce projet de loi, le 25 septembre 2020 et ont, à cette occasion, désigné Madame Brigitte BOCCONE-PAGES en qualité de Rapporteur.

La Commission a pour objectif de présenter ce texte au vote des élus lors de la présente Session.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur ROBINO, je vous remercie.

Le Président de la Commission de Législation nous a signalé qu'il avait un peu de retard.

Nous allons revenir à Monsieur BREZZO un peu plus tard, s'il n'est pas là à la fin de cette présentation, je demanderai à la Vice-Présidente de faire lecture des textes actuellement à l'étude devant sa Commission.

Monsieur BREZZO arrive.

Je vous laisse quand même vous installer et on revient à vous juste après.

Je passe la parole à Monsieur JULIEN s'il est prêt.

Je reviendrai tout à l'heure à M. BREZZO puis, je donnerai la parole à Madame la Vice-Présidente pour la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, si Madame AMORATTI-BLANC ne nous a pas rejoint d'ici la fin de ces présentations.

On va écouter le Président de la Commission pour le Développement du Numérique, Monsieur Franck JULIEN, pour évoquer le texte actuellement à l'étude devant cette Commission.

Nous vous écoutons Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Un texte est actuellement à l'étude devant la Commission pour le Développement du Numérique, qui est le ***projet de loi, n° 995, relative à la technologie Blockchain.***

Ce projet de loi a été transmis au Conseil National le 4 juin 2019. L'annonce de son dépôt et de son renvoi devant la Commission pour le Développement du Numérique a été faite lors de la Séance Publique du 12 juin 2019.

Ce texte fait suite à la Proposition de loi, n° 237, relative à la blockchain, votée sous la précédente législature.

La Commission a débuté l'étude de ce projet de loi le 27 juin 2019 et a, à cette occasion, désigné M. Jean-Charles EMMERICH en qualité de Rapporteur.

Dans le but d'appréhender les perspectives liées au développement de la blockchain en Principauté, les membres de la Commission ont consulté divers professionnels concernés ou intéressés par cette technologie, afin de connaître leurs avis et suggestions concernant le projet de loi.

En outre, compte tenu de la technicité de ce sujet, des réunions de travail se sont tenues en présence de membres du Gouvernement, afin d'aborder les modifications qui pourraient être apportées à ce texte.

Les différents échanges intervenus à ces occasions ont conduit les membres de la Commission à proposer au Gouvernement une méthodologie différente, exposée de manière détaillée lors de la Séance Publique du 6 avril 2020, laquelle a abouti à l'adoption récente de la loi n° 1.491 relative aux offres de jetons et devrait prochainement conduire à l'élaboration d'un projet de loi portant sur les prestataires de services sur actifs numériques.

Dans le cadre de la nouvelle approche adoptée, il est désormais envisagé d'amender le projet de loi n° 995, pour y intégrer une notion proche du « bac à sable règlementaire », qui serait orientée vers le développement économique des nouvelles technologies.

Dans cette perspective, le Gouvernement a proposé, par courrier en date du 16 avril 2020, d'instituer un groupe de travail dédié aux réflexions sur l'expérimentation dans le domaine de l'innovation, ayant pour objet, notamment, de déterminer les domaines, les objets, ainsi que les dérogations pouvant être concernés. A cet effet, les élus, réunis en Commission Plénière d'Etude, le 2 juillet 2020, ont désigné Messieurs Jean-Charles EMMERICH, Jean-Louis GRINDA, Pierre VAN KLAVEREN et moi-même, pour représenter le Conseil National au sein de ce groupe de travail.

Le groupe de travail se réunira prochainement, l'objectif de la Commission pour le Développement du Numérique étant d'aboutir à un texte favorisant le développement économique des technologies en Principauté.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN pour cette lecture.

Monsieur BREZZO, je reviens vers vous en tant que Président de la Commission de Législation, puisque quatre projets de loi sont actuellement inscrits à l'étude de votre Commission.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Quatre projets de loi sont actuellement inscrits à l'étude de la Commission de Législation.

1. *Projet de loi n° 986, modifiant le régime des incompatibilités et des inéligibilités prévu par la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 20 décembre 2018, a été renvoyé devant la Commission le 3 avril 2019.

Ce texte fait suite à la transformation de la proposition de loi, n° 226, relative aux incompatibilités et inéligibilités au Conseil National portant modification de la loi n° 839 du 23 février 1968 sur les élections nationales et communales, votée lors de la précédente législature.

L'étude de ce projet de loi devrait débiter prochainement.

2. *Projet de loi, n° 987, relative à la protection des lanceurs d'alerte dans le cadre des relations de travail*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 21 décembre 2018, a été renvoyé devant la Commission le 3 avril 2019.

Ce texte résulte de la transformation de la proposition de loi, n° 229, relative à la protection des lanceurs d'alerte, qui avait été votée lors de la dernière législature.

Son étude débutera prochainement.

3. *Projet de loi, n° 993, portant reconnaissance des "enfants du pays" et de leur contribution au développement de la Principauté de Monaco*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 11 avril 2019, a été renvoyé devant la Commission le 12 juin 2019.

Ce texte fait suite à la proposition de loi n° 231, votée par la précédente mandature.

Son étude préliminaire a d'ores et déjà commencé et la Commission se réunira prochainement, afin de poursuivre son examen et de rencontrer notamment les représentants de l'association des enfants du pays.

4. *Projet de loi n° 1008 renforçant le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption*

Ce projet de loi, reçu par le Conseil National le 12 février 2020, a été renvoyé ce jour devant la Commission.

La Commission a débuté l'étude de ce texte le 11 septembre dernier et s'est ensuite réunie, à un rythme soutenu, à treize reprises durant le mois de septembre, afin de consulter les organisations représentatives des différentes entités assujetties, ainsi que des Institutions de la Principauté concernées par l'application de ce projet loi.

La Commission va poursuivre l'étude de ce texte complexe dans un délai contraint, l'objectif étant d'œuvrer pour que, conformément aux engagements internationaux de la Principauté, ce projet de loi soit présenté au vote de l'Assemblée durant la présente Session.

M. le Président.- Monsieur BREZZO, je vous remercie pour votre exposé.

Nous arrivons à Monsieur Franck LOBONO en sa qualité de Président de la Commission du Logement qui va nous faire part d'importants textes qui sont actuellement étudiés par la Commission qu'il préside.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Deux projets de loi sont actuellement à l'étude devant la Commission du Logement.

1. *Projet de loi, n° 1006, relatif à la sauvegarde et à la reconstruction des locaux à usage d'habitation relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947, modifiée*

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 22 novembre 2019, a été renvoyé devant la Commission, le 2 décembre 2019.

L'étude de ce texte a débuté lors de la réunion de la Commission du 4 février 2020, au cours de laquelle j'ai été désigné rapporteur.

Ce futur texte sera marquant car, après plus de 70 ans, il accordera enfin les intérêts des propriétaires privés à l'impérieuse nécessité de conserver, en Principauté, un secteur locatif abordable.

Afin que ce texte puisse aboutir dans le plus large consensus possible, la Commission a décidé de recueillir les remarques et observations de différentes associations, ordres ou professionnels concernés par le projet de loi. Nous avons pu rencontrer au cours du mois de mars, des représentants de l'Association des Enfants du Pays, de l'Association des Locataires de Monaco, de l'Ordre des Architectes, de la Chambre Immobilière Monégasque et du Syndicat des Promoteurs Immobiliers, ainsi que les trois études notariales de la Principauté.

Ces différentes rencontres ont permis l'émergence de nouvelles idées et difficultés, lesquelles ont alors nécessité l'organisation d'échanges complémentaires. Aussi, afin de mieux appréhender certains des aspects techniques du texte, une réunion a eu lieu, le 21 septembre, avec le Syndicat des Promoteurs Immobiliers et une autre sera prochainement organisée avec l'Ordre des Architectes.

L'objectif de la Commission est que ce projet de loi, très important pour l'avenir du secteur protégé d'habitation, soit présenté au vote de l'Assemblée en 2021.

Elle ne manquera pas de transmettre, dès que cela sera possible, un texte consolidé au Gouvernement.

2. *Projet de loi, n°1015, portant création de l'allocation compensatoire de loyer pour les locaux régis par la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée*

Ce projet de loi, transmis au Conseil National le 18 mai 2020, a été renvoyé devant la Commission le 16 juin 2020.

Ce projet de loi fait suite à la proposition de loi, n° 242, portant création de l'allocation compensatoire de loyer pour les locaux régis par la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, votée lors de la Séance Publique du 4 décembre 2018.

Son étude débutera prochainement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur LOBONO.

C'est à nouveau à Monsieur BREZZO, mais en qualité de Président de la Commission Spéciale chargée de la modification du Règlement intérieur de notre Assemblée. Vous avez à nous faire part d'une proposition de résolution que vous étudiez actuellement.

M. Thomas BREZZO.- Tout à fait, Monsieur le Président.

La Commission Spéciale chargée de la modification du Règlement intérieur étudie actuellement une proposition de résolution.

1. Proposition de résolution du Conseil National visant à la modification du Règlement intérieur du Conseil National

Les recommandations du Groupe d'État contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO), dans le cadre de son 4^{ème} cycle d'évaluation relatif à la Prévention de la corruption des parlementaires, juges et procureurs, ont conduit le Conseil National à entreprendre une mise à jour du Règlement Intérieur du Conseil National.

À cette fin, l'Assemblée a, à l'occasion de la Séance Publique de renouvellement du Bureau du 6 avril dernier, et conformément aux dispositions de l'article 107 du Règlement intérieur du Conseil National, créé la Commission Spéciale chargée de la modification du Règlement intérieur.

Cette Commission s'est d'ores et déjà réunie à plusieurs reprises et a ainsi terminé l'étude d'un projet de Règlement intérieur amendé. Un projet de résolution portant modification du Règlement intérieur du Conseil National sera proposé au vote des élus au cours de la présente Session.

M. le Président.- Merci, Monsieur BREZZO.

Madame AMORATTI-BLANC vient de me faire savoir qu'elle nous rejoindra dans dix minutes.

On va demander à Madame la Vice-Présidente de bien vouloir nous donner lecture du texte qui est actuellement à l'étude devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille que préside Madame Nathalie AMORATTI-BLANC.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Un texte est actuellement à l'étude devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, le *projet de loi, n° 1018, modifiant la loi n°1.465 du 11 décembre 2018 relative à l'aide à la famille monégasque et à l'aide sociale.*

Ce projet de loi a été reçu au Conseil National le 10 août 2020. L'annonce de son dépôt et de son renvoi devant la Commission a été faite lors de la présente Séance Publique.

Les membres de la Commission ont d'ores et déjà débuté l'étude de ce projet de loi le 29 septembre 2020 et ont, à cette occasion, désigné Madame Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO en qualité de Rapporteuse.

La Commission va poursuivre l'étude de ce texte, l'objectif étant de le présenter au vote de l'Assemblée lors de la présente Session.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame la Vice-Présidente.

Ceci achève, conformément à notre Règlement intérieur, la présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National.

Nous allons passer au troisième point de notre ordre du jour de cette séance.

III.

EXAMEN DU PROJET DE LOI, N° 1021, PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 – 2^{ÈME} RECTIFICATIF

M. le Président.- Monsieur le Ministre, c'est avec intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire.

Je vais à présent passer la parole à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.- Merci, Monsieur le Président.

2^{ÈME} BUDGET RECTIFICATIF 2020 : EXPOSÉ DES MOTIFS

Les évolutions prévisionnelles enregistrées entre le 1^{er} Budget Rectificatif et le 2^{ème} Budget Rectificatif 2020 se traduisent par une révision à la hausse marquée des recettes (+ 285,5 M€, soit + 21,4 %) et une diminution des dépenses (- 26,4 M€, soit - 1,5 %).

Ainsi, le résultat budgétaire prévisionnel, qui présentait un solde déficitaire de - 477,3 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif et un solde excédentaire de + 4,8 M€ au Budget Primitif 2020, s'élève à - 165,3 M€ au 2^{ème} Budget Rectificatif 2020. Par ailleurs, par le jeu des reports de crédits, les crédits d'investissements disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 47,5 M€.

Deux faits significatifs viennent modifier le résultat prévisionnel du 1^{er} Budget Rectificatif 2020 :

➤ L'impact majeur, de grands projets immobiliers de la Principauté, en termes de recettes exceptionnelles qui se traduit par la progression des recettes de T.V.A. immobilière de + 141,5 M€, notamment en ce qui concerne l'opération de l'Anse du Portier et des recettes du domaine immobilier de + 65 M€, dont + 40 M€ au titre d'un premier versement d'une partie de la soule de cette même opération et + 20,1 M€ au titre de l'actualisation des prévisions de recettes de surdensification.

➤ L'ajustement à la baisse des dépenses de - 26,4 M€, les interventions publiques (hors article 609.205 « Mesures Covid ») connaissant une baisse de - 39,9 M€ en raison notamment de l'annulation de plusieurs manifestations dans le contexte de la crise sanitaire (Grand prix de Formule 1, Exposition d'été du Grimaldi Forum, Tournoi de Boxe...). Cette baisse est totalement compensée par la majoration de + 40 M€ de l'enveloppe dédiée « Mesures Covid » pour la poursuite, si nécessaire, de mesures sociales d'accompagnement. Les dépenses d'équipement diminuent, quant à elles, de - 17,8 M€ et les dépenses de fonctionnement de - 8,8 M€.

Il est précisé que l'analyse qui suit est principalement axée sur les évolutions constatées entre le 1^{er} et le 2^{ème} Budget Rectificatif, les premières inscriptions rectificatives ayant déjà fait l'objet d'un rapport.

Synthétiquement, le 2^{ème} Budget Rectificatif de l'exercice 2020 se présente ainsi comme suit :

	PRIMITIF 2020	1^{er} RECTIF. 2020
RECETTES	1 508 869 500 €	1 334 819 500 €
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	49 561 000 €	49 561 000 €
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	9 089 600 €	9 089 600 €
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	307 145 600 €	307 145 600 €
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	197 042 400 €	197 042 400 €
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	43 704 800 €	43 704 800 €
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	340 278 600 €	698 278 600 €
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	557 253 200 €	507 253 200 €
DEPENSES	1 504 075 200 €	1 812 075 200 €
EXCEDENT DE RECETTES	4 794 300 €	
EXCEDENT DE DEPENSES		477 255 700 €

	2^{ème} RECTIF.	2^{ème} BR20/ 1^{er} BR20	2^{ème} BR20/ BP20
RECETTES	1 620 361 000 €	+ 21,4 %	+ 7,4 %
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	44 111 000 €	- 11,0 %	- 11,0 %
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	8 687 600 €	- 4,4 %	- 4,4 %
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	300 400 900 €	- 2,2 %	- 2,2 %
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	200 235 100 €	+ 1,6 %	+ 1,6 %

	2 ^{ème} RECTIF.	2 ^{ème} BR20/ 1 ^{er} BR20	2 ^{ème} BR20/ BP20
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	44 339 800 €	+ 1,5 %	+ 1,5 %
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	698 411 700 €	+ 0,0 %	+ 105,3 %
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	489 459 600 €	- 3,5 %	- 12,2 %
DEPENSES	1 785 645 700 €	- 1,5 %	+ 18,7 %
EXCEDENT DE RECETTES			
EXCEDENT DE DEPENSES	165 284 700 €		

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 290,2 M€ de recettes et 313,8 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- excédent de dépenses du budget 165.284.700 €
- excédent de dépenses des C.S.T. 23.635.000 €

I – RECETTES -

En premier lieu, il peut être rappelé que seuls les postes de recettes les plus exposés à l'impact de la crise sanitaire avaient été pris en compte au stade du 1^{er} Budget Rectificatif.

Les recettes du 2^{ème} Budget Rectificatif 2020 s'établissent à 1.620.361.000 € et enregistrent une progression de + 21,4 % (soit + 285,5 M€ par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif 2020) et de + 7,4 % (soit + 111,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2020). Celle-ci provient à hauteur de + 223 M€ des contributions, de + 59 M€ des produits et revenus du domaine de l'État et de + 3,6 M€ des recettes des services administratifs.

A - Produits et Revenus du Domaine de l'État

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'État affichent une augmentation de + 59 M€ par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif ; cette évolution se traduit par l'accroissement des recettes relevant

du domaine immobilier (+ 65 M€, soit + 42,2 %) et de celles issues des monopoles (+ 5,4 M€, soit + 5,5 %). Ces hausses sont toutefois relativisées par la diminution des recettes du domaine financier (- 11,4 M€, soit - 8,6 %).

Par rapport au Budget Primitif 2020, ces recettes sont en hausse de + 32 M€, soit + 7,8 %, dont + 54 M€ pour les recettes du domaine immobilier, - 20,9 M€ pour celles du domaine financier et - 945 K€ pour les recettes issues des monopoles.

1 – Domaine immobilier

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 65 M€ (soit + 42,2 %) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif et de + 54 M€ (soit + 32,7 %) par rapport au Budget Primitif 2020, en raison des évolutions suivantes :

➤ Les produits de cession, qui sont revus à la hausse, soit + 60,1 M€, compte tenu d'un premier versement d'une partie de la soulte de l'extension en mer (+ 40 M€) et de l'actualisation des prévisions de recettes de surdensification (+ 20,1 M€) ;

➤ Les recettes du « domaine immobilier » au sens strict (logements domaniaux et autres locations immobilières) augmentent de + 4,9 M€ (soit + 6,5 %) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif compte tenu notamment de la réintégration des exonérations de loyers liées à la crise Covid-19 (+ 2,9 M€) avec l'imputation désormais retenue, sur l'article 609.205 « Mesures Covid » de la compensation de la perte de recettes (mesures d'exonération de loyers), qui avait été constatée au 1^{er} Budget Rectificatif 2020 pour un montant identique. Cette logique d'imputation permettra ainsi d'évaluer, dans sa globalité, l'impact de la crise sanitaire et des mesures mises en œuvre par le Gouvernement dans ce cadre (gratuité des loyers et des charges, pour le deuxième trimestre 2020, accordée aux locataires domaniaux directement impactés par la crise du Covid-19 et remboursement des loyers et charges du mois de mars 2020).

2 – Monopoles

Les recettes des monopoles affichent une hausse de + 5,4 M€, soit + 5,5 %, par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif et de - 945 K€ (soit - 0,9 %) par rapport au Budget Primitif.

2.1 – Monopoles exploités par l'État

Les recettes des monopoles exploités par l'État, qui n'avaient pas été réévaluées lors du 1^{er} Budget Rectificatif, affichent une baisse de - 4,3 % (soit - 1,9 M€) par rapport au Budget Primitif 2020, en raison des évolutions des articles suivants :

➤ Régie des tabacs : la minoration de - 1,5 M€ (soit - 7,6 %) est liée à l'impact de la crise sanitaire qui a privé ce service de ses clients les plus importants, notamment lors des grands évènements habituels (Grand Prix de F.1 particulièrement).

➤ Postes et Télégraphes : l'évolution de - 264 K€ (soit - 1,4 %) est liée à la baisse, d'une part, du remboursement par la France des dépenses engagées en 2019 par la Principauté et, d'autre part, des recettes postales.

➤ Centrale Chauffe-Droits Raccordement : la majoration de + 226 K€ intègre la réalisation de deux nouveaux raccordements sur le réseau chaud et froid de Fontvieille.

2.2 – Monopoles concédés

Les recettes issues des monopoles concédés sont en hausse de + 7,3 M€ (soit + 13,3 %) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif et sont en hausse de + 934 K€ (soit + 1,5 %) par rapport au Budget Primitif. Cette hausse est due essentiellement aux redevances :

➤ SAM des Ports (+ 7 M€) : la perte d'exploitation (- 6,5 M€), liée à la non-tenu du Grand Prix de Formule 1 et du Grand prix Historique ainsi que la diminution des passages avec la crise sanitaire, étant imputée sur l'article 609.205 « Mesures Covid », l'inscription rectificative est révisée à la hausse et intègre également la régularisation du solde de la redevance 2019 ;

➤ S.B.M. (+ 638 K€) : une révision à la hausse de la redevance est intégrée afin de tenir compte des recettes définitives 2019/2020 du secteur des jeux.

Ces hausses sont relativisées par la baisse de la redevance versée par la société Monaco Telecom » (- 388 K€) afin d'ajuster le montant en fonction du solde de la redevance 2019.

3 – Domaine financier

Les recettes du domaine financier affichent une diminution de - 11,4 M€ (soit - 8,6 %) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif, amenant, ainsi, l'écart à - 20,9 M€ (- 14,7 %) par rapport au Budget Primitif 2020. Celle-ci résulte de deux inscriptions :

➤ Revenu des Valeurs Mobilières : une baisse complémentaire de - 12,5 M€ est intégrée compte tenu de la minoration supplémentaire des dividendes (- 7,5 M€ inscrits au 1^{er} Budget Rectificatif) qui seront versés par la société Monaco Telecom en raison de l'impact de la crise sanitaire.

➤ Intérêts bancaires : une évolution de + 1,1 M€, soit + 79,5 %, est intégrée par rapport à la première réévaluation, au regard de la révision des prévisions de trésorerie du Budget de l'État.

B - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation positive de + 3,6 M€, soit + 11,8 %, par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif, soit au global, une hausse de + 2,9 M€ (soit + 9,2 %) par rapport au Budget Primitif.

➤ Commerce & Industrie - Brevets : l'article est majoré de + 306 K€ en raison de l'augmentation des recettes issues des brevets européens compte tenu de la hausse d'une part, du volume des taxes de maintien et, d'autre part, de la revalorisation de la grille tarifaire de + 4 % à compter du 1^{er} avril 2020.

➤ Autres recettes : l'inscription rectificative retrace notamment la vente des masques aux entreprises par le Gouvernement (+ 1 M€) et le premier remboursement (320 K€) d'une avance accordée à une société.

➤ Éducation Nationale - Produits Divers : la minoration des recettes de - 105 K€ s'explique principalement par la baisse des recettes issues du restaurant d'application du Lycée Technique et Hôtelier de Monaco et de celles relatives au Centre de Loisirs Prince Albert II. Ces diminutions sont dues à la fermeture de ces établissements pendant la crise sanitaire.

➤ Aviation Civile - Héliport Monaco : une révision à la baisse de - 138 K€ est réalisée afin de tenir compte de la baisse d'activité estimée à - 25 % sur l'année 2020 compte tenu de la crise sanitaire.

➤ Interventions publiques - trop perçu sur subvention : cet article intègre la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2019 (2,2 M€, la contrepartie figurant en dépenses du Budget) et le remboursement des trop-perçus sur subvention de diverses entités (Grimaldi Forum, ...) au titre de l'exercice 2019 (1,3 M€).

➤ Sûreté Publique - P.V./Alarmes : un ajustement de - 300 K€ est réalisé, compte tenu de l'annulation des deux Grands Prix et de la baisse d'activité pendant la crise sanitaire.

➤ Expositions & Foires : une minoration des recettes de - 130 K€ est constatée en raison de la décision de ne pas facturer les établissements hôteliers pour leur participation à des opérations de promotion organisées par la Direction du Tourisme et des Congrès au cours du 2^{ème} semestre 2020 et ce, dans le cadre d'un plan de relance de l'activité touristique.

➤ Recettes Ressources Numériques : une révision à la baisse de - 130 K€ est appliquée compte tenu, principalement, de la diminution des recettes issues de la publicité sur les abris voyageurs pendant la crise sanitaire.

➤ Tourisme - Recettes Diverses : un ajustement à la baisse de - 119 K€ est réalisé afin de tenir compte, essentiellement, de l'annulation des « Rendez-Vous de Septembre ».

➤ Héliport - Carburant : une diminution de - 288 K€ est réalisée en raison de la baisse d'activité estimée à - 25 % sur l'année 2020 compte tenu de la crise sanitaire.

➤ Direction des Réseaux & Système d'Information » : cet article connaît une hausse de + 222 K€ en raison du versement par la Mairie de sa quote-part dans le cadre du projet M-Road (plateforme pour l'identité numérique) selon la convention signée entre l'État et la Commune.

➤ Musée des Timbres et des Monnaies : les recettes sont majorées de + 169 K€, compte tenu notamment de la commercialisation de 3.500 séries complètes « Brillant Universel » millésime 2020.

➤ Stade Louis II : une diminution de - 507 K€ est réalisée au titre, d'une part, des recettes issues de l'exploitation du parking compte tenu de la crise sanitaire et, d'autre part, des droits d'entrée de la Piscine en raison de sa fermeture pendant une période de 4 mois supplémentaires dans le cadre des travaux de restructuration.

C - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

Toutefois, compte tenu de la crise sanitaire, une première estimation à la baisse de - 146,5 M€ a été réalisée, lors du 1^{er} Budget Rectificatif, sur la base d'une baisse prévisionnelle de 20 % de la composante T.V.A. brute hors T.V.A. Immobilière, passant ces recettes de 1,065 Mds € au Budget Primitif à 918,7 M€.

Au 2^{ème} Budget Rectificatif, ces recettes sont réévaluées à 1,142 Md€, soit une hausse de + 223 M€ (soit + 24,3 %) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif 2020 et une hausse de + 7,2 %, soit + 76,5 M€, par rapport au Budget Primitif. Cette majoration tient essentiellement à la révision de la composante T.V.A. Immobilière (+ 141,5 M€) et de la composante T.V.A. brute hors T.V.A. Immobilière (+ 48 M€).

1 – Transactions juridiques

Après une baisse de - 11 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif, ces recettes affichent une augmentation de + 6,5 M€, soit + 4 %.

Elle concerne uniquement l'article 023.102 « Droits sur autres actes civils administratifs » en raison de la hausse des droits sur les actes des sociétés (+ 6,5 M€, après une première majoration de + 5,5 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif) compte tenu de nouvelles opérations exceptionnelles constatées en avril et mai 2020.

2 – Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont majorées de + 33,1 % (soit +189,5 M€) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif et de + 7,6 % (soit + 54 M€) par rapport au Budget Primitif 2020. L'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe, donc, de 573,3 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif à 762,8 M€ au 2^{ème} Budget Rectificatif 2020.

Cette hausse s'explique par la majoration des recettes de T.V.A. immobilière (+ 161,5 M€) en raison de la perception de recettes exceptionnelles entre mars et août, non prévues au 1^{er} Budget Rectificatif.

Par ailleurs, la prévision de baisse de la composante T.V.A. brute hors T.V.A. immobilière (- 20 %, par rapport aux recettes 2019, soit - 141 M€ prévus au 1^{er} Budget Rectificatif) est également revue pour être ramenée à - 12,5 % au regard des recettes constatées à la fin du mois d'août. Les recettes brutes de T.V.A hors T.V.A. immobilière sont ainsi portées à 554 M€ (soit + 48 M€ par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif 2020 mais restent inférieures de - 93 M€ par rapport à celles du Budget Primitif 2020).

Parallèlement, le niveau des restitutions est également revu à la hausse de + 20 M€ par rapport aux estimations primitives.

3 – Bénéfices commerciaux

Les recettes issues des bénéfices commerciaux, qui n'avaient pas été réévaluées à l'occasion du 1^{er} Budget Rectificatif, sont en augmentation de + 27 M€, soit + 20 % par rapport au Budget Primitif 2020, suite, d'une part, aux bons résultats de certains gros contributeurs, notamment dans le secteur bancaire et financier et, d'autre part, à l'absence de modulations d'acomptes à la baisse observée à fin août 2020.

II – DEPENSES -

Les dépenses du 2^{ème} Budget rectificatif 2020 (hors reports de crédits) sont en diminution de - 26,4 M€ (- 1,5 %) par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif (1.812.075.200 €) à 1.785.645.700 € (+ 281,6 M€, soit + 18,7 % par rapport au Budget Primitif 2020).

Les dépenses de fonctionnement, qui n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation détaillée, poste par poste, lors du 1^{er} Budget Rectificatif, s'élèvent à 597,8 M€ contre 606,5 M€ au Budget Primitif et sont en diminution de - 1,5 % soit - 8,8 M€.

Les dépenses d'interventions publiques passent de 698,3 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif à 698,4 M€ au 2^{ème} Budget Rectificatif, soit une légère augmentation de + 133 K€.

Elles sont, cependant, en augmentation de + 358,1 M€ par rapport au Budget Primitif (340,3 M€).

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissements sont en baisse de -17,8 M€ (- 3,5 %) et s'établissent à 489,5 M€ (soit - 67,8 M€ par rapport au Budget Primitif). Par ailleurs, compte tenu des reports de crédits de 47,5 M€, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement s'élèvent à 536,9 M€, ce qui ramène donc la diminution de cette catégorie de dépenses à - 20,3 M€ par rapport au Budget Primitif.

A - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en diminution de - 0,7 % par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif, en raison de la baisse des dépenses de fonctionnement (- 1,5 %), les dépenses d'interventions publiques étant, quant à elles, stables.

1 – Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 597.774.400 €, et sont en baisse par rapport au Budget Primitif (- 1,5 %). Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- Dépenses de souveraineté : - 5,2 M€, soit - 39,4 %, compte tenu de la décision de S.A.S. Le Prince Souverain de réduire les dépenses de fonctionnement du Palais Princier avec une baisse de près de 40 % de Sa dotation ;
- Dépenses de personnel : + 2,2 M€, soit + 0,6 % ;
- Dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : - 4,6 M€, soit - 2,6 % ;
- Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : - 1,2 M€, soit - 1,8 % ;
- Frais financiers : - 11 K€, soit - 1,6 %.

1.1 – Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 0,6 % soit + 2,2 M€

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une baisse de - 0,8 %, soit - 1,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2020. Par ailleurs, 27 emplois supplémentaires sont valorisés au 2^{ème} Budget Rectificatif dont notamment 15 emplois liés à la régularisation de la rentrée scolaire 2019/2020.

Les charges sociales sont en augmentation de + 4,1 M€ (+ 3,4 %) par rapport au Budget Primitif 2020. En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une hausse de + 4,4 M€, liée à l'augmentation

des pensions et allocations (+ 2 M€, compte tenu notamment des départs en retraite prévus sur l'exercice et des cotisations C.A.R. dont le taux a évolué depuis l'élaboration du budget primitif) et à la majoration des prestations médicales (+ 1,8 M€), ainsi que des prestations familiales (+ 590 K€).

Enfin, les rémunérations de tiers apportant leurs concours sont en baisse de - 3,3 % (soit - 348 K€) compte tenu des ajustements induits par la crise sanitaire.

1.2 – Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

➤ « Frais de fonctionnement »

Cette catégorie de dépenses affiche une baisse de - 2,6 M€, soit - 5,6 % principalement en raison des ajustements réalisés dans le cadre de la crise sanitaire :

- Les frais de déplacement, de réception et d'administration sont, ainsi, respectivement en baisse de - 2 M€, - 476 K€ et - 194 K€ ;
- Les dépenses relatives aux transferts hélicoptères de la Direction du Tourisme et des Congrès diminuent de - 300 K€ ;
- Les dépenses de formation professionnelle du personnel de la Fonction Publique sont minorées de - 248 K€, compte tenu des reports et des annulations de formations ;
- Les sommes inscrites au titre du programme de reconstitution du stock de passeports sont réduites de - 200 K€, suite au résultat de l'appel d'offres et aux options retenues.
- L'article relatif aux dépenses en matériel informatique du Service des Parkings Publics affiche une diminution de - 110 K€ en raison de la baisse de frais de leasing de certains matériels informatiques et du report, en 2021, d'opérations portant sur le réseau et la pose de fibre optique.

- La Direction de l'Éducation Nationale affiche une réduction de - 98 K€ de ces dépenses compte tenu de la fermeture des établissements scolaires durant la crise sanitaire qui a induit une baisse des frais de transport des élèves et des remises de prix de fin d'année.

En revanche, les dépenses relatives aux « Brevets européens » nécessitent, quant à elles, une inscription complémentaire de + 170 K€. En effet, les recettes en matière de brevets européens étant en hausse, la contribution à reverser à l'Office Européen des Brevets augmente parallèlement.

➤ « *Entretien, prestations et fournitures* »

Cette rubrique est en baisse par rapport au Budget Primitif (- 1,9 %, soit - 1,1 M€) en raison notamment des évolutions suivantes :

- Les frais généraux du Stade Louis II sont en baisse de - 215 K€, compte tenu de sa fermeture aux utilisateurs en raison de la crise sanitaire covid-19 ;
- Une diminution de - 200 K€ est constatée pour les dépenses de fluides des immeubles domaniaux, en raison d'un ajustement des prévisions au regard de la consommation ;
- Des inscriptions rectificatives à la baisse sont également réalisées pour les frais généraux des bureaux de poste (- 130 K€) ;
- Les dépenses de communication sont minorées de - 113 K€, la crise sanitaire ayant ralenti le rythme de certaines productions audiovisuelles ;

➤ « *Mobilier et matériel* »

Cette catégorie de dépenses est en baisse (- 2,4 %, soit - 582 K€). On notera les inscriptions suivantes :

- Les achats de matériel des services administratifs sont revus à la baisse de - 289 K€ ;

- Compte tenu du report, en 2021, de l'appel d'offres pour le remplacement des imprimantes de l'Administration, une somme rectificative de - 150 K€ est inscrite sur l'article de matériel informatique des services administratifs ;

- Par ailleurs, suite à l'arrêt des vols aériens (hors vols sanitaires et exceptionnels) durant la crise sanitaire, les achats de Kérosène de l'héliport de Monaco sont en baisse de - 122 K€.

➤ « *Travaux* »

Ces dépenses sont en baisse (- 0,5 %, soit - 218 K€) :

- On relève la baisse de - 300 K€ des dépenses de contrats d'entretien et travaux du parc immobilier loué en raison d'économies réalisées après appel d'offres pour de nouveaux marchés d'entretien ;
- Est à noter la diminution de - 160 K€ des dépenses d'entretien et travaux du Stade Louis II, sa fermeture durant la crise sanitaire ayant induit des économies sur certains marchés de maintenance et d'entretien.

Parallèlement, on relève la hausse de + 400 K€ des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes afin de mener une étude complémentaire sur les mouvements et les ancrages de la digue semi-flottante.

1.3 – Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

➤ « *Services commerciaux* »

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une diminution de - 7,6 % (soit - 1,8 M€) par rapport au Budget Primitif.

Elles concernent principalement les achats de marchandises de la Régie des Tabacs, en baisse de - 1,2 M€, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire qui a privé ce service de ses clients les plus importants, notamment lors des grands événements habituels (Grand Prix de F1 particulièrement). L'article relatif aux taxes est ajusté en conséquence de - 120 K€.

On relève également la baisse des dépenses conventionnelles de La Poste de - 578 K€ dans le cadre du compte de partage postal 2019 calculé en 2020 sur la base des chiffres définitifs, principalement en raison de la diminution des travaux effectués, par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics et de la Direction des Travaux Publics, sur les différents sites en 2019.

➤ « Services publics concédés »

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont en hausse (+ 1,5 %, soit + 635 K€).

Cette évolution s'explique par la hausse de + 555 K€ des dépenses relatives à la C.A.M., compte tenu notamment de l'inscription de crédits pour la réalisation d'un test de gratuité des bus (+ 195 K€) et de la modernisation et du développement du système de vélos électriques (+ 69 K€).

Par ailleurs, les dépenses relatives à l'entretien de la station d'épuration augmentent de + 250 K€ afin de prendre en compte les frais réels d'évacuation des boues non incinérées à la charge du concédant.

On note également l'augmentation de + 150 K€ pour les consommations d'électricité, due à l'augmentation des prix et à une hausse de la consommation suite au déploiement (2019-2020) des bornes de recharges de véhicules électriques en voirie ainsi que des bornes de recharge des vélos électriques Monabike.

Enfin, est à noter l'inscription complémentaire de + 100 K€ pour les dépenses liées au nettoyage de la ville.

A contrario, les dépenses relatives à l'assainissement et à la collecte pneumatique affichent une baisse de - 200 K€, celles d'entretien des installations d'éclairage public de - 112 K€, en raison d'une diminution des interventions, pendant le confinement.

Les frais relatifs à la collecte et l'incinération des déchets affichent une diminution de - 100 K€, en raison principalement d'une diminution du tonnage de déchets traités durant la crise sanitaire.

1.4 – Frais financiers

Cette rubrique affiche une baisse de - 1,6 % (soit - 11 K€).

2 – Dépenses d'interventions publiques

Le montant inscrit au 2^{ème} Budget Rectificatif 2020 en matière d'interventions publiques est stable par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif 2020 (+ 133 K€ à 698,4 M€). Cette stabilité reflète cependant des évolutions contrastées dans la mesure où des baisses importantes sont constatées sur la plupart des chapitres : domaine sportif (- 21 M€), le domaine économique (- 12,3 M€, hors article 609.205 « Mesures Covid »), domaine éducatif et culturel (- 5,4 M€) et domaine social (- 1,3 M€). Ces baisses sont toutefois compensées par une majoration de + 40 M€ des crédits inscrits sur l'article 609.205 « Mesures Covid ».

Ainsi, compte tenu du 1^{er} Budget Rectificatif, pour lequel une seule inscription avait été réalisée, au sein du Domaine Économique, sur l'article 609.205 « Mesures Covid » créé afin de faire face à la crise sanitaire pour un montant de 358 M€, le 2^{ème} Budget Rectificatif est en hausse de + 358,1 M€ par rapport au Budget Primitif 2020, soit près du double du montant inscrit initialement au Budget Primitif (340,3 M€).

2.1 – Domaine social

Au niveau du domaine social, on observe une minoration des inscriptions de - 1,6 % (soit - 1,3 M€) portant le montant total inscrit à 84,5 M€.

Les subventions allouées aux établissements publics de santé connaissent une majoration de + 639 K€ au global. Le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 7,6 M€ contre 7,4 M€ au Budget Primitif soit un ajustement relatif de + 224 K€. Toutefois, la perte de recettes et la hausse des dépenses (- 30,7 M€) induites par la crise sanitaire ont été imputées sur l'article « Mesures Covid » dans le cadre du 1^{er} Budget rectificatif 2020.

Par ailleurs, les crédits inscrits au titre de l'abondement du Fonds Dépendance, ont été restitués (- 2 M€) au regard des sommes déjà disponibles sur le

Compte Spécial du Trésor dédié. Il en est de même pour ceux inscrits au titre des restitutions de droits à verser aux organismes français ayant bénéficié de dons et legs en Principauté (- 1 M€).

Les crédits dédiés aux « gratifications et aides sociales » (- 110 K€) et à la « Formation Professionnelle » (- 50 K€) sont ajustés en fonction des dossiers en cours et des besoins des populations concernées sur l'exercice 2020, tout en restant supérieurs au réalisé 2019.

Parallèlement, l'inscription relative à l'Aide Nationale au Logement est en hausse de + 1,2 M€.

2.2 – Domaine éducation et culture

Ce domaine, n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions lors du 1^{er} Budget Rectificatif, est en baisse de - 7,6 % (soit - 5,4 M€), par rapport au Budget Primitif 2020. Ces ajustements à la baisse sont principalement liés au contexte de la crise sanitaire.

Ainsi, au titre des « manifestations », on note la minoration de - 2 M€ de la subvention allouée pour les événements culturels du Grimaldi Forum compte tenu de l'annulation de l'exposition estivale et de tous les spectacles prévus au 2^{ème} trimestre 2020. Par ailleurs, les crédits inscrits au titre des « Manifestations Nationales » sont en diminution de - 1,1 M€ en raison de l'annulation de la manifestation « Fê(ai)tes de la Danse », de la 3^{ème} édition des « Rencontres des Sites historiques Grimaldi de Monaco » et du « Concert des jeunes ». De plus, une minoration de - 400 K€ de la subvention octroyée à la société Monaco MediAx est opérée, en raison de l'annulation du Festival de Télévision.

Une somme de - 672 K€ est également restituée au titre des « Congrès - Contributions » compte tenu de l'annulation ou du report d'un certain nombre d'entre eux.

Au titre des subventions, l'inscription relative à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo est minorée de - 511 K€, en raison de l'annulation des concerts durant la crise sanitaire. Celle concernant le Printemps des Arts est également minorée de - 429 K€, compte tenu de l'annulation du festival. Dans le même temps, la subvention allouée à la

« Fondation Prince Pierre » enregistre une baisse de - 100 K€, compte tenu notamment de la diminution des dépenses de fonctionnement et des frais liés à l'organisation de conférences en raison de leur annulation. La subvention allouée aux Rencontres Philosophiques de Monaco connaît une baisse de - 120 K€ en raison de l'annulation de deux colloques. - 189 K€ est réalisée pour le Nouveau Musée National, compte tenu de la fermeture des deux sites pendant la crise sanitaire.

S'agissant de l'article « Culture - Contribution », qui retrace la participation de l'État à la location de salles pour les entités culturelles, celui-ci est en diminution de - 294 K€ compte tenu de l'annulation de plusieurs représentations de ces dernières.

2.3 – Domaine international et coopération

Ce domaine connaît une évolution modérée de + 253 K€ portant le montant total inscrit à 29,5 M€ (soit + 0,9 %).

Cette évolution intègre une majoration de + 900 K€ des crédits dédiés à l'Aide d'Urgence dans le cadre de l'Aide Publique au Développement destinés à la participation financière de la Principauté, à hauteur de 1 M€, à la recherche d'un vaccin et de traitements contre le Covid-19 par le biais d'un soutien aux actions de l'O.M.S. et de l'Alliance GAVI (Alliance Mondiale pour les vaccins).

Parallèlement, on note l'ajustement de l'inscription pour les dépenses relatives à l'exposition universelle de Dubaï (- 500 K€), compte tenu de son report en 2021.

L'inscription pour les Conférences Internationales est également minorée de - 85 K€.

2.4 – Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une forte diminution de - 21 M€ portant les crédits inscrits à 14,3 M€ (soit - 59,4 %).

Ainsi, au titre des manifestations sportives, cette forte diminution de - 19,5 M€ (soit - 71,6 %) est due à deux inscriptions modificatives. La première concerne la baisse de la subvention allouée à

l'Automobile Club de Monaco pour les épreuves sportives automobiles (- 18,1 M€) suite à l'annulation du Grand Prix de F1 et du Grand Prix historique. La seconde évolution concerne l'inscription de - 1,4 M€ au titre des « Manifestations Sportives » compte tenu principalement de l'annulation du tournoi de boxe en 2020 (- 1,2 M€).

Concernant les subventions, celle allouée au Centre de Formation de l'A.S. Monaco Football Club diminue de - 1,1 M€ compte tenu de l'absence d'activité pendant la période de confinement. L'inscription relative au Yacht Club de Monaco est également minorée de - 300 K€ compte tenu de l'annulation de nombreuses compétitions.

2.5 – Domaine économique

Ce domaine est le seul des domaines d'interventions publiques à avoir fait l'objet d'une réévaluation lors du 1^{er} Budget Rectificatif 2020 avec l'inscription sur un article unique (609.205 « Mesures Covid ») d'un montant de 358 M€ afin de couvrir les dépenses imprévues liées aux mesures d'interventions économiques prises par le Gouvernement pendant la crise sanitaire.

Au 2^{ème} Budget Rectificatif, il connaît une nouvelle majoration de ses inscriptions de + 27,7 M€ portant le montant total inscrit à 424,5 M€ contre 396,8 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif. Au global, ce domaine est en hausse de + 385,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2020 (38,8 M€).

Au niveau des subventions du Domaine économique, plusieurs évolutions contrastées des crédits inscrits sont opérées se traduisant par une hausse de + 7 %, soit + 28,1 M€.

Ainsi, les crédits de l'article 609.205 « Mesures Covid » sont majorés de + 40 M€, afin d'affecter 40 M€ supplémentaires à la poursuite, en tant que de besoin, de mesures sociales d'accompagnement, tandis que toutes les autres inscriptions de ce chapitre ont été revues à la baisse (- 11,9 M€).

Ainsi, l'inscription relative à la coordination des transports en commun est en diminution de - 8,2 M€ en raison, d'une part, de l'ajustement de la participation au financement TER Région Sud

pour l'année 2020 (- 4 M€), la convention avec S.N.C.F. Mobilité ayant été signée le 1^{er} mai 2020 ce qui a généré des décalages de paiement au titre de l'exercice et, d'autre part, d'une révision à la baisse des dépenses liées à l'accroissement de l'offre TER (- 3,2 M€) dans le contexte de la crise sanitaire. On notera par ailleurs, le report des sommes inscrites au titre de la liaison par navette maritime Nice-Cap d'Ail (- 950 K€) compte tenu des difficultés techniques rencontrées en 2020.

Par ailleurs, la participation au financement du réseau télé est en baisse de - 1 M€ en raison du retard, engendré par la crise sanitaire, dans le déploiement du réseau.

Les dépenses d'interventions économiques connaissent une minoration de -738 K€ compte tenu notamment de la diminution de - 300 K€ au titre du programme-cadre européen de financement de R&D « Horizon 2020 ».

On note, également, la diminution de - 520 K€ des dépenses de communication, en raison principalement de la baisse des sommes prévues au titre de partenariats institutionnels.

De plus, le montant des crédits dédiés aux études économiques diminue de - 384 K€ compte tenu du décalage, avec le confinement, de certaines études économiques réalisées par les différents départements dans leur domaine de compétence.

L'aide à l'industrie est en baisse de - 338 K€ avec l'ajustement des crédits nécessaires pour la prime industrielle, ramenant l'inscription à un niveau légèrement supérieur à celui de l'exécution précédente.

La subvention allouée à MonacoTech est minorée de - 330 K€ compte tenu du report à nouveau 2019 constaté.

Par ailleurs, l'article relatif à la « Participation Gare » diminue de - 210 K€ compte tenu de l'ajustement des crédits au montant facturé par la S.N.C.F. pour la maintenance du génie-civil de la gare souterraine réalisée au cours de l'exercice 2019.

La subvention allouée au Monaco Economic Board est minorée de - 150 K€ en raison de l'annulation ou du report de plusieurs opérations de promotion avec la crise sanitaire.

S'agissant des manifestations à caractère économique, on relève la baisse de - 330 K€ des dépenses relatives aux « Congrès - Réceptions » en raison de l'annulation de plusieurs événements et manifestations.

2.6 – Domaine développement durable

Le domaine Développement durable connaît une légère minoration de - 129 K€ (soit - 0,5 %) portant les crédits inscrits à 26 M€.

B - Dépenses d'équipements, d'investissements et d'acquisitions

Le 2^{ème} Budget Rectificatif 2020 d'équipements et d'investissements qui s'élève à 489,5 M€ présente une diminution de - 3,5 %, soit - 17,8 M€ par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif et de - 12,2 %, soit - 67,8 M€ par rapport à l'inscription primitive. Il convient de rappeler qu'un ajustement de - 50 M€ avait déjà été opéré lors du 1^{er} Budget Rectificatif, afin de prendre en compte les décalages d'avancement de travaux consécutifs à l'arrêt des chantiers explique cette très légère diminution au 2^{ème} Budget Rectificatif.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2020-254 du 20 mars 2020 s'élèvent à 47,5 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2020 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 536,9 M€ dans le cadre du 2^{ème} Budget Rectificatif, ce qui ramène donc la diminution de cette catégorie de dépenses à - 20,3 M€ par rapport au Budget Primitif (557,3 M€).

1 – Acquisitions d'immeubles

Une minoration de - 1,4 M€ (soit - 14 %) est réalisée sur cette catégorie de dépenses.

2 – Travaux d'équipement

Cette catégorie de dépenses affiche une baisse de - 18,2 M€, soit - 4,1 %.

Avec un montant de reports de crédits de 43,4 M€ sur l'exercice 2020, les crédits de paiement s'élèvent à 465,4 M€ à comparer aux 483,6 M€ du 1^{er} Budget Rectificatif et 490,3 M€ du Budget Primitif.

Il est à noter l'ajustement à la baisse de plusieurs opérations lié, notamment, aux décalages de travaux générés par l'arrêt des chantiers pendant la crise sanitaire :

- Les « Opérations domaniales intermédiaires » sont minorées de - 11 M€ en raison de décalages de travaux concernant la Villa Carmelha, la surélévation du bâtiment A des Jardins d'Apolline et l'opération « Picapeira » ;
- L'opération de « Surélévation de la Sûreté Publique », dont les crédits avaient été minorés de - 4 M€ au 1^{er} Budget Rectificatif, voit son inscription révisée de - 3,7 M€ supplémentaires. L'adaptation du projet en phase d'études préliminaires et les incidences de l'arrêt du chantier sur la date de mise à disposition des bureaux pour le relogement temporaire des occupants expliquent le décalage des travaux principaux en 2021 ;
- L'impact de la crise sanitaire implique également une nouvelle baisse de - 3 M€ sur l'article 705.932/1 « Réhabilitation/ Reconstruction du Cap Fleuri ». Elle permet d'ajuster l'inscription du 1^{er} Budget Rectificatif, qui prévoyait déjà une baisse de - 3 M€ des crédits alloués à cette opération, en raison de l'arrêt du chantier du CAP 2 pendant deux mois et du ralentissement des études relatives au CAP 1 ;
- C'est le cas également pour les « Gros travaux du Stade Louis II », pour lesquels une première inscription rectificative de - 6 M€ avait été réalisée. La nouvelle inscription de - 2,7 M€ tient compte de la suppression des crédits de travaux, d'une part, du projet de gymnase des Moneghetti et du stade du Devens, ces deux projets étant toujours à l'étude ;
- Le décalage des travaux des lots techniques de l'opération « Extension quai Albert 1^{er} » en 2021 induit une baisse de - 1,5 M€ ;

- Après une première baisse de - 2 M€ constatée au 1^{er} Budget Rectificatif 2020 avec l'arrêt des chantiers, un ajustement complémentaire de - 1,3 M€ est intégré sur l'article « Travaux Domaines » ;
- L'article « Voies publiques » est minoré de - 1 M€ en raison, d'une part, de l'annulation de l'édition 2020 du Grand Prix de Formule 1 et de la réfection traditionnelle des enrobés dans ce cadre (- 950 K€) et, d'autre part, de l'absence de divers travaux et de la mise à disposition de personnel durant l'épreuve (- 190 K€). On notera, en revanche, l'inscription d'une somme supplémentaire de + 150 K€ au titre de l'installation d'un city stade ;

Ces baisses ont été relativisées par des ajustements de crédits à la hausse, compte tenu du caractère imprévisible de certains travaux ou en fonction de l'avancement de certaines opérations :

- « Aménagement du Larvotto » : la majoration de + 8 M€ s'explique par un rééchelonnement des dépenses (compte tenu du planning très serré), qui fait apparaître une baisse du budget 2022, reporté sur les années 2020 et 2021, afin de maintenir une ouverture partielle de la plage en 2020 et une ouverture complète de la plage en 2021 avant la mise à disposition de l'ensemble du nouvel équipement public au tout début 2022 ;
- Les crédits de l'« Opération le Mas Honoria » sont majorés de + 6 M€ en raison d'un réajustement des échéances du Contrat de Promotion Immobilière sur la base du contrat signé et des travaux préparatoires ;
- Ceux de l'article « Opérations Testimonio II et II bis » sont également en hausse de + 1,5 M€ pour la prise en charge de travaux supplémentaires ;
- Concernant l'article 705.907 « Grand Ida », les crédits inscrits sont majorés de + 1 M€, afin de prendre en compte les crédits supplémentaires induits par les modifications de programme de l'opération ;

3 – Matériel d'équipement

Une augmentation de + 1,8 M€ (soit + 3,2 %) porte ainsi le montant investi pour le matériel d'équipement à 58,8 M€, auxquels s'ajoutent 3,63 M€ de report de crédits.

- La principale écriture concerne les « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du financement des investissements relatifs au Grand Prix 2019 réalisés par l'A.C.M. (2,2 M€), une somme équivalente étant inscrite également en recettes ;
- S'agissant des crédits dédiés à la transition et à la sécurité numériques, un montant global de - 624 K€ est restitué au 2^{ème} Budget Rectificatif, en raison de la rationalisation ou du report de certains projets.

III – COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR -

Des inscriptions modificatives affectent dix Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) existants et la création d'un nouveau Compte Spécial du trésor n° 82.33 intitulé « Plan relance Covid ».

Leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 24.520.500 € au 1^{er} Budget Rectificatif à un solde débiteur de 23.635.000 € au 2^{ème} Budget Rectificatif.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

Comptes de commerce :

Une inscription rectificative de - 300 K€ en recettes comme en dépenses est réalisée sur le Compte Spécial du Trésor n° 81.20 « DTC - Promotion », compte tenu de l'annulation du sommet annuel organisé par « Monaco Private Label », du Grand Prix de Formule 1 et du Grand Prix Historique, en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

Une baisse de - 200 K€ des recettes reversées par la société concessionnaire est également constatée sur le Compte Spécial du Trésor n° 81.25 « Développement des approvisionnements en eau »

en raison de la diminution de la consommation d'eau suite à la crise sanitaire.

Comptes de produits régulièrement affectés :

Un nouveau C.S.T. n° 82.33 « Plan relance Covid » est créé avec une inscription de 90 M€ en recettes et en dépenses. Il permettra de financer :

- Le « *Fonds Bleu* », doté de 20 M€ en recettes et en dépenses, afin d'aider les entreprises monégasques dans leur transformation numérique et à créer une économie numérique à Monaco.
- Le « *Fonds Blanc* », doté de 20 M€ en recettes et en dépenses, afin de soutenir l'activité du bâtiment et de la construction en Principauté, il témoigne (à côté des grands travaux structurants) de la volonté du Gouvernement d'améliorer la qualité de vie au quotidien et de préserver le patrimoine de l'État.
- Le « *Fonds Rouge et Blanc* », doté de 10 M€ en recettes et en dépenses, afin de soutenir le commerce local et la consommation en Principauté.
- Une enveloppe complémentaire de 40 M€ (en recettes et en dépenses) sera également dédiée à la poursuite, en tant que de besoin, de mesures sociales d'accompagnement.

Le C.S.T. n° 82.30 « Fonds Vert national » est également majoré en recettes (27,2 M€) et en dépenses (25 M€) afin de soutenir financièrement le recours aux entreprises, notamment les entreprises monégasques, pour la mise en œuvre de la transition énergétique voulue par le Prince Souverain, rappelée dans la feuille de route donnée à Son Ministre d'État. Par ailleurs, La majoration complémentaire de 2,2 M€ en recettes est liée à la baisse du coût de la parité tarifaire pour la S.M.E.G. (révision à la baisse des coûts d'investissements) et de la vente d'électricité en 2019 qui a été plus élevée que prévu.

Le Compte Spécial du Trésor n° 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'État grâce aux versements

réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 6,4 M€ en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2020.

Le Compte Spécial du Trésor n° 82.31 « Fonds dépendance » fait l'objet d'une inscription de - 2 M€ en recettes, compte tenu de la décision de ne pas abonder ce compte au regard des sommes déjà disponibles.

Comptes d'avances :

Le C.S.T. n° 83.67 « Avances aux entreprises » est majoré de + 2,1 M€ en recettes et en dépenses afin de permettre le versement de l'avance en compte courant (2,1 M€) octroyée à la nouvelle société Monaco Cloud.

Une inscription de - 240 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial du Trésor n° 83.61 « Avances Diverses », dont - 150 K€ au titre du prêt accordé au Grimaldi Forum pour la construction des nouvelles terrasses, la première échéance de remboursement étant reportée en 2021.

Comptes de dépenses sur frais avancés de l'État :

Le Compte Spécial du Trésor n° 84.10 « Avances dommages » présente une inscription rectificative de + 5,3 M€ en dépenses concernant les sinistres des Jardins d'Apolline et de l'Hélios, notamment en raison de l'impact de l'arrêt du chantier pendant la crise sanitaire, de dépenses complémentaires en matière de mesures de relogement des locataires et de travaux complémentaires de réparations en façades de l'Hélios.

M. le Président.- Je vais passer immédiatement la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale pour qu'il nous donne lecture du rapport qu'il a établi sur le projet de 2^{ème} Budget Rectificatif pour l'exercice 2020 au nom de cette Commission qu'il préside.

Monsieur SEYDOUX, nous vous écoutons.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Un premier projet de loi portant fixation du Budget de l'État de l'exercice 2020 – 2^{ème} Rectificatif, enregistré sous le n° 1017, avait été reçu au Conseil National le 30 juin 2020, déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale le même jour.

L'étude de ce projet de loi avait donné lieu à la préparation, en Commission, de 40 questions, communiquées au Gouvernement le 9 juillet 2020. Les réponses du Gouvernement à ces questions ont été reçues le 31 juillet 2020 et ont été débattues, lors de deux séances privées, les 8 et 10 septembre 2020.

Dans ses réponses, le Gouvernement précisait qu'il allait déposer, à la rentrée, une nouvelle version du deuxième Budget Rectificatif 2020, plus adaptée à l'évolution de la situation, afin que les crédits soumis au vote du Conseil National soient plus proches de la réalité, ce qu'il a confirmé lors de la Commission Plénière d'Etude du 8 septembre dernier.

Le 18 septembre, le Gouvernement a fait parvenir au Conseil National un nouveau projet de loi n° 1021, qui a été déposé ce jour en Séance Publique et renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

En liminaire, votre Rapporteur souligne que le Conseil National est amené, en cette année profondément marquée par la pandémie de la COVID-19, à examiner un 2^{ème} Budget Rectificatif, après en avoir étudié et voté un premier, le 21 avril dernier. Cet examen de deux lois de Budget Rectificatif en quelques mois, témoigne de la situation exceptionnelle à laquelle Monaco doit faire face. Celle-ci a conduit l'État à adopter des mesures d'urgence, modifiant substantiellement les équilibres budgétaires du Budget Primitif 2020.

Cette crise sanitaire a nécessité une réactivité sans précédent des Institutions. Votre Rapporteur ne reviendra pas sur les tensions entre le Conseil National et le Gouvernement, qui avaient marqué le début de la crise, et qui avaient été rappelées dans son précédent rapport portant sur le 1^{er} Budget Rectificatif 2020.

À l'époque, le Conseil National avait eu, en effet, à regretter l'absence de concertation, alors qu'étaient en jeu des intérêts majeurs pour la Principauté, tant en termes sanitaires, qu'économiques et sociaux et que les décisions prises de manière unilatérale par le Gouvernement auraient indubitablement un impact législatif et/ou budgétaire.

D'ailleurs, l'Assemblée, en seulement deux mois, a permis d'adapter le cadre législatif à la situation d'urgence, en votant deux lois pour suspendre les délais administratifs et ceux de certaines procédures judiciaires, afin de tenir compte de la période de confinement. Elle a également déposé deux propositions de loi. La première, interdisant les licenciements abusifs et rendant le télétravail obligatoire sur les postes le permettant, a été transformée par le Gouvernement en projet de loi, qui a été voté par le Conseil National en mai dernier.

La seconde proposition de loi, qui prévoyait une baisse minimale des loyers des locaux commerciaux, ou à usage de bureau du secteur privé, n'a malheureusement pas été transformée par le Gouvernement en projet de loi, ce que les élus ont pu regretter.

En outre, afin de permettre de débloquer les sommes nécessaires pour faire face à la crise, les élus ont examiné en urgence et voté le 21 avril 2020, un budget exceptionnel au travers de la loi du 1^{er} Budget Rectificatif, qui ont permis notamment d'assurer le financement des commandes de masques et de tests, le paiement du Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR) et le versement d'aides directes aux entreprises, commerces, artisans et travailleurs indépendants, touchés par la crise.

Désormais, au sein du Comité Mixte de Suivi du COVID-19, instauré par S.A.S. le Prince Souverain, Qui affirmait que « *le Conseil National a sa place dans le dispositif de lutte contre cette épidémie* », les élus travaillent dans l'union nationale au sein du Parlement et dans l'unité des Institutions.

Une délégation du Conseil National, composée d'élus des différentes sensibilités politiques de l'Assemblée, qui ont réussi à réaliser, dans ces temps très difficiles, et dans une démarche responsable, un rassemblement d'union nationale au sein du Conseil National, participe ainsi à ce Comité, qui se réunit régulièrement depuis sa création. Au cours des 16 réunions qui se sont tenues à ce jour, ils ont formulé des propositions concrètes et pragmatiques dans de nombreux domaines, en particulier sanitaire, social, économique et éducatif.

Face à cette situation de crise exceptionnelle, il est, en effet, essentiel que le Conseil National, ressource institutionnelle de l'État, puisse, dans le cadre prévu par les Institutions de la Principauté, jouer tout son rôle. L'Assemblée canalise l'inquiétude de la population et relaie ses attentes et ses besoins légitimes. Elle agit en proximité avec les Monégasques et les résidents.

Elle formule, à sa place, des propositions pour que les mesures les plus efficaces possibles soient décidées et mises en œuvre par le Gouvernement, afin de protéger la population et soutenir notre économie.

Depuis le début du mois de septembre, les élus ont eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec le Ministre d'État et ressentent un nouveau climat de dialogue. Notre Assemblée souhaite que le Conseil National et le Gouvernement travaillent dans la concertation, dans une relation de partenariat constructif, qui permettra de consolider la relation institutionnelle, dans une période où nous avons besoin de hauteur, de responsabilité et de vision entre le Gouvernement et l'Assemblée.

Votre Rapporteur rappelle que le 1^{er} Budget Rectificatif de l'année 2020 était établi en déficit à hauteur de 477,3 millions d'euros, qui traduisait, d'une part, une baisse des recettes de 11,5 % et, d'autre part, une très forte hausse des dépenses, avec la création d'un article spécifique dénommé « Mesures COVID », s'élevant à 358 millions d'euros.

Le présent Budget Rectificatif tend à ajuster le résultat budgétaire en fonction des recettes réellement constatées à mi-septembre, et des financements nécessaires aux mesures liées à la crise. Il présente un déficit de 165,3 millions d'euros, prenant en compte l'augmentation des recettes de 285,5 millions et une minoration des dépenses de 26,4 millions d'euros. Du fait de recettes exceptionnelles, la situation budgétaire apparaît plus favorable que lors du 1^{er} Budget Rectificatif malgré la crise liée à la COVID-19, bien que sur le terrain les conséquences économiques et sociales se font lourdement ressentir. Le Conseil National se réjouit en outre que le Conseiller de Gouvernement - Ministre des Finances et de l'Économie ait annoncé que, malgré la conjoncture difficile, les résultats de la gestion de la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel dégageaient un léger bénéfice à la fin août 2020.

Les Commissions Plénières d'Étude portant sur ce 2^{ème} Budget Rectificatif ont permis aux élus de débattre avec le Gouvernement, tout d'abord, de la situation sanitaire qui s'est dégradée depuis plusieurs semaines et au sujet de laquelle ils ont fait part, dès le 31 août dernier, de leur inquiétude face à la pénurie de tests PCR, tout en formulant des propositions concrètes pour pouvoir tester plus et plus vite.

En effet, au titre des questions sanitaires, celle de l'accès aux tests PCR et des délais pour obtenir les résultats est apparue particulièrement flagrante.

Au vu des chiffres de personnes touchées par la COVID-19 et de la reprise d'une activité plus soutenue pour de nombreux salariés, les élus ont demandé l'augmentation du nombre de tests et la possibilité de disposer des résultats dans des délais raisonnables.

Ils sollicitaient, par ailleurs, à l'approche de la rentrée scolaire, que l'ensemble des personnels et des élèves, puisse faire l'objet d'une campagne généralisée de tests PCR, comme l'ont fait certains pays, tels que l'Italie ou la Principauté d'Andorre.

Afin que notre pays soit un modèle d'excellence en matière sanitaire, le Conseil National considère que tout doit être mis œuvre afin que Monaco puisse, de manière parfaitement autonome, tester et disposer des résultats sous 24 heures, car tester rapidement et de manière systématique, comme cela est recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé, reste une des clés permettant de limiter les risques, de protéger la population et d'endiguer la propagation du virus.

Lors de la Commission Plénière d'Étude du 8 septembre, le Gouvernement a indiqué que la capacité de tests en Principauté allait être fortement accrue dans les prochaines semaines pour passer de 910 prélèvements PCR par semaine actuellement, à un nombre de 1310 à 1510 par semaine, notamment par son projet d'ajout d'un lieu public supplémentaire de prélèvements au Centre Speranza, rue Bel Respiro, en complément du CHPG, du Centre Médico Sportif et du Laboratoire privé.

En ce qui concerne les délais très longs pour disposer des résultats, constatés par la population et relayés par les élus, le Gouvernement a précisé que la situation s'améliorera d'ici les prochains mois, pour porter le total d'analyses de tests PCR en Principauté, de 835 à la mi-septembre, à plus de 8000 par semaine à la mi-novembre.

Même si ces annonces d'augmentation de capacité de prélèvements et de tests sont des éléments positifs, le Conseil National regrette que le Gouvernement n'ait pas mieux anticipé le besoin en tests, dès le mois d'août, afin d'être prêt pour la rentrée scolaire et le retour des salariés en entreprises, bien qu'il disposait des crédits nécessaires.

Comme pour les tests sérologiques, où une organisation centralisée dans un lieu facilement identifiable et accessible avait été mise en place, le Conseil National a demandé au Gouvernement, lors de la Commission Plénière d'Étude du 8 septembre 2020, la création d'un Centre National Public de Dépistage COVID-19, lieu unique, qui permettra de

tester rapidement tous les résidents et de disposer des résultats sous 24 heures. Cette centralisation simplifiera grandement le parcours des personnes devant et souhaitant être testées, et répondra aux difficultés exprimées par une partie de la population éprouvant des difficultés pour être orientées.

Le projet du Gouvernement de créer un nouveau centre de prélèvement au sein de la Villa Speranza, rue Bel Respiro n'est pas apparu satisfaisant aux élus, qui estimaient qu'un centre national unique de prélèvement de tests PCR, serait plus adapté. Les élus tiennent à exprimer leur satisfaction à l'égard de la décision du Gouvernement de mettre en place un nouveau centre de prélèvement unique, plus accessible, à l'espace Léo Ferré.

Le Conseil National est satisfait, dans ce cadre, de la priorisation des personnes, afin de pouvoir tester avant tout les symptomatiques dont l'état ne justifie pas une hospitalisation et les cas contacts de personnes positives à la COVID-19. Concernant la situation des personnes ayant besoin de voyager ou de se rassurer, les élus comprennent ce besoin et estiment que celles-ci devraient avoir accès aux tests réalisés en laboratoire privé.

Face à cette crise qui évolue très vite, tout comme les moyens d'y répondre, le Conseil National demande au Gouvernement de poursuivre ses efforts sur la stratégie de dépistage via PCR et de faire preuve d'anticipation, en explorant la possibilité de réaliser des tests salivaires pour certains patients, notamment les jeunes enfants, compte tenu de leur moindre pénibilité, surtout si ceux-ci doivent être renouvelés. Le Conseil National demande également de suivre de près le développement des tests antigéniques censés être plus faciles à réaliser et plus rapides, qui favoriseraient le dépistage de masse.

Pour que le Centre National Public de Dépistage COVID-19 soit réellement efficace, il est souhaitable que chaque personne disposant d'une ordonnance puisse obtenir un rendez-vous sous 24 heures (sauf pour les cas contacts où il est nécessaire d'attendre 5 jours) et de disposer des résultats également en 24 heures, ce qui n'est pas encore toujours le cas au jour de l'élaboration de ce rapport, le 22 septembre 2020.

S'agissant des conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, les élus ont fortement incité le Gouvernement, dès le mois de mars 2020, à soutenir, par des aides directes, les entreprises, artisans, commerçants et travailleurs indépendants impactés par la pandémie. Même si

progressivement les activités ont repris, nombreux sont les secteurs qui restent fortement affectés et sont très loin d'avoir retrouvé leur chiffre d'affaires d'avant la crise : tourisme, évènementiel, transports, mais aussi commerces de détail, restaurants...

C'est pourquoi, le Conseil National considère qu'il est indispensable de maintenir les dispositifs d'aides directes ciblées et d'accompagner de manière sectorielle, les entreprises les plus fragilisées, pour éviter les licenciements et les faillites.

En ce qui concerne le dispositif exceptionnel du Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR), le Gouvernement a indiqué qu'il est poursuivi jusqu'en octobre et qu'il pourrait être prolongé jusqu'à la fin de l'année si nécessaire.

Le Conseil National estime que cette mesure, qui a démontré son efficacité pour le maintien de l'emploi en Principauté, doit être prolongée aussi longtemps que de besoin, jusqu'à la fin de l'année, voire au printemps prochain, pour les secteurs les plus fortement impactés. Votre Rapporteur tient à rappeler que l'enveloppe prévue au 1^{er} Budget Rectificatif pour le CTTR était de 180 millions d'euros. Selon les informations communiquées par le Gouvernement, 89 millions d'euros ont été dépensés à fin août 2020. Les services de l'État disposent donc d'ores et déjà des crédits nécessaires afin de poursuivre cette mesure. De même, le Conseil National est favorable aux autres mesures adoptées par le Gouvernement, visant à maintenir l'emploi ou à inciter à l'embauche, telles que notamment l'exonération partielle de charges patronales, qui devront, le cas échéant, être adaptées en fonction des résultats obtenus.

En outre, le Conseil National prend acte de la prolongation du dispositif de travail à distance élargi jusqu'en décembre 2020.

Sur le plan des aides économiques directes, comme le demandait le Conseil National, le Gouvernement a proposé le maintien, pour le trimestre d'octobre à décembre 2020, de la Commission d'Accompagnement à la Relance Économique (CARE), au sein de laquelle l'Assemblée est représentée par votre Rapporteur.

Cette Commission vient en aide aux commerçants, travailleurs indépendants et petites et moyennes entreprises de Monaco, en les soutenant financièrement pour le paiement d'une partie de leurs frais fixes, principalement la moitié de leurs loyers. La CARE, dans sa première phase, a soutenu financièrement 250 entités économiques.

Les élus veilleront à ce que la CARE soit poursuivie, aussi longtemps que nécessaire et que les aides indispensables soient débloquentes, y compris pour les entreprises qui n'ont pas encore sollicité d'aides directes auprès du Gouvernement et qui désormais rencontrent des difficultés liées à la COVID-19.

Par ailleurs, s'agissant des locataires de bureaux ou de locaux commerciaux domaniaux, le Conseil National est favorable au maintien de l'exonération de 50% du loyer pour les secteurs les plus lourdement impactés.

Comme il l'a affirmé à plusieurs reprises, le Conseil National demande que les crédits votés pour le soutien à l'économie lors de l'approbation du 1^{er} Budget Rectificatif, bénéficient activement aux entreprises qui en ont besoin avec la plus grande réactivité. Le Conseil National sera très attentif à ce que les sommes inscrites au budget soient utilisées pour répondre aux besoins, car il constate qu'à la fin du mois d'août 2020, l'article « Mesures COVID » n'était exécuté qu'à 45%, soit 160 millions d'euros dépensés sur 358 millions.

En complément de ces aides directes, le Conseil National appelle de ses vœux la mise en œuvre d'un plan de relance ambitieux, afin de soutenir la croissance du pays. Selon les élus, l'État doit tout mettre en œuvre pour préserver le modèle économique et social monégasque, qui a fait ses preuves. Dans cet objectif, l'État doit contribuer à cette relance, en maintenant un très haut niveau de commande publique et d'investissements.

Dans le cadre des marchés publics les entreprises de la Principauté doivent plus que jamais être prioritaires et le Gouvernement doit veiller à ce que ce soit également le cas pour les marchés passés par les sociétés d'État, les concessionnaires de services publics et les entités subventionnées.

Le Plan de Relance de l'Investissement, présenté par le Gouvernement lors de la Commission Plénière d'Etude du 8 septembre 2020, se décompose en 4 volets : le « Fonds Bleu », destiné à aider les entreprises monégasques dans leur transformation numérique, doté de 20 millions d'euros, le « Fonds Blanc », qui vise à soutenir l'activité du bâtiment et de la construction en Principauté, doté également de 20 millions d'euros, le « Fonds Rouge et Blanc », qui a pour objectif d'aider le commerce local et la consommation en Principauté, qui s'élève à 10 millions d'euros, et enfin, un abondement complémentaire du « Fonds Vert National », à hauteur de 25 millions d'euros. La Commission des

Finances et de l'Économie Nationale a relevé que 40 millions d'euros supplémentaires sont inscrits sur le Compte Spécial du Trésor dénommé « Plan de Relance », portant son montant total à 90 millions d'euros.

Le Conseil National est favorable aux quatre volets prévus dans ce plan. Il salue les mesures concernant la transition énergétique, qui permettront aux résidents de mieux isoler leur appartement avec des fenêtres qui vont les protéger davantage du bruit et des pertes énergétiques. Il considère également très important le « Fonds Bleu » avec, d'une part, la création du Cloud Souverain, projet attendu et vital pour se structurer et être compétitif et attractif demain dans ce domaine et, d'autre part, l'accompagnement des entreprises monégasques dans leur transition numérique, en fournissant des outils, des infrastructures et des formations. À ce titre, le Conseil National rappelle la nécessité que les textes d'application des lois votées pour permettre le développement du numérique soient adoptés dans les meilleurs délais.

Au titre du « Fonds Blanc », les opérations d'entretien et de rénovation des bâtiments publics qui seront conduites par l'État, permettront aux petites entreprises du bâtiment, de travaux publics et de second œuvre de la Principauté de bénéficier de marchés de gré à gré, présentant un intérêt général et soutenant leur activité.

Enfin, les élus saluent les mesures prévues dans le « Fonds Rouge et Blanc », avec la gratuité de 4 heures des parkings, pour tout achat auprès d'un commerçant, le versement de la prime annuelle des fonctionnaires et agents de l'État sous forme de bons d'achats dans les commerces locaux, de même que pour les retraités et les agents du CHPG et enfin, l'attribution aux fonctionnaires et agents de l'État de tickets restaurants supplémentaires au 4^{ème} trimestre, pour 80 euros par mois, entièrement pris en charge par l'État.

Toujours au sein du « Fonds Rouge et Blanc », la mesure visant à apporter un soutien aux secteurs culturels non institutionnels, événementiels et aux associations sportives, par un mécanisme d'achat de places invendables en raison des prescriptions sanitaires, de nature à soulager leurs trésoreries, est accueillie favorablement par les élus.

Le Conseil National demande qu'une attention particulière soit portée à ces entités qui contribuent activement à l'offre culturelle, sportive et événementielle de la Principauté.

Le Conseil National demande que les sommes prévues dans le plan de relance soient effectivement utilisées dans les meilleurs délais et au plus tard dans les prochains mois et pas dans les prochaines années. En effet, le versement des sommes du plan de relance sur un Compte Spécial du Trésor ne permet pas de s'assurer que les sommes seront dépensées dans l'année. Au-delà des annonces, il attend à ce sujet un plan de relance précis avec des mesures plus détaillées, leurs délais et modalités de mise en œuvre. Il estime indispensable que le Gouvernement communique concrètement auprès des acteurs économiques qui pourront bénéficier des aides.

De même, il convient de faire largement savoir aux bénéficiaires potentiels que de nouvelles subventions existent. Enfin, s'agissant des marchés publics, ils doivent impérativement permettre de soutenir les entités de la Principauté.

Le Conseil National estime important de mettre à profit cette période compliquée pour relancer la machine économique, en tenant compte des nouvelles priorités de notre temps, en termes de transitions numérique et énergétique, mais aussi en matière de proximité avec nos entreprises et nos commerçants. Seul un effort collectif, assorti d'objectifs clairs, permettra à Monaco d'être positionné au mieux dans le cadre de la relance, en espérant que la situation internationale se stabilise et reparte à la hausse. Les élus sont conscients que ce plan devra certainement encore être évolutif et adapté dans les prochaines semaines à la réalité du terrain. Ils ne manqueront pas d'y contribuer, à leur place, notamment dans le cadre du Comité Mixte de Suivi du COVID-19 au sein duquel la concertation entre le Gouvernement et le Conseil National se poursuit. Le Conseil National continuera d'agir à sa place pour que nous parvenions tous ensemble à traverser cette période de crise et à réussir la relance économique.

L'examen des lois de Budget Rectificatif constitue traditionnellement l'occasion pour le Conseil National de relayer auprès du Gouvernement les sujets de préoccupations et les attentes des Monégasques et des résidents. En parallèle des questions liées à la crise de la COVID-19, les Conseillers Nationaux, se sont attachés à poursuivre leurs échanges avec l'Exécutif, en particulier dans les domaines du logement et de la qualité de vie, qui demeurent des sujets au centre des préoccupations de la population.

S'agissant du logement, la crise de la COVID-19 a entraîné un décalage d'environ 3 mois de tous les projets de constructions domaniales du Plan National pour le Logement.

En outre, deux projets majeurs, « Grand Ida » et « Testimonio II bis », ont fait l'objet de modifications suite aux échanges entre le Gouvernement et le Conseil National, notamment lors des Commissions Plénières d'Étude consacrées aux Grands Travaux, qui se sont tenues les 2 et 16 juillet 2020.

En effet, concernant le projet « Grand Ida », qui devait comporter 159 logements et être livré en mars 2023, le promoteur a présenté un nouveau projet architectural, faisant suite à la demande du Conseil National de revoir l'esthétique du projet de 2019.

Le nouveau projet consiste à édifier trois bâtiments d'habitation distincts, au lieu de 4 pour la version présentée en 2019, comportant 20 logements et 2.400 m² de surfaces commerciales et tertiaires supplémentaires. Il présente l'avantage de créer des trouées visuelles pour les locataires de l'immeuble « Les Mélézes » et de maintenir la circulation sur le boulevard Rainier III. Les échéances de livraison des futurs appartements sont décalées à septembre 2023 pour le bâtiment A qui comportera 47 logements, à décembre 2023 pour le bâtiment B qui comportera 62 logements et au 1^{er} trimestre 2024 pour les 106 appartements du bâtiment C.

Malgré ce décalage dans le temps de la livraison des appartements, les élus ont considéré qu'il était dans l'intérêt général de la Principauté et de la qualité de vie des habitants de ce quartier à moyen et long terme, d'opter pour ce nouveau projet.

Étant donné le nombre de familles monégasques, dont la situation le justifie, en attente d'un logement, les élus ne sauraient concevoir tout report supplémentaire pour cette opération, réalisée en Contrat de Promotion Immobilière et attendent un engagement ferme et définitif du Gouvernement sur les délais précités.

En ce qui concerne les coûts annoncés pour ce nouveau projet, les Conseillers Nationaux ont relevé un surcoût très important de 77.740.000 euros T.T.C. Ils demeurent dans l'attente de la décomposition plus détaillée de ce montant.

Concernant le projet « Testimonio II bis », le Gouvernement a en définitive proposé, ainsi que le demandait le Conseil National, la surélévation de 2 étages de cet immeuble, ce qui permettra de disposer de 12 appartements supplémentaires dans cette opération, dont la livraison est prévue courant du 2^{ème} trimestre 2023. Du fait de ce gain d'appartements, le Gouvernement a proposé de suspendre la réalisation d'une petite opération de 14 appartements dans la rue du Portier, sur les Villas Alice et Jeanne, qui était prévue dans le Plan

National pour le Logement. Ce report a été accepté par le Conseil National, de manière à limiter les nuisances dans ce quartier, qui connaît déjà des chantiers importants. Votre Rapporteur souligne, plus généralement, qu'en raison de la rareté des terrains à Monaco, les élus considèrent que les opérations domaniales doivent être optimisées afin de gagner des appartements sur un foncier identique, tout en évitant de multiplier les petites opérations ce qui limite, ainsi, le nombre de chantiers.

Ainsi, le Plan National pour le Logement prévoit, à ce jour, la livraison à la fin du premier trimestre 2024, de 642 logements domaniaux neufs se décomposant ainsi :

- 16 appartements dans la Surélévation des Jardins d'Apolline, Bloc A, en début d'année 2021,
- 14 appartements dans l'opération Picapeira, au premier trimestre 2021,
- 25 appartements dans l'opération Carmelha, au troisième trimestre 2022,
- 181 logements dans l'immeuble Testimonio II, en octobre 2022,
- 167 logements dans l'immeuble Testimonio II Bis, au deuxième trimestre 2023,
- 65 logements au Palais Honoria, en fin du premier trimestre 2023,
- 47 appartements dans le Bâtiment A du projet « Grand Ida », en septembre 2023,
- 62 appartements dans le Bâtiment B du projet « Grand Ida », en décembre 2023,
- 51 logements domaniaux dans le bâtiment C du projet « Grand Ida », qui comportera également 55 dations pour les copropriétaires, au premier trimestre 2024,
- et enfin, 14 appartements sur la surélévation de l'immeuble « Les Mélèzes », pour la fin du troisième trimestre 2022 ou le début du quatrième trimestre 2022.

Les Conseillers Nationaux resteront extrêmement vigilants pour que ces nouvelles échéances soient respectées.

Afin de permettre une entrée dans les lieux des attributaires dans des délais plus courts, le Conseil National est en outre satisfait que le Gouvernement ait décidé, comme le souhaitaient les élus, d'organiser des Commissions d'attribution et des visites par anticipation, notamment, par la mise à disposition d'appartements témoins. De plus, dans le même but, les élus sont favorables à ce qu'une cuisine

équipée soit proposée aux futurs locataires, selon des modalités qui restent à définir avec le Gouvernement, dans la perspective des prochaines opérations à attribuer.

Votre Rapporteur souhaite maintenant aborder le sujet de la qualité de vie, qui constitue, depuis le début de la mandature, l'une des priorités de notre Assemblée et qu'elle a placée au cœur de ses débats avec le Gouvernement, relayant ainsi le véritable malaise de la population, ressentant une dégradation de sa qualité de vie en Principauté, du fait des bruits des chantiers et de certains véhicules, des travaux de voirie et de la circulation.

Sur cette question importante, votre Rapporteur tient à rappeler que le Conseil National est bien évidemment favorable aux chantiers, qui sont indispensables pour créer des logements pour les Monégasques et également développer les infrastructures d'intérêt public, accueillir au mieux de nouveaux résidents, développer la TVA immobilière et les droits de mutation, et de manière générale, pour soutenir l'économie et développer les recettes.

Mais la qualité de vie passe également par la tranquillité des résidents et il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre l'économique et le droit à la tranquillité. S'agissant des chantiers, Monaco a tous les moyens de faire mieux pour limiter les nuisances et malgré les demandes répétées du Conseil National sur ce sujet, le résultat n'est pas encore satisfaisant pour la population.

Il est nécessaire de mettre en place des protections anti-bruit sur tous les chantiers de la Principauté, mais aussi d'utiliser les engins les moins bruyants existant sur le marché, voire électriques, de dernière génération.

La volonté du Conseil National est que tout soit mis en œuvre pour obtenir une amélioration tangible et à court terme de la qualité de vie des résidents de la Principauté. C'est la raison pour laquelle les élus n'ont cessé de demander que des mesures concrètes soient prises par le Gouvernement, notamment pour renforcer la réglementation, pour qu'il se donne les moyens matériels et humains nécessaires d'intensifier les contrôles sur le terrain et de sanctionner les entreprises qui ne respectent pas les règles, avec des amendes dissuasives.

En ce qui concerne l'information des riverains quant aux nuisances de chantiers, le Conseil National avait demandé que la communication soit intensifiée. Le Gouvernement a créé la Cellule d'information « qualité de vie et travaux », qui réunit l'ensemble des services de l'État ainsi que les opérateurs concernés,

ce qui est une bonne décision. Celle-ci met en place de nouvelles actions de communication. Il nous apparaît opportun qu'une information régulière et soutenue soit poursuivie à l'intention des résidents.

Toujours concernant les nuisances sonores, votre Rapporteur rappelle que le Conseil National demande de renforcer les contrôles et les sanctions des véhicules bruyants.

Enfin, s'agissant de la mobilité, votre Rapporteur tient à rappeler que le Conseil National considère que tout doit être mis en œuvre afin de favoriser la mobilité douce. Ainsi, comme il l'a indiqué à plusieurs reprises, il est favorable à la gratuité des bus en Principauté. Il réitère également sa demande, déjà exprimée depuis deux années, d'une amélioration des services dans les meilleurs délais : augmentation de la fréquence et de l'amplitude horaire, création de nouveaux couloirs dédiés, priorisation du bus aux feux de signalisation, etc.

Par ailleurs les élus ont pu constater que des essais de bus électriques sont en cours. Ils sont favorables à l'électrification de l'intégralité du parc des autobus dans un délai plus court que celui annoncé actuellement par le Gouvernement, à savoir la finalisation pour 2030, eu égard aux ambitions environnementales de la Principauté. Ils considèrent qu'il faut investir dans cette flotte moins polluante, sans attendre le renouvellement par l'obsolescence des autobus actuels.

Votre Rapporteur en vient à présent à l'examen chiffré des recettes et des dépenses de ce 2^{ème} Budget Rectificatif.

Les recettes s'établissent à 1.620.361.000 euros et enregistrent une progression de 7,4 % par rapport au Budget Primitif 2020 et de 21,4 % par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif. Celle-ci provient principalement des contributions à hauteur de 223 millions d'euros et des produits et revenus du domaine de l'État pour 65 millions d'euros.

Votre Rapporteur tient à souligner l'impact très important des recettes de TVA immobilière, pour un montant de 141,5 millions d'euros et du versement par l'opérateur de l'extension en mer de 40 millions d'euros, qui représentent une partie de la soulte due à l'État au titre de cette opération.

Votre Rapporteur souligne, en outre, que si la prévision de résultat budgétaire est bien moins déficitaire, que celle envisagée lors du vote du 1^{er} Budget Rectificatif, en avril dernier, puisque le déficit s'établissait à l'époque à 477,3 millions d'euros, puis dans le 2^{ème} Budget Rectificatif déposé

le 30 juin dernier à 270 millions d'euros, et que dans le présent Budget Rectificatif affiné, le déficit est estimé à 165 millions d'euros, cette situation s'explique notamment par des recettes immobilières plus hautes qu'elles étaient l'an passé et les bons résultats de la place financière.

Votre Rapporteur ajoute que malgré cette prévision budgétaire moins défavorable, les élus constatent que beaucoup de sociétés, commerçants, artisans et travailleurs indépendants sont confrontés à des difficultés réelles sur le terrain. Aussi, la bonne tenue des recettes donne les moyens financiers à l'État de soutenir pendant les semaines et les mois qui viennent la reprise économique et le maintien de l'emploi. Le Conseil National reste très vigilant sur la situation sociale et la santé économique des entreprises de la Principauté.

À cet égard, les échanges en Commission Plénière d'Etude entre le Gouvernement et le Conseil National ont permis de constater qu'ils ont la même volonté d'accompagner les acteurs économiques et la relance par les investissements.

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'État affichent également une augmentation de 65 millions d'euros par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif. Au titre des monopoles, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale a relevé une révision à la hausse de la redevance de la Société des Bains de Mer de 638.000 euros. Celle-ci s'explique par le fait qu'elle est calculée sur la base des recettes de l'exercice précédent, clôturé au 31 mars 2020. Ces chiffres ne reflètent donc pas du tout la situation financière de la S.B.M., dont les activités de jeux et d'hôtellerie sont particulièrement affectées par la crise de la COVID-19.

Les élus, préoccupés par la situation de la S.B.M., ont demandé à ce qu'une Commission Consultative de Coopération avec la S.B.M. se tienne dans les plus brefs délais, afin d'échanger sur la situation de la société, tant sur le plan social que financier.

En ce qui concerne l'opérateur Monaco Telecom, les élus ont noté la diminution de la redevance versée à l'État de 388.000 euros, qui traduit la baisse de revenus de la société, en particulier ceux issus du roaming, ainsi qu'une minoration des dividendes de 12,5 millions d'euros par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif. Ils ont tenu à s'assurer que la baisse du chiffre d'affaires de l'opérateur n'ait pas de conséquences sur les investissements de l'actionnaire principal dans la fibre optique. Le Gouvernement a assuré que le déploiement de la fibre, qui a connu du retard du fait de la COVID-19, allait être poursuivi

et même intensifié. Le Conseil National réitère sa demande que ce déploiement soit effectif dans les meilleurs délais, afin d'apporter un service optimal aux résidents de la Principauté.

Les dépenses de ce 2^{ème} Budget Rectificatif 2020 s'élèvent à 1 785 645 700 euros, en hausse de 18,7 % par rapport au Budget Primitif 2020 et en baisse de 1,5 % par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif.

Dans le cadre de ce Budget Rectificatif, les dépenses d'équipement et d'investissements sont en légère baisse de 3,5 %, pour un montant total de 489 millions d'euros, contre 507 millions d'euros lors du 1^{er} Budget Rectificatif 2020. En ajoutant les 47,5 millions d'euros de reports des crédits de l'exercice budgétaire 2019, elles atteignent 536,9 millions d'euros.

Face à ces montants extrêmement importants, et au vu de l'ampleur et de la complexité des chantiers en cours et à venir, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale souhaite que les mesures adoptées par le Gouvernement, avec, d'une part, la restructuration et le renforcement des effectifs de la Direction des Travaux Publics et, d'autre part, la mise en place d'outils de suivi précis de l'ensemble des opérations, permettent d'éviter toutes défaillances, retards et dérapages de budgets, qui ont pu être constatés par le passé.

Le Conseil National attend la livraison de bâtiments structurants, dont l'achèvement est essentiel dans les années qui viennent et qui ne peuvent souffrir de nouveaux décalages. Votre Rapporteur citera notamment la restructuration du bâtiment de la Direction de la Sûreté Publique ainsi que l'îlot Pasteur, qui doit accueillir le nouveau collège en 2023. La livraison de ce grand complexe, qui comprend également une salle polyvalente pour la Mairie, en lieu et place de l'Espace Léo Ferré, conditionne par ailleurs le démarrage de la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille. Cette autre opération structurante et génératrice de futures recettes, va permettre de redynamiser le commerce en Principauté, de proposer un cinéma de dernière génération et de loger 40 familles monégasques.

Dans le domaine de la santé, la construction du nouvel hôpital sur site occupé est un réel défi. Ce chantier a connu des débuts compliqués, qui ont d'ores et déjà généré un retard de 5 années, qui conduit à une livraison de la première tranche estimée à 2024-2025. Le Parking d'Entrée de ville au Jardin Exotique, dit parking relais, qui devrait réduire le nombre de véhicules extérieurs en circulation dans la Principauté est également très attendu. Nous avons

eu à déplorer qu'il ne soit livré qu'en 2023, au lieu de 2019, tel qu'annoncé lors de son inscription au Programme Triennal d'Équipement, alors même que le besoin s'en fait sentir depuis de nombreuses années.

En ce qui concerne les enceintes sportives, et notamment le Stade Louis II et le Stade des Moneghetti, le Conseil National a souligné, à maintes reprises, depuis de nombreuses années, la nécessité d'optimiser les projets de restructuration des équipements destinés à la pratique du sport, dans la mesure où les installations existantes ne suffisent pas pour répondre aux besoins des associations sportives. La Commission Plénière d'Étude consacrée aux Grands Travaux, qui s'est tenue le 2 juillet dernier, a été l'occasion pour les élus de débattre de ces sujets et de rappeler l'importance qu'ils attachent à la livraison, dans les meilleurs délais, de ces opérations.

S'agissant de la mise en place d'une aire de sports démontable type « city-stade » à Monaco, tel que demandé par le Conseil National, dans un courrier du 1^{er} septembre, le Gouvernement a indiqué que finalement l'implantation de cette aire sportive se fera alternativement à l'Esplanade des Pêcheurs et aux abords du Chapiteau de Fontvieille, en fonction du calendrier des manifestations. Le Conseil National est satisfait de ce choix et de l'aboutissement rapide de ce projet, qu'il avait sollicité. Cette structure nouvelle permettra aux jeunes de la Principauté d'exercer une activité sportive en extérieur. Nous attendons à présent sa mise en place avant la fin de l'année.

Outre la question des délais de livraison, le Conseil National a relevé, lors de la Commission des Grands Travaux du 2 juillet 2020, une très forte réévaluation de certains programmes comme, par exemple, celui de la démolition/reconstruction de l'immeuble de logements domanial « Le Bel Air ». Ce projet, inscrit au Programme Triennal d'Équipement Public 2020/2021/2022 lors du Budget Primitif 2020, pour un montant de 180 millions d'euros, est désormais estimé à 252 ou 260 millions d'euros, selon les variantes.

Eu égard aux sommes annoncées, qui s'avèrent largement plus élevées que les estimations initiales, et à la situation déficitaire du budget de l'État pour l'année 2020, le Conseil National a demandé, par un courrier adressé au Gouvernement le 5 juillet 2020, de pouvoir disposer d'une réévaluation complète des budgets prévisionnels des travaux qui figurent dans le Programme Triennal d'Équipement Public avant l'examen du Budget Rectificatif 2020. À ce jour, les

élus sont dans l'attente de ces éléments.

Ils demeurent particulièrement attentifs aux délais de livraison de tous ces équipements publics et à la maîtrise des coûts des opérations, qui est d'autant plus primordiale dans le contexte économique actuel.

En outre, le Conseil National considère qu'une véritable modernisation des règles de passation des marchés publics est indispensable. L'important volume des crédits de la commande publique doit s'accompagner d'une sécurisation des relations contractuelles et d'une amélioration de la gestion du suivi de ces dépenses.

Votre Rapporteur souhaite réaffirmer l'attachement des Conseillers Nationaux au maintien de la priorité aux entreprises monégasques dans l'attribution des marchés publics, notamment en donnant une valeur législative aux règles du Vademecum. Plus largement, ils considèrent que les règles encadrant les marchés publics devraient être fixées dans la loi et notamment l'encadrement de la sous-traitance et son contrôle. Le Conseil National demeure, sur ce sujet, dans l'attente des réponses à ses courriers des 9 octobre 2019, 25 février et 8 juillet 2020, concernant d'une part, le projet de loi, n° 988, relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics, et, d'autre part, les dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 7.264 du 20 décembre 2018, réglementant les marchés de l'État.

En complément, la mise en place d'un meilleur suivi de l'exécution budgétaire est nécessaire. Cette section du Budget, qui s'élève cette année à 537 millions d'euros, présente en effet tous les ans, un taux d'exécution de l'ordre de 85 %, hors écritures de rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel, qui devrait être amélioré.

S'agissant du projet de l'Esplanade des Pêcheurs, le Conseil National a exprimé sa satisfaction quant à la recherche d'une solution amiable entre le Gouvernement et le promoteur. Il a pris connaissance de l'annonce d'un programme modifié, comprenant notamment un nouvel immeuble domanial pour le logement des Monégasques, absent du projet initial, ce qui est une perspective positive. Ce projet nécessitera le vote d'une loi de désaffectation s'agissant pour un opérateur de réaliser une opération privée sur des terrains publics. Le Conseil National examinera, lorsqu'il en aura été rendu destinataire, ce projet de loi pour lequel il veillera, dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles, à ce que l'économie du projet soit respectueuse des intérêts de l'État.

Concernant les autres dépenses, celles relatives aux

interventions publiques sont stables par rapport au 1^{er} Budget Rectificatif 2020, s'élevant à 698 millions d'euros. De nombreux ajustements impliquant une baisse des dépenses sont imputés dans les domaines sanitaire, sportif, éducatif et culturel.

La Commission des Finances et de l'Économie Nationale observe une majoration de 40 millions d'euros sur l'article 609.205 « Mesures COVID », qui s'établit au total à 398 millions d'euros. Or, cette somme sera en réalité versée sur le Compte Spécial du Trésor dédié au Plan de relance et ne sera donc pas entièrement dépensée dans les prochains mois. Elle relève, en outre, comme indiqué précédemment, qu'à fin août, moins de la moitié des dépenses prévues au 1^{er} Budget Rectificatif sur ce même article a été réellement dépensée. Ces éléments conduisent à la lecture d'un résultat budgétaire plus déficitaire que la réalité.

Le Conseil National insiste par conséquent sur la nécessité que les sommes votées bénéficient concrètement et rapidement aux acteurs économiques. Par ailleurs, votre Rapporteur rappelle, comme il l'avait souligné lors du 1^{er} Budget Rectificatif 2020, que figurent dans cet article unique, des dépenses de nature différente, telles que, par exemple, la subvention d'équilibre du CHPG, les montants consacrés au CTTR ou la non-perception de recettes domaniales. Cette présentation, qui certes permet de regrouper les crédits liés à la crise de la COVID-19, rend plus complexe la visibilité de plusieurs domaines de l'action de l'État.

Enfin, les dépenses de fonctionnement qui n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation détaillée, lors du 1^{er} Budget Rectificatif, s'élèvent à 597,8 millions d'euros en diminution de 1,5 % par rapport au Budget Primitif 2020. Votre Rapporteur tient à relever à ce titre la baisse des dépenses de fonctionnement du Palais Princier d'un montant de 5,5 millions d'euros, de 400 000 euros pour les Corps Constitués et de 6 millions pour les services administratifs, traduisant l'effort collectif visant à réduire les dépenses.

Pour conclure, votre Rapporteur affirme, qu'en cette période très particulière pour tous, où les incertitudes sont fortes pour l'avenir, la Principauté dispose d'atouts considérables pour lui permettre de faire face à la crise et pour maintenir son modèle économique et social exemplaire.

Le Conseil National, partenaire et ressource institutionnelle du Gouvernement, demeure pleinement mobilisé et continuera de formuler des propositions pragmatiques, notamment au travers du Comité Mixte de Suivi du COVID-19.

Votre Rapporteur souhaite rappeler les priorités du Conseil National dans le cadre de ce 2^{ème} Budget Rectificatif de l'année.

En premier lieu, en matière sanitaire, le Conseil National souhaite que les efforts soient maintenus sur le renforcement de la politique de dépistage de la COVID-19 en Principauté.

Il demande davantage d'anticipation et de réactivité concernant les mesures à prendre, pour tester, limiter les risques, protéger la population et endiguer la propagation du virus.

En deuxième lieu, dans le domaine social, les élus souhaitent que le Gouvernement poursuive le soutien apporté aux acteurs économiques et aux salariés, afin, dans toute la mesure du possible, de sauvegarder l'emploi à Monaco et cela pendant toute cette période de crise.

Sur le plan économique, en troisième lieu, le Conseil National demande le maintien des aides aux entreprises, commerçants, artisans et travailleurs indépendants, impactés par la crise, aussi longtemps que nécessaire, pour leur permettre de traverser cette période particulièrement difficile. Il souhaite que les crédits votés pour le plan de relance bénéficient de manière concrète et rapide aux entreprises.

En quatrième lieu, dans le domaine du logement, le Conseil National sera attentif au respect des engagements pris par le Gouvernement concernant le Plan National pour le Logement, afin d'assurer dans les meilleurs délais, un logement domanial de qualité à tous les foyers monégasques en attente et dont la situation le justifie.

En cinquième lieu, enfin, il réitère sa demande que des améliorations concrètes puissent être constatées à bref délai en particulier s'agissant des nuisances sonores, pour assurer l'équilibre indispensable entre la croissance économique et le respect de la qualité de vie des résidents.

Le Conseil National entend, sur l'ensemble de ces sujets, jouer tout son rôle de partenaire institutionnel du Gouvernement avec une vision pragmatique et responsable, dans l'intérêt général. La concertation et le respect mutuel, dans l'unité entre nos deux Institutions, nous permettent d'affronter cette crise sans précédent.

Votre Rapporteur invite les Conseillers Nationaux à être attentifs aux réponses apportées par le Gouvernement à ce rapport.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, pour ce rapport très complet et très précis, qui résume parfaitement les analyses et les attentes des élus et des membres du Conseil National au début de l'étude de ce Budget Rectificatif et avant les discussions que nous allons avoir avec le Gouvernement au sujet de ce projet de loi.

Monsieur le Ministre, vous m'avez fait savoir, comme il est d'usage, que vous souhaitez intervenir après la lecture de ce rapport et vous m'avez d'ailleurs communiqué, vendredi 2 octobre, en fin d'après-midi, le texte de votre déclaration, lequel a été transmis immédiatement à tous les Conseillers Nationaux. Vous l'avez, par ailleurs, très légèrement modifié tout à l'heure et ces modifications ont également été communiquées avant le début de cette séance à l'ensemble de mes collègues.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'État.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Madame et Messieurs les Conseillers-Ministres, Mesdames, Messieurs.

Je tiens en premier lieu à remercier Monsieur Balthazar SEYDOUX et les membres de sa Commission pour la qualité du rapport dont il vient de donner lecture.

La célérité dont vous avez fait preuve pour procéder à l'étude de ce deuxième budget rectificatif 2020 est remarquable, et je voudrais vous en remercier.

Je voudrais aussi, avant de répondre aux questions soulevées dans ce rapport, dire un mot de l'esprit qui m'anime à l'orée de cette séance publique, la première pour moi.

Nous avons déjà eu plusieurs occasions de faire connaissance, notamment lors de nos séances privées consacrées à l'étude de ce projet de loi. Ces séances ont donné lieu à un dialogue ouvert, franc et constructif entre le Gouvernement et le Conseil National. Je ne doute pas que la même volonté de dialogue guidera ces séances publiques.

Je crois en effet que nous partageons les mêmes diagnostics et les mêmes exigences, au service du Prince Souverain, de la Principauté et de sa communauté, dans la recherche de l'intérêt général. Ce projet de Budget Rectificatif en témoigne d'ailleurs, comme en témoignent les nombreux points de convergence que vous avez soulevés, Monsieur le Rapporteur.

Je pense aux questions sanitaires, à travers la multiplication des tests et l'ouverture d'un Centre national de dépistage du coronavirus le 16 septembre dernier.

Je pense aux questions sociales, à travers les mesures d'accompagnement prises pour préserver nos emplois et protéger nos salariés.

Je pense aux questions économiques, à travers les ambitions partagées du Plan de Relance, que vous avez évoquées, M. le Rapporteur.

Tout ceci en témoigne : nous nous rejoignons sur l'essentiel. Nous sommes tous respectueux de l'équilibre de nos institutions. Il nous arrivera de ne pas être d'accord, mais nous saurons éviter les polémiques.

Nous le devons aux Monégasques et aux résidents, qui attendent des Autorités une réponse exemplaire, efficace et rapide aux défis imposés par la crise sanitaire et ses impacts socio-économiques.

J'en viens au projet de loi qui nous occupe aujourd'hui et pour les séances à venir.

Le projet de Budget Rectificatif soumis à votre Assemblée vient compléter et modifier celui que vous aviez voté le 21 avril dernier.

Pour autant, et c'est sa première caractéristique, il ne s'agit pas d'un simple réajustement des dépenses et des recettes de l'année en cours.

Dans un contexte où l'évolution permanente de la situation sanitaire, économique et sociale, implique une adaptation permanente de nos politiques publiques, il vise à doter l'État des moyens de lutter contre cette pandémie, de venir en aide aux salariés et aux entreprises de la Principauté, et de relancer durablement notre économie.

Pour cela, il répond à l'urgence tout en préparant l'avenir. C'est l'objet notamment du Plan de Relance qui vous a été présenté dès mon arrivée, au début du mois de septembre, et dont vous avez fort bien rappelé les grandes lignes, Monsieur le Rapporteur.

À travers ce Plan de Relance, nous conjuguons des mesures de très court terme, pour aider dès à présent nos entreprises, et des mesures de fond, pour accélérer la transition de notre modèle économique vers un monde plus durable et plus numérique.

Comme demandé par M. le Rapporteur, les modalités et le suivi de ce plan vont faire naturellement l'objet d'une information régulière du Conseil National et d'une communication auprès de ses potentiels bénéficiaires. J'y reviendrai.

L'autre caractéristique de ce budget, c'est une progression marquée des recettes de l'État.

Ces revenus nous permettent de diviser pratiquement par trois le déficit prévisionnel inscrit au premier budget rectificatif, pour l'établir à 165,3 millions d'euros contre 477,3 millions d'euros auparavant.

Je sais l'importance de ce déficit pour la Principauté, qui était habituée ces dernières années à des exercices excédentaires. Mais à circonstances exceptionnelles, déficit exceptionnel.

Et je veux souligner que l'État, tout en mettant les moyens nécessaires pour soutenir et relancer l'économie de notre Pays, parvient malgré les circonstances à maîtriser mieux que prévu ses finances publiques.

Afin de renforcer cette maîtrise, le Gouvernement réfléchit d'ailleurs à des pistes pour dégager à l'avenir des recettes budgétaires supplémentaires. Nous devrions les évoquer très prochainement avec le Conseil National.

En effet, il nous faudra dès que possible retrouver la voie de l'équilibre, voire même de l'excédent budgétaire.

Je m'y attèlerai avec vous, sans rien sacrifier aux priorités énoncées par S.A.S. le Prince Albert II : le développement durable, la sécurité, le numérique, l'amélioration du cadre de vie et bien entendu la mise en œuvre du Plan National pour le Logement des Monégasques.

Je voudrais à présent évoquer la catastrophe qui s'est produite vendredi dernier suite au passage de la tempête « Alex ». Le Gouvernement tient tout d'abord à exprimer ses condoléances aux familles qui ont perdu un proche et son soutien aux victimes et à toutes les personnes qui sont touchées. Ses pensées vont également vers les volontaires et les équipes de secours qui ont été soumis à des conditions très difficiles.

Cette tempête a profondément affecté la région au sein de laquelle nous vivons et plus particulièrement les vallées de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya. S.A.S. le Prince Souverain a assuré les Autorités françaises et italiennes de la solidarité de la Principauté dans cette épreuve et a appelé de Ses vœux la concrétisation de celle-ci. C'est pourquoi, en complément des premières mesures déjà engagées sur le terrain pour apporter des produits de première nécessité, le Prince Souverain a décidé d'accorder un soutien financier significatif de 1 million d'euros à chaque vallée française touchée, ainsi qu'à Vintimille et la partie italienne de la Roya, soit 4 millions d'euros au total.

Nous rejoignons en cela la préoccupation exprimée par vous-même, Monsieur le Président, et nous le ferons, avec votre accord, au travers d'un dépassement de crédit. Ces sommes permettront ainsi de venir en aide aux personnes en détresse, mais aussi d'aider à la reconstruction et à la sécurisation des ouvrages endommagés ou détruits au cours de cette terrible catastrophe qui a profondément touché toute la communauté nationale.

Avant d'aborder les grands thèmes structurants du rapport que sont la lutte contre la pandémie actuelle, le logement des Monégasques et l'amélioration du cadre de vie, je voudrais répondre à certaines interrogations soulevées au fil de votre propos, Monsieur le Rapporteur.

S'agissant tout d'abord des textes d'application des lois votées pour permettre le développement du numérique, une lettre vous a été adressée par mes soins le 2 octobre dernier, soit quelques jours après la réception du rapport.

Elle a permis de vous fournir un point général sur les textes déjà publiés, notamment :

- l'Ordonnance Souveraine du 16 juin 2020 relative aux services de confiance ;
- les trois Arrêtés Ministériels du 6 juillet portant application de la loi pour une Principauté numérique ;
- les Arrêtés du 16 juillet relatifs au Référentiel Général de Sécurité de la Principauté, à l'identification électronique ainsi qu'aux signatures ou aux cachets électroniques ;
- ou encore, plus récemment, l'Ordonnance Souveraine du 18 septembre 2020 relative aux offres de jetons.

Nous travaillons à la publication de nouveaux textes, dont certains sont particulièrement complexes. Ceux concernant les services de coffre-fort numérique, de numérisation de documents, d'archivage électronique et d'envoi recommandé, paraîtront au Journal de Monaco dans un délai de trois à six mois. Les textes portant application de la loi sur l'identité numérique seront élaborés dans les mêmes délais.

Vous le voyez, le Gouvernement partage le souhait du Conseil National de finaliser le plus rapidement possible la publication de ces textes pour appuyer juridiquement les investissements réalisés dans le domaine du numérique, notamment au travers du « Fonds Bleu ».

J'en viens à présent à la situation des sociétés concessionnaires, et plus spécifiquement à celle de la Société des Bains de Mer.

Les résultats enregistrés dans le secteur des jeux au cours de l'exercice 2019/2020 ont entraîné une hausse importante de la redevance.

Néanmoins, l'exercice 2020/2021 ayant démarré le 1^{er} avril, les recettes actuelles sont bien entendu très fortement touchées par la crise sanitaire, qui a eu et continue d'avoir un impact majeur sur les activités de la société.

Comme le Conseil National, le Gouvernement est donc préoccupé par la situation de la SBM, qui est frappée directement par les effets de cette crise.

Nous nous sommes d'ailleurs réunis la semaine dernière pour évoquer, avec la Direction Générale de la SBM et vous-mêmes, les mesures à prendre pour assurer sa pérennité.

Certaines seront difficiles à mettre en œuvre, mais nous devons le faire, ensemble, dans un esprit de solidarité et de responsabilité, conscients que la préservation et le renforcement du modèle économique monégasque nécessitent et nécessiteront encore des adaptations.

Vous pouvez en être persuadés : une attention toute particulière a d'ores et déjà été apportée à la situation des salariés monégasques de la SBM.

Et nous serons très attentifs à ce que les efforts demandés soient partagés.

Pour ce qui concerne la situation de Monaco Telecom, la baisse de la redevance inscrite à ce budget rectificatif reflète la contraction de sa marge brute, telle que constatée à la clôture de l'exercice 2019.

En effet, lors de l'élaboration du Budget Primitif 2020, nous avons estimé une croissance de cette assiette de 3% en 2019. Or, les commissaires aux comptes ont constaté une baisse de 0,4%, due aux baisses de prix, notamment sur les offres grand public.

Ces résultats n'auront néanmoins aucune conséquence sur l'investissement réalisé pour le déploiement de la fibre optique. Je tiens à vous rassurer sur ce point.

Dès le mois de décembre 2020, l'opérateur ouvrira ce service à des « clients tests », afin de s'assurer de la qualité des procédures, en vue d'une ouverture plus globale d'ici la fin du premier trimestre 2021.

Une carte d'éligibilité permettra à chaque résident de savoir si son foyer est éligible.

Comme nous en étions convenus, tous les immeubles domaniaux seront éligibles dès le lancement de la commercialisation.

J'aborde à présent le premier thème structurant du rapport, priorité commune du Conseil National et du Gouvernement, je veux bien sûr parler du coronavirus et de ses conséquences.

Je voudrais tout d'abord vous dire combien nous partageons les inquiétudes de la population.

Je pense à ceux qui ont été touchés par la maladie, bien sûr. Mais aussi à tous ceux qui sont aujourd'hui victimes de ses conséquences, qu'ils soient salariés, entrepreneurs ou indépendants. Nous allons à leur rencontre, nous dialoguons avec eux et nous tâchons de répondre à leurs demandes, par des mesures concrètes.

Malgré ces situations douloureuses, les chiffres de l'évolution de l'épidémie en Principauté montrent que notre système de lutte fonctionne bien, même si nous devons rester humbles et vigilants.

Les derniers chiffres hebdomadaires qui me sont parvenus en témoignent. Je voudrais les citer brièvement.

4 personnes sont actuellement hospitalisées au CHPG et aucune ne se trouve en service de réanimation. 12 cas positifs ont été dépistés à Monaco au cours de la semaine écoulée, contre 17 au cours de la semaine précédente. Le taux d'incidence, c'est-à-dire le nombre de cas positifs pour 100.000 habitants, est de 31,58. Je vous rappelle qu'il est actuellement en France de 104,9 et de 74,9 dans le département des Alpes-Maritimes. Quant au taux de positivité des tests PCR effectués, il est de 2,67% à Monaco, contre 8,2% en France, étant précisé que, comme je

vais y revenir dans un instant, nous testons plus que les grandes villes françaises.

Ces chiffres le prouvent : les efforts faits par le Gouvernement et par l'ensemble de la population monégasque portent leurs fruits. C'est pourquoi il nous faut les poursuivre ensemble, et c'est pourquoi nous les poursuivrons.

Je voudrais également apporter quelques précisions concernant les tests, en réponse aux questions que vous avez posées, M. le Rapporteur.

En début de crise, Monaco était adossé à la filière française pour les analyses des prélèvements, conformément au schéma sanitaire arrêté avec le pays voisin, en application de l'Accord franco-monégasque relatif à la coopération en matière de sécurité sanitaire.

En début d'été, la Principauté a continué de renforcer le nombre de prélèvements :

- en lien avec le laboratoire d'analyses médicales privé de Monaco ;
- et avec le Centre Médico-Sportif, qui y a consacré des plages horaires spécifiques.

Une partie de ces prélèvements était analysée par la filière française des laboratoires privés.

Les capacités d'analyses se sont retrouvées saturées lorsque la France a décidé, le 25 juillet, la gratuité des tests PCR, même sans ordonnance.

Face à cette situation, l'objectif du Gouvernement a été d'accroître au maximum l'autonomie monégasque dans les prélèvements et les analyses, afin de permettre durablement le dépistage des Monégasques, des résidents et des personnes salariées à Monaco.

Dès le début du mois d'août, nous avons donc recherché collectivement des solutions pour amplifier les capacités propres de la Principauté :

- d'une part, les moyens du Centre Scientifique de Monaco ont été accrus, avec l'achat d'un automate supplémentaire et le renforcement des équipes pour augmenter le nombre de rotations des analyses (leur nombre est donc passé de 400 à 594 analyses par semaine pour ce seul établissement) ;

- d'autre part, un centre de prélèvement a été mis en place à l'espace Léo Ferré le 16 septembre, suite à votre proposition et à nos échanges. D'abord doté de deux files de prélèvements, il en compte quatre depuis le 24 septembre. Il procède à des prélèvements cinq jours par semaine, à un rythme accru, avec même une ouverture le samedi matin depuis le 21 septembre. Une augmentation de son amplitude horaire est également possible, en cas de nécessité.

Grâce à ces dispositions, la capacité de prélèvements de ce centre est passée de 400 par semaine à 950 par semaine.

Les rendez-vous via le Centre d'appel sont fixés sous 24h et les résultats sont rendus le lendemain du prélèvement.

Les capacités totales étaient de 1.800 prélèvements par semaine et de 1.500 analyses par semaine au mois de septembre.

Les capacités totales d'analyse ont été portées à 1.955 depuis le 1^{er} octobre dernier.

Ces dispositifs placent la Principauté au-dessus des pays et métropoles les plus performants en matière de tests. Monaco n'est donc manifestement pas à la traîne.

J'en veux encore pour preuve les derniers chiffres qui me sont parvenus et qui font apparaître en Principauté un taux de dépistage de 2.682 pour 100.000 habitants. Pour mémoire, il est de 1.562 en Suisse et Liechtenstein, de 1.170 en Italie, de 1.225 à Nice, de 2.089 à Paris, et de 1.941 à Marseille.

Et nous prévoyons en outre la réception d'un automate de grande capacité au Centre Scientifique de Monaco (Cobas 6.800) à la mi-novembre, ainsi que l'expérimentation des tests salivaires et des tests antigéniques.

Cette efficacité prouve que nous avons été capables de nous adapter et d'anticiper pour faire face à la reprise actuelle de l'épidémie. Je veux en remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées pour cela depuis des semaines et même des mois maintenant, notamment au sein des Services de l'État, de la Mairie, du C.H.P.G. et des établissements de soins, du Centre Scientifique et de la Croix rouge monégasque.

Et je tiens tout particulièrement ce soir à remercier et à féliciter le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, ainsi que ses équipes, tant celles qui œuvrent dans le domaine

de la santé que dans celui de l'emploi, pour leur implication de tous les instants et pour la qualité du travail fourni dans un contexte très difficile. Je n'oublie pas d'associer à cette mention spéciale le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie pour le formidable dispositif élaboré en peu de temps afin de venir en aide aux entreprises et relancer l'économie, notamment au travers du Welcome Office.

Enfin, il va de soi que tout cela n'aurait pas pu être fait sans la concertation qui s'est instaurée avec le Conseil National, notamment avec le Comité Mixte dont j'ai pu apprécier la qualité des échanges, ni sans la prise en compte de vos propositions, dont celles qui ont été exprimées lors de la séance privée du 10 septembre dernier.

Enfin, pour en revenir à votre suggestion Monsieur le Rapporteur, je précise que l'idée d'une campagne généralisée des tests PCR pour l'ensemble du personnel des établissements scolaires et des élèves n'a pas été retenue pour les raisons suivantes :

- le dépistage des patients symptomatiques et des cas contacts est à prioriser : c'est ce qui est mis en œuvre ;
- les tests PCR sont douloureux ;
- il s'agit d'une fausse sécurité : savoir qu'on est négatif peut conduire certaines personnes à relâcher leur vigilance.

Pour ce qui est du dépistage massif réalisé par la Principauté d'Andorre auprès des élèves et du personnel de l'éducation, ce sont des TROD sérologiques (prélèvements sanguins) et des tests TMA (prélèvements buccaux) qui ont été réalisés, et non des PCR nasopharyngés.

Vous évoquez la tenue d'une campagne similaire en Italie. Nous n'en avons pas retrouvé trace. Nous serons heureux d'étudier les données que vous pourrez nous fournir à ce sujet.

Permettez-moi tout de même de rappeler qu'un dépistage par TROD avait été mis en œuvre pour les élèves, le personnel des établissements scolaires, l'ensemble de la population résidente et les salariés à la sortie du confinement, aux mois de mai et juin derniers.

En outre, depuis la rentrée scolaire de septembre, sur l'ensemble des cas contacts testés au PCR dans le milieu scolaire, soit 184 personnes au total, aucun résultat n'était positif.

Cela prouve que les mesures barrières mises en œuvre dans les établissements scolaires permettent d'éviter la circulation du virus au sein de la communauté éducative.

Je voudrais maintenant aborder les conséquences de cette pandémie pour les salariés. C'est pour nous un sujet de préoccupation permanent.

Depuis le début de cette crise, nous mettons en œuvre une politique sociale ambitieuse, ciblée, concertée avec les acteurs, afin de les protéger et de préparer l'avenir avec eux. Afin de trouver un équilibre entre la protection de notre santé et celle de nos emplois et de notre économie, sans sacrifier ni l'une, ni l'autre.

Le dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé, déployé en urgence par le Gouvernement, a ainsi bénéficié, au plus fort du dispositif, à plus de 2.600 employeurs et 23.000 salariés, pour un coût cumulé de près de 93 millions d'euros à ce jour.

Cette mesure protectrice de l'emploi, je peux l'annoncer ce soir, sera prolongée selon les branches d'activités, pour la durée nécessaire, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois de mars 2021, ainsi que nous en sommes convenus en Comité mixte.

Dans le même temps, le télétravail assoupli a été mis en place et a concerné jusqu'à 10.300 salariés. En lien avec les autorités françaises, nous avons décidé sa prolongation jusqu'en décembre 2020.

Complétant ces dispositifs de maintien des emplois, des mécanismes visant à assurer la reprise économique et le retour à l'emploi ont été prévus, notamment à travers l'assouplissement et l'élargissement de l'accès :

- au stage de pré-embauche ;
- aux mesures d'aides pour l'embauche des jeunes inscrits auprès de la cellule emploi jeunes et de la Commission d'Insertion des Diplômés ;
- au « parrainage accès à l'emploi ».

Par ailleurs, une clause de sauvegarde pour l'embauche des salariés ayant 20 ans d'ancienneté à Monaco et ayant été « licenciés COVID » a été instaurée.

En outre, la création de la Commission de retour à l'emploi rassemblant les employeurs et le Service de l'Emploi permettra une analyse fine des besoins en recrutement et des candidats.

Enfin, je vous annonce que le Gouvernement, après avoir consulté largement les partenaires sociaux, va proposer un projet de loi dont l'objectif, dans le contexte exceptionnel que nous connaissons, sera d'amortir l'impact de la situation sanitaire sur les emplois et de faciliter un aménagement concerté du temps de travail dans le secteur privé.

Vous le constaterez, Monsieur le Rapporteur, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux : le Gouvernement partage votre préoccupation et votre volonté de trouver ensemble des solutions concrètes pour protéger l'emploi et permettre aux entreprises d'avoir les moyens de continuer à contribuer à la prospérité de la Principauté.

S'agissant des mesures d'aide aux entreprises, nous sommes également préoccupés et multiplions les rencontres. C'est pourquoi il est tout d'abord important de préciser que l'exonération partielle des charges patronales est prolongée, et son périmètre d'action élargi.

Le Gouvernement souhaite y inclure les secteurs d'activités fortement impactés par la crise, du fait de la non-reprise du secteur événementiel, comme les agences de publicité, de relations publiques et de communication, ou encore les agences de voyages.

Conformément aux décisions prises par le Gouvernement, en concertation avec le Conseil National, la CARE poursuivra ses travaux en octobre, en ciblant les secteurs les plus touchés et ceux qui contribuent le plus au dynamisme du tissu économique monégasque.

Elle étudiera également, à titre exceptionnel, les nouvelles demandes de requérants qui n'ont pas sollicité d'aide cet été, sous réserve de pouvoir disposer d'éléments chiffrés et concrets.

À l'occasion de mes contacts avec les chefs d'entreprise monégasques depuis mon arrivée, j'ai pu mesurer la sensibilité de la question des loyers commerciaux.

S'agissant des locataires de bureaux ou de locaux domaniaux fortement impactés par la crise sanitaire, le Gouvernement a souhaité, comme vous, continuer à les soutenir. Pour ceux qui ont bénéficié en juillet et août d'une exonération de 50% de loyers et charges, une réduction de 25% est consentie pour les mois de septembre à décembre. Les aides de l'État sont ainsi ajustées de manière dégressive et ciblée.

S'agissant des locations de locaux privés par les commerces qui connaissent des situations de trésorerie très difficiles chacun dans leur domaine, l'examen de leur situation en CARE constitue une priorité forte.

Pour ce qui est du Plan de Relance, vous avez rappelé l'importance du Cloud Souverain, élément phare de l'écosystème numérique monégasque. Parallèlement à cet investissement, les aides envisagées dans le cadre du « Fonds Bleu » pour soutenir les entreprises monégasques sont également très ambitieuses.

Le « Fonds Blanc » et le « Fond Rouge et Blanc » sont quant à eux destinés à favoriser l'activité et la consommation en faveur des entreprises et du commerce monégasques.

Vous le voyez : toutes les dispositions sont prises pour que les mesures du Plan de Relance soient mises en œuvre à très court terme.

Le dispositif complet sera présenté dans un guide pratique électronique et détaillé sur le site internet du Service Public Entreprises.

Il fera également l'objet d'une large campagne de communication et de diffusion, afin d'informer l'ensemble des entreprises et de maintenir avec elles le précieux dialogue dont la crise a révélé l'importance.

Je souhaite terminer mon propos sur la pandémie et ses conséquences par quelques précisions d'ordre budgétaire.

La Commission des Finances et de l'Économie Nationale s'inquiète du fait que la majoration de 40 millions d'euros de l'article consacré aux « Mesures COVID » ne soit pas dépensée dans les prochains mois, dans la mesure où cette somme sera versée sur le Compte Spécial du Trésor dédié au Plan de Relance.

Je tiens à vous rassurer sur le premier point. Le recours à un Compte Spécial du Trésor offre en fait la souplesse nécessaire au dispositif de relance et à sa mobilisation. Il permet de consommer certains crédits dès à présent et de mobiliser les autres sur l'exercice suivant.

Soyez assurés que nous sommes résolus à agir très rapidement, car il faut que ces sommes profitent le plus rapidement possible aux acteurs économiques.

J'ai demandé à cet égard que des chiffres actualisés soient régulièrement portés à votre connaissance, pour que nous puissions suivre avec précision l'évolution des différentes mesures de soutien mises en place.

S'agissant du regroupement au sein d'un article unique des dépenses de natures différentes, dont le dénominateur commun est l'impact de la COVID, c'est le pragmatisme qui nous a guidés. Afin de

venir en aide aux acteurs économiques de manière efficace, variée et adaptée.

Enfin, s'agissant de la visibilité de l'action de l'État en la matière, seize séances du Comité mixte de suivi de la COVID nous ont permis d'échanger très régulièrement depuis le 30 mars sur la politique de relance et d'accompagnement menée par le Gouvernement.

Le Conseil National a donc bien été tenu informé de l'utilisation des crédits dédiés à ce Plan de Relance. Il continuera à l'être régulièrement, au sein de ce Comité mixte.

Un autre grand thème de votre rapport est la mise en œuvre du Plan National pour le Logement des Monégasques.

Le Gouvernement demeure pleinement mobilisé sur ce sujet, qui constitue une priorité absolue pour les années à venir.

Parallèlement au démarrage des travaux, la possibilité d'optimiser certaines opérations a ainsi été examinée, afin d'accroître le nombre de logements construits, mais également d'améliorer l'aspect architectural et urbanistique de certaines opérations, pour le confort des résidents.

Ainsi, l'opération « Grand Ida » a vu son périmètre étendu aux immeubles des 8, 10, 12 et 14, rue Plati, après accord de l'ensemble des propriétaires.

Cette extension du périmètre permet de modifier l'implantation des bâtiments, qui seront trois au lieu de quatre. Elle permet aussi d'augmenter les distances avec les immeubles domaniaux avoisinants. Ces trouées visuelles embelliront l'ensemble du quartier.

20 logements domaniaux en plus, soit un total de 160, et 3.000 mètres carrés environ de surfaces commerciales et tertiaires supplémentaires seront livrés.

Ces évolutions, qui bénéficieront aux résidents des futurs immeubles et du quartier, entraînent évidemment un surcoût. Il s'explique par l'extension du périmètre de l'opération, par la nécessité de reprendre les études et par la construction de logements et de surfaces commerciales et tertiaires supplémentaires. Il sera très prochainement précisé au Conseil National.

Les délais de livraison actualisés pour les trois bâtiments seront par ailleurs contractualisés avec le promoteur en charge de l'opération, avec des pénalités de retard élevées.

Dans le même esprit, l'immeuble « Testimonio II bis » sera quant à lui rehaussé de deux étages, pour un gain de douze appartements.

Ces optimisations, y compris la réhabilitation et la surélévation des « Mélèzes », permettent de reporter des opérations de moindre envergure, de limiter le nombre de chantiers en ville et de conserver des réserves foncières.

Le Gouvernement se réjouit de la compréhension de l'Assemblée sur ces deux projets.

Il y aura certes des délais supplémentaires dans les livraisons prévues. Mais ils seront limités et ils seront utiles. Je sais que les Monégasques le comprennent.

Surtout, les Services compétents demeureront très vigilants sur le respect des délais, notamment dans le cadre des diverses opérations qui, d'ici 2024, permettront d'améliorer le logement des Monégasques.

Au vu de ce calendrier, le Gouvernement et le Conseil National ont d'ailleurs commencé à échanger en Commissions Plénières d'Étude et en séances privées, pour que les attributaires puissent prendre possession de leur logement le plus tôt possible.

Ce travail commun va se poursuivre, afin de définir conjointement les dispositions et modalités les plus appropriées.

J'aborde enfin le troisième grand thème de ce rapport, un thème particulièrement cher au Conseil National et au Gouvernement, je veux bien sûr parler du cadre de vie et, plus particulièrement, de la limitation des nuisances sonores, des mesures en faveur de la mobilité et des travaux publics.

Pour ce qui concerne tout d'abord les nuisances causées par les chantiers, je veux vous dire ma préoccupation vis-à-vis de la situation de certains résidents, dont je comprends le désarroi. C'est pourquoi je suis attentif à ce que le Gouvernement poursuive et amplifie la stratégie déployée depuis deux ans avec des moyens considérables pour réduire ces nuisances.

Trois leviers sont utilisés, pour les chantiers publics comme privés : techniques de construction innovantes, réduction des bruits à la source et dispositifs de protection acoustique.

Ces moyens sont très concrets : partout dans la ville, vous avez pu voir les palissades, panneaux, bâches et murs anti-bruit qui entourent tous les chantiers, dans le respect de la réglementation que nous avons adoptée il y a deux ans.

À l'intérieur des chantiers, des dispositifs de réduction des bruits sont placés autour des machines et engins les plus bruyants : structures gonflables, tentes acoustiques et murs mobiles, bâches acoustiques sur zones de travaux.

Machines et engins doivent également répondre aux normes les plus exigeantes en termes d'acoustique.

Et la Commission Innovation du Bâtiment, dont les membres ont été consultés dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces normes, a d'ailleurs mené une étude comparative, qui positionne la Principauté en pointe du déploiement de ce type de dispositifs.

Pour autant, nous sommes situés sur des sols particulièrement durs, de la roche nécessitant souvent l'utilisation de matériels très puissants.

C'est le cas du chantier « Grand Ida », pour lequel les entreprises ont dû utiliser des brise-roches.

Malgré les protections anti-bruit, cela a causé de fortes nuisances et a conduit à un sondage des sols à la recherche de zones moins dures. C'est ce forage dans un sol dur, plus que le bruit du moteur, qui provoque des nuisances.

S'il est incontestable que le cadre de vie dans ce quartier sera grandement amélioré à la fin des travaux, nous sommes conscients des désagréments qu'ils génèrent pour les riverains, en particulier dans la phase actuelle, la plus bruyante.

C'est pourquoi il faut que nous soyons solidaires face aux mouvements d'humeurs, bien compréhensibles, tout en continuant à faire le maximum, à chaque fois que cela est possible, pour réduire les nuisances.

C'est notamment pour cela que nous menons une veille technologique sur les engins à motorisations électriques et hybrides. Mais nous faisons face à trois contraintes : le coût élevé du matériel, sa fiabilité pas toujours suffisante, et l'approvisionnement des chantiers en énergie.

Par ailleurs, les agents de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité poursuivent leurs contrôles avec diligence : plus de 5.700 contrôles de chantiers ont été effectués entre janvier et juillet 2020.

Ces contrôles, y compris à des horaires tardifs ou matinaux, ont permis d'identifier des dysfonctionnements dans moins de 4,5% des cas.

Enfin, et comme vous l'avez souligné, M. le Rapporteur, nous avons progressé dans le domaine essentiel de la communication avec les riverains des chantiers.

La Cellule d'information « Cadre de vie – Urbanisation de la Ville », créée au début de l'été, réunit chaque semaine l'ensemble des Services de l'État, ainsi que les opérateurs concernés et des représentants du Conseil National.

Son action permet de délivrer aux résidents une information quasiment en temps réel sur l'évolution des travaux, en particulier durant les phases les plus bruyantes.

À ce sujet, un projet d'affichage standardisé d'informations-clés sur chaque chantier est à l'étude. Il permettra à tout un chacun de mesurer les enjeux de chaque opération en cours.

Enfin, je citerai aussi l'action de médiation, de relais des préoccupations des riverains à l'Administration menée par le Conseiller interministériel en charge du Cadre de vie et des Relations avec les usagers. L'écoute, l'information, et des réponses ciblées permettent bien souvent d'apaiser certaines inquiétudes légitimes.

Vous le voyez : le Gouvernement ne reste pas inactif face aux nuisances sonores. Réglementation adaptée, solutions techniques innovantes, contrôles sur le terrain et information des riverains : nous faisons tout pour améliorer la situation de tous et le ressenti de chacun. Mais la tâche est difficile, vous en conviendrez.

J'aborde à présent les sujets relatifs à la mobilité, eux aussi intimement liés au cadre de vie.

Comme vous, le Gouvernement souhaite inciter les résidents, les salariés et les visiteurs à se reporter sur des mobilités douces. Il agit donc pour cela, par des initiatives nombreuses et concrètes en faveur du train, du bus, du vélo, et d'autres modes de déplacement, motorisés ou non.

De nouveaux services ont ainsi pu être proposés et portent leurs fruits, comme l'augmentation de la fréquentation en gare de 25 % ces cinq dernières années ou la multiplication par quatre de l'utilisation des vélos en libre-service, grâce à la nouvelle offre « MonaBike ». Le réseau « MonaBike » sera d'ailleurs prochainement élargi avec la mise en place de nouvelles stations sur le territoire. Il place d'ores et déjà Monaco au même rang que de grandes agglomérations utilisant des systèmes de vélos en partage.

Dans le même esprit, nous souhaitons renforcer et améliorer encore notre réseau de bus, déjà très performant, puisqu'il offre une fréquence de 10 minutes pour les 4 principales lignes. Son système

de billettique sera modernisé, en permettant le paiement par carte bancaire sans contact ainsi que la validation des titres intermodaux « PassAzur » et des titres achetés via la nouvelle application « MonaPass ».

Concernant la gratuité, nous ne sommes pas convaincus de l'efficacité de cette mesure, mais nous sommes d'accord pour qu'une expérimentation se tienne. Elle se fera en 2021.

Nous cherchons également à augmenter la vitesse des véhicules, pour que le temps d'un trajet en bus soit plus court que celui d'une voiture.

La création du couloir de bus, boulevard des Moulins, prouve, chiffres à l'appui, le gain obtenu sur la vitesse des lignes qui l'empruntent. Mais il ne sera bien sûr pas possible de créer de tels couloirs de bus sur tout notre territoire. D'autres pistes sont donc expérimentées, comme la priorisation des bus aux feux.

Depuis cet été et durant un an, le Gouvernement teste trois solutions technologiques différentes de priorité aux carrefours. En cas d'impacts significatifs sur les temps de parcours, la solution retenue sera développée à l'échelle de la Principauté.

Enfin, pour ce qui concerne l'électrification du parc, le Gouvernement partage entièrement les ambitions du Conseil National. C'est pourquoi il met actuellement en œuvre tous les moyens pour disposer rapidement d'éléments de décisions.

Des interrogations importantes demeurent néanmoins, concernant de nombreux aspects techniques. Sachez que le Gouvernement cherche des solutions dans un esprit d'ouverture.

Nous pourrions je pense en discuter utilement au sein d'une Commission des Concessions avec la CAM, notre concessionnaire. Nous pouvons également prévoir un voyage d'étude ensemble, dans des métropoles où des solutions innovantes sont mises en œuvre.

Pour éclairer ces réflexions, nous avons lancé une étude, dont les résultats sont attendus au premier trimestre 2021. Ils compléteront les tests en cours, dont le retour d'expériences sera précieux.

Une présentation au Conseil National pourrait ainsi être envisagée courant 2021, afin de partager ces éléments, en vue de définir une stratégie de déploiement.

Au titre des aménagements de la ville, je voudrais également évoquer la création d'un « city-stade ».

Le Conseil National en avait évoqué le besoin, et je crois pouvoir dire que nous avons bien travaillé ensemble.

Après l'étude menée par la Direction de l'Aménagement Urbain, nous avons pu passer commande de cette structure dès la fin du mois de septembre.

Les travaux préliminaires d'aménagement sont réalisés sur les sites d'accueil, pour que ce « city-stade » voie le jour fin décembre sur l'Esplanade des Pêcheurs. Il y restera jusqu'au début des installations du Grand Prix, et sera ensuite déplacé aux abords du Chapiteau de Fontvieille.

Voici donc encore une réalisation concrète, issue de la concertation entre le Gouvernement et le Conseil National. Elle permettra aux jeunes et aux moins jeunes de pratiquer une activité sportive gratuitement et dans un cadre privilégié.

J'en viens à présent au sujet de la conduite des travaux publics. Ce sujet majeur concerne à la fois l'amélioration du cadre de vie et la bonne gestion de nos finances publiques.

Vous le savez : une réorganisation de la Direction des Travaux Publics est mise en œuvre.

Son principal objectif est de renforcer et de fiabiliser la conduite des opérations, par la modernisation des outils et l'instauration d'un niveau de management intermédiaire entre la direction et les responsables de projets.

Pour ce qui est des outils, un tableau de bord des opérations est en cours de déploiement. Il permettra d'identifier plus rapidement les différents responsables d'un projet, ses points d'attention, sa situation contractuelle, et d'améliorer son suivi budgétaire.

Concernant le renforcement du Service, sur les sept postes supplémentaires créés au Budget Primitif 2020, trois ont déjà été pourvus. Les autres recrutements sont en cours. Les procédures n'ont pas été aussi rapides que souhaité, en raison des profils très spécifiques recherchés.

Par ailleurs, s'agissant de l'exécution budgétaire des dépenses d'équipement public, je vous confirme que les Services s'attachent à prévoir des inscriptions au plus juste pour chaque opération, et à les exécuter au mieux.

Les aléas sur les chantiers restent toutefois inévitables, et il faut rappeler, d'une part, que les crédits de paiement annuels de chaque article constituent la limite supérieure de dépenses pouvant

être exécutées pour chaque opération et, d'autre part, que la loi n'autorise aucun virement de crédits entre articles de cette section.

À titre d'exemple de la nécessité de mieux maîtriser les coûts liés aux chantiers publics, vous évoquez d'ailleurs, Monsieur le Rapporteur, la réévaluation en hausse de l'opération « Bel Air », dont l'estimation complète vous a été donnée au cours de la Commission Plénière d'Etude « Grands Travaux » du 2 juillet dernier.

Cette hausse résulte de la volonté du Gouvernement de matérialiser dès le Budget Primitif 2020 le lancement du Plan Logement, alors que les études techniques n'avaient pas été initiées.

Cela avait conduit à inscrire des budgets globaux « de principe » pour certaines opérations, comme le précisait le rapport du programme triennal d'équipement public.

Ainsi, le budget qui vous a été présenté le 2 juillet dernier pour l'opération « Bel Air » prend désormais en compte les surfaces tertiaires créées, la crèche, les frais liés aux mesures de protection du CHPG ou les frais estimés pour les relogements des actuels locataires pendant la durée des travaux.

S'agissant de votre demande de réévaluation complète des budgets prévisionnels des travaux figurant au programme triennal d'équipement public, je vous précise que l'exposé des évolutions majeures à prévoir a été anticipé lors des différents rendez-vous que vous avez pu avoir avec le Gouvernement au cours des derniers mois.

Ce fut en particulier le cas lors des dernières Commissions Plénières d'Étude « Grands Travaux », dont le format se prête naturellement à l'exercice en permettant la présentation des opérations sous tous leurs aspects.

Les opérations du Stade Louis II, du Centre commercial de Fontvieille ou du Bel Air ont ainsi pu vous être présentées.

L'évolution significative de l'opération « Grand Ida » vous a été exposée indépendamment, par courrier du 12 août, en raison du calendrier propre à cette opération.

Les modifications des autres opérations seront plus limitées. Elles ont été exhaustivement étudiées durant l'été.

Le résultat de toutes ces évolutions vient de vous être adressé dans le cadre du dépôt du projet de loi portant Budget Primitif 2021, il y a quelques jours à peine.

Pour conclure mon propos sur les travaux publics, je voudrais simplement préciser, s'agissant plus spécifiquement des règles de passation des marchés de l'État, qu'une lettre va vous être adressée très prochainement pour répondre à vos interrogations.

Bien évidemment, si des questions demeuraient en suspens, le Gouvernement est prêt à tenir une réunion spécifique sur ce sujet avec les Élus, dans un esprit d'échange et de dialogue.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

J'espère avoir répondu à toutes les questions soulevées dans votre rapport. Si tel n'était pas le cas, les discussions à venir nous permettront de vous apporter les précisions nécessaires.

Mais je crois que ce premier échange nous a déjà permis de constater que le Gouvernement et le Conseil National se rejoignent sur l'essentiel.

L'essentiel, en ce moment, c'est de faire face à la crise dans les meilleures conditions possibles.

L'essentiel, c'est de continuer à améliorer le dispositif de tests mis en place.

C'est de soutenir plus que jamais nos salariés et nos entreprises.

C'est de demeurer réactifs face aux évolutions de cette pandémie et à ses conséquences.

C'est de surmonter cette épreuve sans céder ni à la tentation de la fuite en avant, ni à celle de l'austérité budgétaire.

L'essentiel, c'est de croire à la solidité, ainsi qu'à la capacité de résilience et d'adaptation du modèle de développement monégasque. J'insiste sur la nécessité de prendre en compte simultanément ces deux objectifs : résilience et adaptation.

Ces convictions, je sais que nous les partageons.

C'est pourquoi nous assumons ensemble ce déficit budgétaire, que nous espérons le plus éphémère possible.

Nous l'assumons, car il est au service de ceux qui en ont vraiment besoin dans ce contexte si particulier.

Il est au service de la Principauté, de son avenir, de ses enfants.

Je sais que nous nous retrouvons tous ensemble autour de cette exigence, dans le respect mutuel de nos prérogatives.

Comme vous l'avez vous-même souligné, Monsieur le Président, au moment de l'ouverture du Centre national de dépistage du coronavirus, « *lorsqu'il existe une volonté partagée, sous l'autorité du Prince Souverain, nous avons la capacité d'être un pays modèle* ».

Je peux vous assurer que le Gouvernement se retrouve entièrement dans cet état d'esprit.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je souhaiterais conclure mon propos en adressant un message de vigilance, mais aussi de confiance, aux Monégasques, aux résidents et aux salariés de la Principauté.

Un message de vigilance tout d'abord, car le coronavirus continue à circuler en Principauté.

Pour autant, nous avons pu jusqu'à présent en contenir les effets les plus graves, grâce notamment au respect des gestes barrières et à la mobilisation des Autorités, établissements de soins et organismes compétents, comme la Croix-Rouge monégasque, que je remercie à nouveau.

Le respect de ces gestes est une nécessité, et j'ai pu constater depuis mon arrivée à Monaco que les Monégasques, les résidents et les salariés de la Principauté les respectent. Je veux saluer leur esprit responsable.

Ils œuvrent ainsi à leur santé et à celle de leurs proches, mais aussi à l'avenir du pays.

Cet avenir m'inspire le message de confiance que je veux vous délivrer ce soir.

Près d'un mois après mon arrivée en Principauté, je voudrais en effet vous dire, très sincèrement, à quel point j'ai été impressionné de voir que nous avons ici des atouts extraordinaires : l'attractivité de notre territoire bien évidemment, un modèle économique solide et diversifié aussi, mais surtout la richesse de nos ressources humaines et la stabilité de nos Institutions, sous la haute autorité du Prince Souverain.

Cette conjugaison d'atouts n'existe nulle part ailleurs.

Il nous appartient de la préserver et de la développer ensemble. Vous pouvez compter sur moi pour y consacrer toute mon énergie, toute notre énergie.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernements-Ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Vous venez, Monsieur le Ministre, de nous donner lecture d'une réponse très constructive au rapport de la Commission des Finances et notre Assemblée vous en remercie chaleureusement.

Effectivement « nous nous rejoignons sur l'essentiel » et comme vous le dites justement, « nous sommes tous respectueux de l'équilibre des institutions » et nous avons la même volonté d'apporter « une réponse exemplaire efficace et rapide », face à la situation économique et sociale que nous continuons d'affronter avec cette crise COVID-19 depuis le mois de mars dernier.

Cette crise mondiale et historique, hélas violente et durable, ne s'arrête pas aux frontières de notre pays, malgré la force de son modèle économique et social. On le voit, les résultats du budget de l'État sont moins dégradés qu'attendus, puisque nous avons voté un premier Budget Rectificatif de crise avec un déficit de près de 500 millions d'euros, qui sont ramenés à 160 millions avec ce second Budget Rectificatif. On peut même imaginer que le résultat à la clôture n'atteindra pas ce niveau de déficit. Pour autant, des pans entiers de notre économie souffrent, ceux de ce que j'appellerais l'économie de proximité, le tourisme, l'événementiel et le commerce en particulier.

Monsieur le Ministre, la communication régulière que nous avons déjà établie entre nous, démontre que vous avez l'expérience, par vos fonctions précédentes, de la relation avec des représentants élus. C'est une chance pour nos Institutions, mettons-la donc à profit pour surmonter ensemble ce contexte si difficile, sous l'autorité de notre Prince Souverain.

Oui, nous partageons la même volonté de dialogue et nous sommes conscients que la crise plus que jamais nous impose l'unité des Institutions. Gouvernement et Conseil National sont unis pour déterminer les meilleures mesures à prendre pour protéger la population, soutenir nos acteurs économiques, et accompagner nos salariés.

Bien sûr, cette unité passe par la concertation préalable sur les grandes décisions à prendre, dans le respect des prérogatives de chacun.

Nous le savons, la situation reste très évolutive, et nécessite donc une adaptation permanente des politiques publiques avec des notions qui me tiennent à cœur telles que : anticipation, pragmatisme, équilibre, responsabilité.

Le Prince Souverain nous a donné les moyens de travailler ensemble, Gouvernement et Conseil National réunis au sein d'un Comité Mixte de Suivi COVID-19. Dans cette instance de crise, le rôle des élus rassemblés dans l'union nationale, est d'être le relais des inquiétudes et des attentes des Monégasques et des Résidents. Nous formulons ainsi des propositions de mise en place ou d'ajustements de mesures. Vous l'avez d'ailleurs souligné dans votre intervention, Monsieur le Ministre.

Ces réunions du Comité Mixte sont essentielles. Leur fréquence régulière est essentielle. Le comité n'avait pas été réuni durant tout le mois d'août, et nous en avons vu les conséquences en termes d'inquiétude dans l'opinion, à l'approche d'une date pourtant connue de tous : celle de la rentrée scolaire et dans les entreprises.

L'unité entre nos Institutions impose aussi un discours de vérité et de franchise. Notre rôle ne peut pas consister uniquement à se satisfaire de ce qui va bien même si nous avons toutes et tous ici, conscience de la chance exceptionnelle que nous avons de vivre dans ce pays extraordinaire qui est la Principauté de Monaco. Nous devons aussi constater ce qui va, selon nous, moins bien, pour améliorer autant que possible, l'efficacité des politiques publiques.

C'est dans la nature de nos Institutions, c'est notre rôle d'Assemblée élue, pour contribuer à la mise en place des meilleures solutions possibles pour la population et le pays. C'est l'esprit de notre Constitution, et certains ne doivent pas le ressentir parfois comme des remises en cause systématiques de leur travail et encore moins comme des attaques personnelles.

Sur la politique de tests par exemple, je l'ai dit, au retour des vacances d'été, nous avons été le relais des Monégasques et des résidents devant leur inquiétude sur la difficulté de se faire tester et d'obtenir un résultat rapide.

Nous avons regretté publiquement le manque d'anticipation. Depuis, le Gouvernement nous a annoncé l'augmentation de la capacité en tests PCR, grâce aux moyens supplémentaires, notamment au Centre scientifique et au CHPG. Il nous assure que sur ordonnance médicale, on peut désormais être testé dans un délai de 24h avec un résultat le lendemain. Je profite de cette occasion pour remercier les laboratoires privés, qui ont tout fait pour pallier le manque de moyens publics, dans des conditions très difficiles, ce qui a occasionné des files d'attente très anxiogènes pour les résidents et les salariés.

Mais, Monsieur le Ministre, comme vous l'avez souligné, Monaco rattrape actuellement son retard par rapport aux pays les plus performants en matière de *testing*. Sous votre autorité, depuis votre arrivée, le Gouvernement a effectivement su faire preuve d'adaptation. Mais dire que la politique de tests menée jusqu'à présent peut s'apparenter à de l'anticipation, ce n'est pas exact. Trop souvent, on a eu le sentiment sur le plan sanitaire, que le Gouvernement se positionnait en réaction. En Andorre, certes ce furent des tests sérologiques et des tests TMA, c'est à dire dans la gorge, qui ont été utilisés, mais tous les enseignants et les élèves ont été testés au moment de la rentrée. En Italie, un large dépistage de la communauté éducative a été envisagé par les autorités, comme en témoignent des articles de presse parus le 7 septembre, par exemple dans Nice-Matin ou le Corriere della Sera, repris par la revue Courrier International. Je vous ferai passer ces articles.

J'en viens aux tests salivaires. Vous nous dites que le Gouvernement prévoit l'expérimentation de ces derniers, au prélèvement moins douloureux et aux résultats plus rapides. Un communiqué du CNRS publié hier en France, confirme l'efficacité des tests salivaires pour compléter les dispositifs de dépistage, afin de répondre aussi à la demande de ceux qui ne présentent pas forcément de symptômes ou qui ne sont pas identifiés comme cas contacts précis. Anticiper, c'est se doter des moyens maintenant, puisque l'expérimentation a été faite par ailleurs.

J'en viens à présent aux mesures de soutien économique et social.

Vous venez de nous confirmer officiellement et nous vous en remercions, la poursuite du CTTR jusqu'à fin mars. C'est ce que nous souhaitions. Cette mesure permettra dans les secteurs les plus impactés par la crise, de sauvegarder de nombreux emplois, et de rassurer les personnels concernés ainsi que leurs employeurs. Nous savons qu'elle était très attendue par un certain nombre d'employeurs pour ne pas procéder à des plans de licenciements – vous avez dit, Monsieur le Ministre, jusqu'au 31 mars – et c'est ce que nous souhaitions au retour du printemps, avec cet espoir que nous avons tous d'un vaccin, d'un virus enfin vaincu et d'une reprise du trafic aérien, du tourisme et d'une relance de l'économie mondiale. Je pense que cette décision va permettre de sauver de nombreux emplois dans les prochaines semaines et les prochains mois jusqu'au printemps.

En ce qui concerne la Commission d'Accompagnement à la Relance Économique (CARE), nous sommes bien sûr satisfaits de sa reconduction. Rappelons que cette commission à laquelle participe notre Président de la Commission des Finances et présidée par Monsieur Jean CASTELLINI, a pour but de soutenir au cas par cas les entités qui ont une baisse significative de leur activité. Mais nous constatons que dans sa première phase, c'est à dire entre juillet et septembre, sur un trimestre, elle n'a mobilisé qu'environ 1,6 millions d'euros, pour 159 entités et 91 taxis notamment.

Autant nous avons souligné l'effort considérable et remarquable, je dirais exemplaire, de l'État sur avril-mai-juin, à travers le Revenu Minimum Extraordinaire (RME) et l'Aide aux Sociétés (AS), portant sur plus de 30 millions d'euros, autant les crédits débloqués par la CARE semblent très en-deçà des besoins générés par le caractère durable de cette crise. En effet, pour de très nombreux commerces, entreprises ou travailleurs indépendants, les effets de la crise se font ressentir de façon plus importante aujourd'hui parce qu'ils ont déjà subi de nombreux mois de difficulté et parce que pour beaucoup, leurs trésoreries ont été mises à l'épreuve depuis le mois de mars. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Ministre d'État, d'avoir une ambition plus grande, pour éviter des faillites ou des cessations d'activité, en mobilisant bien davantage les moyens dont dispose budgétairement l'État pour faire face à la crise et donc notamment pour le fonctionnement actif de la CARE. Rappelons que 350 millions ont été votés lors du premier Budget Rectificatif et qu'à la fin du mois d'août, seuls 160 millions avaient été utilisés. Ce n'est bien évidemment pas sur les crédits votés et prévus pour traverser cette crise, qu'il faut faire des économies.

Je note toutefois l'ouverture, dont fait preuve le Gouvernement sur ce point en acceptant d'étudier les nouvelles demandes de requérants qui n'avaient pas sollicité d'aide durant l'été. Certaines entreprises ont pu tenir, mais n'ont pas de perspectives vu la seconde vague que nous subissons.

À ce jour, près de la moitié des crédits votés en avril dernier n'ont pas encore été utilisés par le Gouvernement. C'est maintenant, alors que nous avons une vision plus claire de l'impact de la crise et des entités touchées, qu'il faut aider ces dernières avec des moyens adaptés. N'attendons pas qu'il soit trop tard pour certains. Comme pour la relance, j'y viendrai, il faut faire savoir à ceux qui sont en difficulté, par une plus grande communication, que l'État peut les aider à travers la CARE. Et là

encore, Monsieur le Ministre, je suis sûr que nous partageons, avec Monsieur CASTELLINI et l'ensemble du Gouvernement, les mêmes objectifs. Il va donc falloir mobiliser tous les moyens nécessaires pour renforcer l'action de la CARE. Je vous propose que ce débat soit à l'ordre du jour de notre prochain Comité mixte de suivi.

En ce qui concerne les loyers de locaux commerciaux et de bureaux domaniaux, pour la période de septembre à décembre, l'État Monégasque a été exemplaire, certains propriétaires privés l'ont aussi été, sans que la loi ne les y oblige car, malheureusement, nous n'avions pas trouvé d'accord avec le Gouvernement pour que notre proposition de loi équilibrée, modérée, raisonnable sur un trimestre de 20% de baisse, devienne la loi de l'État. Il faut aussi rendre hommage à l'État monégasque et au Gouvernement, qui avait, en concertation avec notre Assemblée, fait bénéficier de remises importantes, voire d'exonérations de loyer, les entreprises et les commerces les plus impactés par le confinement et la crise.

Ce soir, vous nous annoncez que 25% de remise pourraient être appliqués aux locataires impactés sur le prochain trimestre de septembre à décembre.

Nous pensons, que pour les secteurs véritablement impactés (tourisme, événementiel, certains commerces), là où il y a des fortes baisses qui perdurent de chiffre d'affaires, au-delà d'un certain seuil, on pourrait aller jusqu'à 50% et renouveler l'effort qui a été fait au trimestre précédent pour ces locataires, dont beaucoup sont des Monégasques et aussi des résidents de la Principauté.

On pourrait, pour des locataires moins impactés, retenir cette proposition de 25% de remise qui était contenue dans la décision annoncée par le Gouvernement. Bien évidemment, ces remises ne doivent plus concerner ceux qui ne connaissent pas de recul significatif de leur chiffre d'affaires. Le Conseil National a toujours été soucieux que l'argent public ne soit utilisé que pour ceux qui en ont véritablement besoin. Mais cela ne nous semble pas déraisonnable, compte tenu de la crise qui, malheureusement, perdure avec la fermeture de frontières de pays, avec l'arrêt du trafic aérien, que ceux qui sont le plus impactés, Monsieur le Ministre, puissent pour un trimestre encore, avoir 50% de remise.

Concernant le plan de relance qui bénéficie de 75 millions d'euros, nous sommes en phase avec le Gouvernement sur ses grands principes qui portent sur les transitions numériques et énergétiques, sur

le bâtiment, et sur des mesures de soutien par la commande publique aux entreprises et commerces installés en Principauté.

Mais l'utilisation d'un Compte Spécial du Trésor (CST) permet au Gouvernement de ne pas dépenser cette somme d'ici la fin de l'année, mais sur les exercices futurs.

Vous nous annoncez, Monsieur le Ministre, qu'un dispositif complet sera présenté dans un guide pratique électronique et qu'il fera l'objet d'une large campagne de communication. Nous partageons cette démarche, mais il faut, selon nous, qu'elle soit déployée en urgence. Ce que nous demandent les acteurs économiques, ce sont des mesures concrètes, avec un calendrier et des montants de commande publique précis et chiffrés.

Combien de ces 75 millions seront-ils dépensés d'ici la fin de l'année, car c'est maintenant que notre vie économique en a besoin ?

Je le dis avec gravité : pour certains, chaque jour compte.

Je parlais de mesures concrètes et je prends donc un exemple.

Nous proposons que l'aide pour la rénovation des logements soit étendue à tous les résidents et pas seulement aux plus de 65 ans. Je pense qu'il y a des travaux de rénovation utiles à faire dans de nombreux logements et, après tout, si on veut aider les entreprises du bâtiment, allons-y et proposons ces aides à l'ensemble de nos résidents.

Nous attendons de ces débats toutes les précisions du Gouvernement qui pourront rassurer les chefs d'entreprise, comme les élus, sur la concrétisation de ce plan de relance qui s'est inscrit à 75 millions d'euros.

J'évoquais à l'instant le secteur du bâtiment comme élément du plan de relance, ce qui m'amène à évoquer, à travers la thématique des chantiers, le Plan National pour le Logement, souhaité par les Monégasques et leurs élus, voulu par le Prince.

Je ne peux pas laisser se développer une contrevérité qui tourne à la caricature, véhiculée par certains, prétendant que l'essentiel des chantiers en cours, et donc les nuisances qu'ils entraînent, seraient liés aux seules constructions d'immeubles domaniaux, ou même très majoritairement. La vérité des chiffres est la suivante (chiffres officiels du Département de l'Équipement) : sur 47 chantiers en cours, la majorité sont privés et seuls 5 concernent des constructions de logements domaniaux, soit à peine

plus de 1 sur 10. L'honnêteté intellectuelle m'amène à dire que 2 concernent des réhabilitations, c'est-à-dire des travaux à l'intérieur des Jardins d'Apolline et de l'immeuble Helios. Ce ne sont pas les plus compliqués à gérer. Donc, 5 chantiers de construction sur 47 pour les Monégasques, actuellement.

Je le redis aussi solennellement : ce Plan National pour le Logement est le seul moyen, pour la grande majorité des nationaux, de pouvoir se loger convenablement dans leur pays, car les loyers du secteur privé sont très souvent supérieurs à leurs revenus. Et de toute façon, nous avons plus d'ambition pour les Monégasques que de les condamner à la précarité des baux d'un an du secteur privé, qui les place sous la menace permanente de devoir quitter leur logement à la fin du bail, c'est-à-dire, chaque année. Ce débat a été tranché par le Prince Souverain en mars 2019, le remettre en cause, même entre les lignes, est pour nous inacceptable. Pour rappel, la prochaine Commission d'Attribution de Logements Domaniaux, qui aura lieu le 3 novembre prochain, a enregistré environ 450 demandes de foyers monégasques, pour environ une centaine de logements domaniaux à attribuer. Je pense que, là aussi, la vérité des chiffres devrait clore tout débat sur la nécessité de ce plan logement. Ces chiffres m'amènent à rappeler au Gouvernement que notre Assemblée sera très vigilante quant au respect des délais de livraison planifiés. Par ailleurs, nous allons travailler de concert pour optimiser le système d'attribution, en permettant aux attributaires d'emménager plus vite les appartements neufs. C'est vrai qu'on s'est aperçu qu'entre les décisions prises et l'aménagement réel des foyers monégasques, il y a de nombreux mois qui s'écoulent. Et quand on est dans la situation de très grand surplus de la demande par rapport à l'offre, gagner quelques mois pour installer nos foyers dans des immeubles terminés, cela serait une bonne chose et une optimisation des recettes de l'État qui encaissera plus vite ses loyers, mais surtout une amélioration de la qualité du logement de nos compatriotes.

Les nuisances sonores des chantiers, j'y reviens.

Grâce aux interventions des élus depuis plus de deux ans, des arrêtés Ministériels ont été publiés par le Gouvernement pour encadrer les horaires des chantiers et en limiter les nuisances. Ce n'est pas encore satisfaisant, mais on ne peut pas nier que le Gouvernement s'efforce, sous l'action de Madame GRAMAGLIA et de ses Services, d'y apporter beaucoup d'améliorations. Je salue également l'initiative de la mise en place d'une cellule information-communication spécifique concernant les chantiers

et les travaux. Pour autant, il reste encore beaucoup à faire pour que Monaco soit un modèle en matière de conduite des chantiers. Je sais que vous partagez, comme nous, cette volonté de préserver la qualité de vie dans notre pays. J'entends vos arguments, notamment sur le coût du matériel dont nous demandons l'utilisation, mais nous persistons et nous signons : à Monaco, les opérateurs publics et privés doivent se donner les moyens nécessaires. Le coût élevé que cela représente est pleinement justifié dans un pays où le prix au mètre carré est celui que l'on connaît et où les marchés publics sont passés à des niveaux de tarifs importants et élevés pour les entreprises.

Et puis il faut contrôler et sanctionner les opérateurs lorsque cela s'avère nécessaire. On peut donc faire encore mieux pour limiter les nuisances sonores. Il faut enfin phaser les chantiers par quartier. On ne peut pas laisser démarrer de nouveaux chantiers dans des quartiers déjà saturés. Le Conseil National travaille activement sur une proposition de loi pour que les résidents aient un droit à la tranquillité, en reportant certains de ces chantiers dans le temps. Nous aurons le débat sur ce sujet, car le Gouvernement a, pour le moment, une approche qui consiste à dire que la loi ne le permet pas et que de toute façon, une loi qui le permettrait serait anticonstitutionnelle. Nous n'avons pas du tout cette approche, nous pensons que quand il y a une volonté politique, que l'intérêt général est en cause, et le droit à la tranquillité des Monégasques et des résidents fait partie de l'intérêt général, nous sommes persuadés qu'il y a des solutions juridiques. Il faut changer la loi, on va y travailler, je ne veux pas entrer ce soir, plus en avant dans le débat, nous attendons d'ailleurs les études juridiques que le Gouvernement ne nous a toujours pas transmises. Nous les regarderons avec beaucoup d'attention. Je ne suis pas un juriste, mais je vous dis que dire que, simplement, c'est une atteinte au droit de propriété et qu'on ne peut rien faire, c'est un peu trop facile. Le Gouvernement, sous la responsabilité de l'ancien Ministre d'État, a pris des risques juridiques considérables quand il l'a souhaité. Je pense à l'Esplanade des Pêcheurs. Il a défendu ses convictions, il a risqué, il a perdu malheureusement. Je le dis pour l'État puisque vous savez que nous sommes pour l'instant, faute d'accord, condamnés à donner près de 150 millions d'euros. Le Gouvernement a montré qu'il était capable de prendre des risques quand il avait une volonté. Nous, nous disons que le droit de propriété est déjà limité, aujourd'hui, car un permis de construire c'est limiter ce droit de propriété. On ne laisse pas monter les immeubles jusqu'au ciel, on limite les volumes, on

limite les hauteurs. Donc, pourquoi ne pourrait-on pas limiter le temps de démarrage ? Décider aussi c'est un paramètre, certes, qui limite pour l'intérêt général le droit de propriété, mais pas plus que la hauteur et que le volume. On est tous d'accord dans cette Assemblée, je pense qu'on entendra sûrement sur ce sujet Messieurs Jean-Louis GRINDA et Franck LOBONO. Nous sommes dans l'attente d'une évolution qui nous permette de phaser les chantiers.

Parfois, il s'agit juste d'une question de bon sens. Je prends l'exemple de la pose de doubles vitrages pour protéger du bruit les riverains des chantiers. Rappelez-vous - Monsieur le Ministre d'État, vous n'étiez pas là, c'était il y a plus d'un an - on a eu un long débat quand il y a eu des travaux très importants au Stade Louis II pour demander de poser des doubles vitrages pour protéger les riverains. Cela a été compliqué, mais on a fini par se mettre d'accord, vous avez fini par décider. Aujourd'hui, le Gouvernement, comme nous, dit que là où il y a des chantiers bruyants, il faut poser, notamment sur les chantiers publics, des doubles vitrages isolés phoniquement pour les riverains de ces chantiers.

Ces changements des fenêtres ne pourraient-ils pas tout simplement intervenir avant le démarrage des chantiers, alors que par exemple pour le « Grand Ida », dont le chantier a débuté en plein été, les résidents de l'immeuble « les Mélèzes » sont toujours en attente de cette opération ? Elle est sûrement programmée, mais avouez que le coût sera strictement le même et que la logique et le bon sens, c'est d'aller le plus vite possible pour installer ces doubles vitrages, même si vous m'avez dit qu'il s'agit plutôt de contrats qui relèvent du Département des Finances et de l'Administration des Domaines. Peu importe qui en est responsable, c'est au Gouvernement qu'on s'adresse. Il faudrait poser rapidement ces doubles vitrages aux « Mélèzes » et il faudrait, à l'avenir, qu'ils soient posés systématiquement avant le démarrage des chantiers.

Je voudrais évoquer à présent la prime de fin d'année des fonctionnaires.

Il y a une certaine incompréhension, on est sollicité par de nombreux fonctionnaires depuis quelques jours suite à la communication du Gouvernement.

Le Conseil National souhaitait le renouvellement de cette prime, qui n'était pas acquis, parce que rappelez-vous, nous l'avions demandé et obtenu en période d'excédent budgétaire. Donc, quand on en a discuté avec le Gouvernement, on lui est reconnaissant, il a accepté de renouveler cette prime de fin d'année pour les fonctionnaires, les agents de

l'État et les retraités. Il faudrait ajouter les agents hospitaliers et les personnels qui travaillent au sein de notre hôpital public et des maisons de retraite et du Centre de Gériatrie Rainier III. Merci au Gouvernement, de renouveler cette mesure.

Nous comprenons le principe de solidarité décidé par le Gouvernement quant à son objectif de soutenir à travers l'utilisation de cette prime, la consommation auprès des commerces monégasques. Mais nous pensons qu'il faut élargir les moyens de l'utiliser. En ce sens, nous ne sommes pas d'accord avec le seul choix de l'application Carlo, quelles que soient les qualités de cette application et son côté innovant en Principauté. Le numérique est un support non seulement très compliqué pour notamment les retraités de la Fonction Publique. Beaucoup de personnes âgées n'ont pas encore d'application et sont très inquiètes de ce choix. Mais, de plus, cette application n'offre pas encore suffisamment de choix, trop peu de commerçants y adhèrent. Nous demandons donc l'extension des moyens de dépenser cette prime à travers des bons d'achats utilisables et convertibles auprès de tous les commerçants de Monaco.

En ce qui concerne l'annonce du plan de restructuration de la Société des Bains de Mer, je sais, Monsieur le Ministre, que nous avons là encore le même objectif : celui de sauver un maximum d'emplois au sein de cette entreprise si importante et si emblématique et symbolique pour la Principauté.

La situation justifie en effet une restructuration pour sauver paradoxalement plus d'emplois dans le futur. Le Conseil National a demandé de préserver l'emploi des nationaux, de favoriser les départs volontaires et de limiter au strict minimum les licenciements. Il faudra aussi accompagner dans les meilleures conditions possibles les salariés touchés par ces mesures et leur donner une priorité à l'embauche lors de la reprise. Nous serons attentifs aux négociations qui s'ouvrent entre la direction et les représentants du personnel. Chacun devra faire preuve de compréhension et de modération.

Concernant le futur projet de loi du Gouvernement sur l'annualisation du temps de travail, j'ai déjà eu l'occasion de dire que la crise oblige les élus, le Gouvernement mais aussi les partenaires sociaux, à faire preuve d'une responsabilité nouvelle, sans commune mesure avec le niveau de responsabilité collective qui était la nôtre jusqu'à présent. Certains employeurs ne doivent pas profiter de la crise pour tenter d'imposer un recul social inacceptable, ce qui entraînerait la fin de la paix sociale, bien si

précieux en Principauté. Les syndicats de salariés, de leur côté, ne doivent pas refuser par dogmatisme toute adaptation légitime imposée par la situation. Là encore, comme pour la SBM, notre objectif commun doit être avant tout de sauver des emplois. Cet équilibre responsable, l'Assemblée y veillera, notamment dans le cadre de l'étude de ce futur projet de loi. Et je voudrais rassurer, ce soir, un certain nombre de salariés et de syndicats qui nous ont appelé ces derniers jours, il n'y aura pas de loi qui permettrait dans ce pays, un recul social injustifié. Ni le Gouvernement, ni le Conseil National n'ont cette volonté. Vous savez qu'on a de toute façon un droit d'amendement des projets de loi du Gouvernement et nous ne le permettrons jamais. Je voudrais rassurer, car une certaine agitation est en train de monter. Nous sommes très sollicités. Regardons de manière objective ce projet de loi.

Avant de conclure, permettez-moi de prendre quelques instants pour évoquer un sujet qui nous a tous bouleversés ces derniers jours par sa violence. Je veux parler de la tempête Alex et de ses conséquences humaines, naturelles et matérielles dans les Vallées de la Vésubie, de la Tinée et de la Roya.

Les liens de nos compatriotes et de nos résidents avec les habitants des communes touchées sont historiquement très forts, et nous suivons avec effroi, depuis vendredi, la litanie des dommages provoqués, avec cette question que vous êtes nombreux à nous poser : « Comment pouvons-nous venir en aide à ces populations meurtries, dans l'immédiat et pour l'avenir de ces vallées ? ».

« *La vraie générosité envers l'avenir, disait Camus, consiste à donner au présent* ».

Cette générosité, elle se manifeste au cœur de nos familles, dans nos associations comme les Semeurs d'Espoirs de Monaco, la mobilisation formidable des taxis de la Principauté que vous avez peut-être vue sur les réseaux sociaux aujourd'hui. Ils sont partis, très nombreux, en cortège aujourd'hui, pour amener des vivres dans la Roya. Mais je pense également à des entreprises comme Héli Air et l'engagement, bien entendu, de la Croix-Rouge Monégasque et du Diocèse de Monaco.

Dès ce weekend, je me suis entretenu avec vous, Monsieur le Ministre, puis avec le Prince Souverain, pour évoquer le déblocage significatif de sommes dédiées aux trois vallées, sur le Budget dont nous parlons aujourd'hui. Je n'ai rien à rajouter, vous avez fait l'annonce que nous pouvions tous espérer : 4 millions d'euros seront débloqués à la demande de notre Prince Souverain pour les 3 vallées françaises

et 1 million d'euros pour nos amis et voisins italiens. On peut en être fier, la solidarité monégasque est désormais en marche.

Nous le voyons, ici comme ailleurs, l'unité des Institutions est plus que jamais indispensable. Dans notre Assemblée, nous continuons de travailler dans l'union nationale, en associant tous les groupes politiques aux principales décisions, et à la délégation qui représente le Conseil National au sein du Comité Mixte de Suivi COVID-19.

Sous l'autorité du Prince Souverain, avec votre capacité d'écoute, Monsieur le Ministre, et avec cette volonté partagée avec tous les Monégasques et les résidents, de surmonter tous ensemble cette période si compliquée, nous disposons de tous les atouts pour faire gagner Monaco face à l'adversité des temps présents, grâce à la force de nos Institutions et de notre modèle économique et social, qui, au jour le jour, démontre toute son efficacité.

Je vous remercie pour votre attention.

Je vais, à présent, ouvrir la discussion générale sur ce projet de Budget Rectificatif, deuxième version 2020.

Il est d'usage que nous nous tournions d'abord vers le Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale s'il a un mot à ajouter. Puis, je donne la parole à tous les collègues qui le souhaitent.

Monsieur le Ministre et tous les membres du Gouvernement interviennent quand ils le souhaitent dans le cadre de ces échanges.

M. le Ministre d'État.- Très rapidement.

Je ne veux pas que les choses fassent polémiques, car nous sommes sur des sujets suffisamment graves.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec les chiffres que vous avez donnés concernant notamment les tests COVID. Je pense que dès début septembre – je reconnais avec objectivité puisque je prenais mes fonctions à ce moment-là – nous n'étions pas du tout en retard sur les grandes villes. On était déjà sur des chiffres, de mémoire, supérieurs à la moyenne nationale mais peut-être supérieurs à Nice et voisins de ceux de Marseille. Depuis, nous les avons dépassés.

Deuxièmement, ce que vous avez dit est fort intéressant sur les exemples en Italie. Mais les articles dont j'ai souvenir, notamment dans le *Courrier international*, montrent que le système n'est pas perçu comme étant totalement fiable. C'est cela le sujet,

car ces sujets sont très difficiles et, malheureusement, nous n'avons pas toute la performance que l'on pourrait espérer et, notamment, conjuguer rapidité d'analyse avec efficacité. On est toujours sur des tests qui sont moins fiables que les tests PCR.

Troisièmement, mais je parle de mémoire et certains Conseillers de Gouvernement-Ministres connaissent mieux le sujet que moi, pour ce qui concerne les travaux de rénovation, ils sont possibles pour les moins de 65 ans, sachant que le plafond n'est pas le même. C'est-à-dire que le plafond, pour les plus de 65 ans, doit être de 2 500 euros et il est de 2 000 euros pour les autres, mais l'aide existe.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Ce sont des chiffres similaires : 2 000 euros pour les plus de 65 ans, 1 500 euros pour les moins de 65 ans.

M. le Ministre d'État.- Voilà, c'est cela.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Mais c'est l'ordre de grandeur que vient de citer le Ministre d'État et ce sont les plafonds.

M. le Ministre d'État.- Quatrièmement, pour ce qui concerne le système de primes, sous forme de bons, je crois que ce dossier, quand nous en avons parlé, avait fait l'objet d'une certaine approbation. Qu'il y ait des problèmes de mise en place parce que tout le monde n'est pas familier avec internet, je veux bien. Je crois qu'il doit y avoir une centaine de commerces qui sont déjà inscrits. Cela fait beaucoup. Dans la mise en œuvre, on peut en trouver d'autres et on peut aussi faciliter la communication. Mais je pense quand même que, dans son principe, le système est bon.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre d'État.

Je crois qu'on ne va pas polémiquer.

Je dirais simplement que si on est le relais de ce que nous entendons dans le pays, on doit vous dire qu'à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, au retour des vacances et au début de la rentrée professionnelle dans les entreprises et à la veille de la rentrée scolaire, on a tous constaté ce que

nous espérons ne pas avoir à Monaco. C'est-à-dire des queues interminables devant les laboratoires, avec parfois plus de 100 personnes en attente d'un test. Nous avons des dizaines de témoignages, on vous en a lu quelques-uns en privé, on en a beaucoup d'autres, de résidents, de Monégasques qui nous témoignaient des délais considérables pour arriver à obtenir un rendez-vous, parfois une semaine et, par la suite, des délais considérables pour avoir le résultat, cinq ou six jours. Donc plus de huit jours entre le moment demandé à être testé et le moment du résultat. Ça c'est le passé, aujourd'hui, regardons l'avenir. Les moyens du Centre National de Dépistage ont considérablement augmenté. On nous annonce en novembre l'arrivée d'un automate extraordinaire qui va multiplier de manière colossale nos capacités.

Nous faisons partie des villes-État modèles en matière de test. Ce n'était pas le cas à la fin de l'été et au début de la rentrée.

On s'est réuni, les 24 Conseillers Nationaux, et nous avons compris que l'aide – là aussi, pas de polémique, peut être que les choses ont évolué dans le cadre des échanges qu'on a pu avoir et que vous avez eus au sein du Gouvernement – concernerait les plus de 65 ans. Tant mieux, l'aide à la rénovation des logements est une bonne chose, elle concernera aussi tous les résidents. On le souhaitait.

Concernant la prime des fonctionnaires, j'entends chez certains fonctionnaires « nous ne voulons pas de solidarité, nous souhaitons avoir la prime et la dépenser comme nous le voulons ». Il faut savoir faire preuve de sens des responsabilités et de solidarité. Je comprends que certains fonctionnaires auraient préféré pouvoir se servir autrement de la prime. Mais je leur dis que c'est une mesure exceptionnelle et que je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de pays, dans la situation où se trouve le monde, qui donnent des primes exceptionnelles de fin d'année à leurs fonctionnaires. Je demande donc à tous les fonctionnaires et agents de l'État d'apprécier cette décision de l'État monégasque. C'est sans doute rare et exemplaire. Et effectivement, nous assumons, je le dis clairement sans démagogie, le choix du Gouvernement d'aider, à travers cette prime, à soutenir nos commerçants dont tant sont en difficulté aujourd'hui, y compris des commerces qui ne sont pas forcément de Monaco-Ville qui souffrent d'une baisse consécutive de leur chiffre d'affaires. Mais, nous réfléchissons ensemble à un élargissement, Monsieur le Ministre. « Carlo » est très bien, des personnes vont l'utiliser et c'est l'avenir. Je comprends la transition numérique.

M. le Ministre d'État.- Tous les commerces, s'ils le veulent, peuvent adhérer au système « Carlo ».

M. le Président.- Tous ne vont pas le faire. Hier le choix était encore très limité. On peut regarder ensemble, mais il y avait quelques dizaines de commerçants. Et puis, il restera tous ceux qui ne sont pas familiers avec le numérique, comme certains retraités, par exemple. N'oublions pas que tous les retraités de l'Administration sont concernés par la prime. Je pense que le bon d'achat est quand même la bonne solution complémentaire. Je ne pense pas que, dans un pays comme Monaco, à notre époque, ce soit très compliqué. Réfléchissons, mais vous n'avez pas écarté cette hypothèse et je vous en remercie.

J'ouvre à présent la discussion générale en commençant par le Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, Monsieur Balthazar SEYDOUX.

Vous êtes plusieurs à lever la main : la Vice-Présidente, Madame FRESKO-ROLFO, Monsieur NOTARI, Monsieur GRINDA, Monsieur ROBINO, Monsieur MOUROU, Monsieur LOBONO, Monsieur BREZZO, Madame BERTANI, Monsieur JULIEN, Madame ALIPRENDRI-DE CARVALHO, Madame AMORATTI-BLANC, notre Doyen et Monsieur VAN KLAVEREN.

Vous aurez évidemment tous la parole, c'est utile et c'est votre droit.

Je vous rappelle que vous avez 6 minutes par intervention d'écu.

Nous écoutons Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

À mon tour, Monsieur le Ministre d'État, je voudrais vous remercier pour le caractère très complet, ouvert et pragmatique de votre réponse.

Moyennant, comme le Président, quelques réserves par rapport au domaine sanitaire, je voudrais remercier, ici, ce soir, le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances pour le travail qui a été accompli depuis le début de cette crise historique.

Aujourd'hui, nous abordons l'examen public de ce second Budget Rectificatif dans le cadre d'une relation institutionnelle rénovée, équilibrée et responsable.

Grâce à la concertation régulière entre nous, Monaco met en œuvre les politiques publiques les plus adaptées et les mesures les plus efficaces pour traverser la période de crise économique et sociale dont nous voyons déjà les graves conséquences.

Notre modèle monégasque continue de faire ses preuves, notre budget national est un budget qui a les reins solides.

Un budget solide, une relation Gouvernement et Conseil National solide elle aussi, mais ce n'est, malheureusement, pas le cas de tout le monde et nous le savons bien.

Des pans entiers de notre vie économie sont sinistrés comme le tourisme ou l'événementiel. Ces deux secteurs font eux-même, d'habitude, vivre des commerces, des services et des travailleurs indépendants aussi.

Je participe aux travaux de la CARE, la Commission d'Assistance à la Relance Économique, où je représente le Conseil National. Et je le dis aujourd'hui : il faut véritablement venir en aide aux structures qui en ont besoin, aussi longtemps que nécessaire, pour sauvegarder des emplois et pour sauver les structures qui, sans cette crise, sont des entreprises saines et viables, et qui participent à la diversité de notre vie économique monégasque.

S'agissant du plan de relance de l'investissement, les sommes prévues dans ce deuxième Budget Rectificatif doivent bénéficier sans plus attendre aux acteurs économiques de la Principauté. C'est maintenant. Les dispositifs et les formalités pour obtenir ces sommes doivent être les plus simples et les plus claires possibles. Les moyens sont là et il y a maintenant une obligation de résultat.

Je reviendrai, lors de ces débats, sur la situation de la SBM et sur l'annonce d'un plan de restructuration. Je rappelle que nos compatriotes ne seront pas touchés par ce plan, le Conseil National s'en est assuré auprès de la direction.

Mais nous pensons aussi à toutes celles et ceux qui seront touchés par ce plan, il faudra les accompagner en toute responsabilité et dans un esprit de solidarité, comme vous l'avez-vous-même mentionné, Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

J'en profite pour remercier l'ensemble des élus qui ont participé à nos travaux, mais aussi toute l'équipe des permanents et notamment Madame Elodie KHENG pour tout le travail réalisé, c'était un plaisir de travailler avec vous, Madame KHENG.

Comme je l'ai déjà dit, notre budget est solide. Je pense que nous pouvons faire davantage encore pour la relance et j'espère que nous reverrons nos ambitions à la hausse pour le Budget Primitif 2021.

Comme l'a rappelé le Président, cette crise est multiforme et elle a un caractère très évolutif. Elle exige de nos deux Institutions de nous adapter, sans cesse, avec la plus grande réactivité pour le maintien de notre modèle économique et social.

Je suis optimiste.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur SEYDOUX.

Nous écoutons à présent la Vice-Présidente, Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

La période que nous traversons, vous l'avez exprimé avec des mots différents mais avec la même gravité, Monsieur le Ministre, et vous aussi Monsieur le Président, reste très difficile pour beaucoup d'acteurs économiques et pour beaucoup de salariés. En ces temps incertains, il appartient à l'État et aux partenaires institutionnels que sont le Gouvernement et le Conseil National, de démontrer toute la capacité de notre pays à faire face, à surmonter et à se projeter vers des jours meilleurs.

Cette capacité à donner des perspectives est essentielle pour celles et ceux qui ont besoin d'être rassurés, pour celles et ceux qui ont besoin de prévoir, pour leurs commerces, pour leurs entreprises, pour leurs investissements aussi, et pour tout dire, pour leur foyer.

Notre rôle c'est vrai est souvent de réagir sur ce qui ne va pas. Mais je tiens à confirmer que nous n'hésitons pas non plus à féliciter le Gouvernement lorsque les choses nous semblent avancer dans le bon sens.

À ce stade, je voudrais remercier l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État qui, au Gouvernement comme au Conseil National, mais aussi à la Mairie, travaillent sans relâche pour apporter à notre population, les réponses et les mesures adaptées à la situation et qui font de Monaco un État aux spécificités uniques.

Monaco doit être un pays modèle, dans la réponse qu'il apporte à cette crise historique. Bien que ces réponses soient parfois inégales, lorsqu'on apprécie diversement l'anticipation sanitaire ou l'anticipation économique, j'espère que ces débats permettront aux Conseillers Nationaux, au moment du vote, de se déterminer en ayant chacune et chacun, un cliché à jour de la situation et des actions en cours de mise en œuvre.

Je remercie notre Rapporteur, Monsieur Balthazar SEYDOUX, pour la qualité de son rapport.

Je remercie également Monsieur le Ministre d'État, pour son écoute et sa réponse pragmatique et confiante.

Je m'associe pleinement aux propos du Président du Conseil National, et particulièrement en ce qui concerne l'aide voulue par le Prince Souverain et débloquée par Monaco pour venir en aide aux vallées voisines qui ont été si dramatiquement touchées par les intempéries.

C'est un geste solidaire qui me touche particulièrement car je suis personnellement très proche de nombreux habitants de ces vallées. L'élan que je constate sur place ou depuis Monaco est tout simplement remarquable.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

Le tour de parole est à présent à notre collègue, Madame Béatrice FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer toute ma solidarité avec les habitants des communes touchées lourdement par la tempête Alex. Comme vous tous, les images des vallées défigurées m'ont à la fois choquée et attristée.

La période que nous vivons reste obscure. Obscurité environnementale tout d'abord.

Les dégradations climatiques, répétitives, nous obligent à prendre conscience de l'urgence de mesures environnementales.

La nouvelle génération, bien que fanatique de nouvelles technologies, que nous pourrions tous qualifier ici d'énergivores, se fait du souci pour l'avenir de notre monde. Cette génération tend à plus s'impliquer dans ce respect de notre planète.

Je salue les actions de notre Souverain et de la Principauté en faveur de la nature, du respect des biodiversités et de la recherche d'énergies moins polluantes. Actions que l'on retrouve inscrites dans le Budget Rectificatif au titre du Fond Vert.

Mais il faut souligner que c'est aussi par nos petites actions individuelles, telles que le tri sélectif, l'abandon du plastique et le recyclage de produits électroniques que nous pourrions nous aussi, à notre échelle, contribuer à cette préservation.

Obscurité économique et sociale.

Nos compatriotes, résidents Monégasques, chefs d'entreprise, commerçants, travailleurs pendulaires doivent faire face, tous les jours, à de nombreuses difficultés. Cette période ne semble pas vouloir trouver une fin. Et pourtant, seule la reprise et le maintien d'une vitalité économique suffisante pourra sauvegarder notre modèle social.

Notre économie a été lourdement impactée par la crise COVID-19. Certains secteurs ont d'ores et déjà payé un lourd tribut à cette crise. Les aides financières ont été mises en place et les budgets débloqués. Et pourtant, les plans sociaux s'annoncent. Il reste de la responsabilité de chacun d'entre nous de contribuer à cette relance, selon ses moyens, ne serait-ce qu'en essayant de privilégier une consommation *intra-muros*.

Chaque petit sou dépensé au profit de nos entreprises et commerces contribuera à ce que nos acteurs économiques se relèvent et puissent eux-mêmes créer richesses et TVA, éléments constitutifs de nos finances publiques. Mais encore sauver un emploi menacé.

La SBM, après avoir tenté de préserver ses salariés, annonce un plan social d'envergure. Non reconduction de contrats, départs à la retraite anticipée. Et si ce plan ne concernera que très peu de nationaux, il laisse néanmoins un goût amer. Il ne laisse pas présager un avenir serein pour les secteurs touristiques, hôteliers et de restauration.

Il faudra chercher et trouver impérativement un équilibre entre les intérêts des entreprises et les intérêts des salariés. A ces partenaires sociaux de faire un pas l'un vers l'autre, sans verser dans des postures figées et dogmatiques, pour préserver la paix sociale, paramètre vital de notre Principauté.

Votre Gouvernement, Monsieur le Ministre, a fait des propositions en ce sens, c'est au tour des intéressés de saisir l'opportunité de relancer l'économie en préservant l'emploi. Reste à envisager une reconduction du CTTR pour certains secteurs, mais qui ne sera en aucun cas une solution viable dans le temps.

Obscurité sanitaire.

200 clusters sur Paris. Une contamination multipliée par 10. Certes, c'est Paris. Certes ce n'est pas Monaco.

Bien entendu, il ne faut pas verser dans des postures anxiogènes et il faut continuer à vivre, c'est un besoin pour nos scolaires, nos jeunes, nos moins jeunes, pour nous tous.

Il faut néanmoins continuer nos messages de responsabilité collective, car c'est bien de cela dont on parle.

Les Espagnols et les Italiens sont de très bons élèves dès qu'il s'agit du port du masque dans l'espace publique. Peut-être est-ce dû au nombre de pertes humaines qu'ils ont subi pendant la crise de mars-avril. D'autres ont préféré l'option sans masque avec un résultat mitigé. Je ne sais que dire.

Je suis, pour ma part, l'anxiété de contaminer, sans le savoir, une personne vulnérable, jeune ou moins jeune, en bonne santé ou souffrant d'une pathologie telle que de l'asthme, que je préfère porter ce masque.

Pourtant je ne me considère pas comme un mouton, je le fais de mon plein gré pour finalement plus protéger les autres que moi-même.

Pour lutter, à mon niveau, contre la propagation de cette « saloperie », vous me pardonnerez ce mot explicite.

Ce soir, je tiens à dire que, moi aussi, j'en ai marre de cette COVID-19 qui nous gâche la vie et même si je n'ai pas l'intention de dire à qui que ce soit ce qu'il doit faire, je ne suis qu'une élue, je partage avec vous ce que je compte faire, à titre personnel : gestes barrières systématiques et port rigoureux du masque dans l'espace publique.

Cela fait partie, à mon sens, des attitudes raisonnables, afin de trouver un équilibre entre la réalité sanitaire et cette nécessaire reprise de nos activités et enfin retrouver la lumière.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

La parole est à présent à notre collègue Fabrice NOTARI.

Pour les élus qui sont au fond, vous pouvez intervenir de là où vous êtes, mais, si vous préférez, vous avez aussi un pupitre qui est à votre disposition.

M. Fabrice NOTARI.- Je ne sais pas si on m'entend bien.

M. le Président.- Nous vous entendons très bien.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, c'est la première fois que nous pouvons nous adresser à vous en publique et mes premiers mots seront pour vous souhaiter la bienvenue et beaucoup de succès dans vos nouvelles fonctions.

Ce soir je vais donc ériger une « S.TELLE », pour commémorer la fin d'une époque, une page qui se tourne.

Même s'il faut relever un exploit, le vote d'un budget à l'unanimité et ce, par deux fois, fait rare et exceptionnel, je ne me souviens pas que cela soit arrivé, au moins depuis 2003, depuis que je suis élu, mais pour ce qui me concerne je dois avouer que je suis très content que cette page se tourne enfin.

Cette « S.TELLE » ne sera pas en marbre, elle ne laissera certainement pas une trace indélébile pour commémorer l'histoire de Monaco, elle est faite comme un château de sable et elle se désagrègera rapidement avec les ressacs de notre mer Méditerranée.

Nous comptons sur vous, Monsieur DARTOUT, pour reconstruire un édifice monégasque plus solide, avec des couloirs qui relient les différentes pièces qui le composent et non pas conduisent à des oubliettes ou des labyrinthes.

Je veux parler, bien sûr, d'un Gouvernement dont les parpaings sont cimentés et d'une Administration, garnison à l'écoute, en cohorte de marche, dont les mousquets tirent dans la même direction sans se viser entre les échauguettes.

Cet édifice, comme tout bon château, il doit servir d'abri à toute la population monégasque, aux enfants du pays, aux résidents, aux pendulaires qui font notre économie. Cet édifice, c'est un modèle social unique au monde, je n'ai pas peur de le dire.

Notre longue histoire, nos spécificités, nos Institutions, notre Monarchie Constitutionnelle font que notre pays est tout simplement unique !

L'année prochaine nous célébrerons les cent-dix ans de notre Constitution, une Constitution éclairée qui permet au Prince de garder les pouvoirs les plus étendus et à Son peuple de participer à la vie du pays. L'équilibre du « pas vers l'autre », comme L'a indiqué S.A.S. le Prince Albert II.

Monsieur DARTOUT, le peuple monégasque attend que vous organisiez ce chantier et vous aurez certainement alors à vos côtés un Conseil National constructif.

La première pierre de cet imposant édifice se pose aujourd'hui avec ce deuxième Budget Rectificatif, là aussi fait très rare, de ma mémoire d'élu ce n'était pas arrivé dans un passé récent, et même si vous n'en n'êtes pas encore l'architecte, c'est bien sûr trop tôt, il s'agit d'un vrai plan de relance de notre économie en attendant le Budget Primitif 2021 et après cette crise sanitaire que vous aurez à diriger dans vos nouvelles fonctions.

Et si vous me permettez cette familiarité, Monsieur le Ministre, avec votre prénom, la première Pierre de cette forteresse, c'est vous.

Alors vive le Prince et *Deo Juvente*.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

J'ai noté, dans le tour de parole, d'écouter à présent notre collègue Jean-Louis GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'État, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, mes chers collègues, chers compatriotes.

L'heure est grave et notre vigilance devra être soutenue pour un très long moment, même si, comme vous, Monsieur le Ministre, je crois en la résilience et en son pouvoir.

Cette crise sanitaire, économique et sociale liée à la COVID-19 a mis en lumière notre extrême dépendance économique aux acteurs venant de l'étranger.

Davantage de télétravail, moins de consommation, moins de touristes, en particulier extra européens, arrêt des voyages d'affaires, mise à l'arrêt de la quasi-totalité des congrès et des événements sportifs ou événementiels. Toutes ces annulations ont entraîné

une chute vertigineuse du chiffre d'affaires de notre industrie du tourisme et la Société des Bains de Mer est la première impactée, contrainte après six mois de disette, d'envisager un plan de restructuration qui nous a été ici même présenté.

Dans la crise que nous traversons et ses conséquences sur le budget de la Principauté, il faut différencier le déficit conjoncturel, dû à ce qui précède, conjugué à l'ensemble des moyens mis en œuvre pour soutenir l'économie et le déficit structurel, celui qui indique que nous vivons, même temporairement, au-dessus de nos moyens, puisque nous ne produisons pas assez de richesses pour financer notre train de vie, toutes choses étant égales par ailleurs.

C'était le cas, à mes yeux, du Budget Primitif 2020, il y a dix mois, un autre temps, où le Gouvernement avait habilement masqué un déficit de 145 millions d'euros avec le rachat par le FRC de 100 millions d'euros d'actions de la SBM et la non-provision de la charge annuelle du nouveau CHPG, pour 45 millions d'euros.

Aujourd'hui, dans la technique budgétaire, nous en sommes au même point et ce ne sera qu'en fin d'année que l'on connaîtra la réalité des chiffres et cette réalité sera « organisée » à sa guise par le Gouvernement !

C'est donc tout l'intérêt de la proposition de loi n° 251 sur l'instauration d'une loi de résultat budgétaire final, votée au sein de cette Assemblée en juin dernier qui, – lorsqu'elle aura été transformée rapidement en projet de loi par notre nouveau Ministre d'État – du moins nous l'espérons tous fortement – permettra au Conseil National d'être associé à toutes les étapes de la vie budgétaire et, dorénavant, au pilotage de son résultat final.

Cette crise aura toutefois eu un caractère bénéfique, après quelques jours malheureux de flottement. Dès le 31 mars, au plus fort de la vague épidémique, la constitution du Comité Mixte de suivi COVID-19 et les réunions qui se sont succédées, ont abouti à des avancées majeures concernant les décisions prises par le Gouvernement, dans un esprit d'union nationale entre l'Exécutif et notre Assemblée.

Lors du premier Budget Rectificatif voté en avril dernier, ce sont près de 480 millions d'euros que l'État annonçait devoir déboursier d'ici le 30 juin 2020, soit près d'un tiers du montant global du Budget Primitif 2020. Ces dépenses anéantissaient tout espoir d'équilibre budgétaire, tant au Budget Rectificatif 2020, qu'au Budget Primitif 2021. Le Fonds de Réserve Constitutionnel, avec ses

2,5 milliards d'euros disponibles en liquidités ou en biens mobiliers, devait combler ces dépenses exceptionnelles à hauteur de 20% de ses réserves.

Aujourd'hui, ce scénario semble heureusement être derrière nous. Le déficit de ce deuxième Budget Rectificatif a été très significativement réduit grâce à des recettes exceptionnelles, liées notamment au programme de l'urbanisation en mer qui ne pouvait pas être inscrit au budget prévisionnel 2020, ni de manière précise au premier Budget Rectificatif 2020, selon les déclarations du Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Économie et des Finances. Je me réjouis, à cette occasion, que le montant de 40 millions d'euros, issu de la soule du programme *Mareterra* de l'extension en mer, ait été placé sur un Compte Spécial du Trésor, comme je l'avais suggéré. Je regrette en revanche que la problématique des actions de la SBM, rachetées par le FRC, de même que la provision annuelle pour le nouveau CHPG, n'aient pas été reconsidérées. Nous verrons comment se terminera l'année.

Je souhaite toutefois féliciter le Gouvernement et le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Économie et des Finances pour les mesures qu'il a su prendre, en concertation avec le Conseil National pour le plan de relance en Principauté. Après l'aide d'urgence, le chômage total temporaire renforcé (CTTR), le Fonds de garantie « bis » et, plus récemment encore, la Commission d'Assistance à la Relance Économique (CARE), ce sont un panel de mesures nécessaires et indispensables qui vont permettre à Monaco et à ses acteurs économiques de surmonter cette crise, j'en suis persuadé.

Pour conclure, je souhaite rappeler que la Principauté, contrairement aux grands pays qui l'entourent, n'a pas de Banque Centrale, donc pas de "planche à billets". Le FRC, comme le prévoit notre Constitution, est notre seul parachute. C'est pourquoi, afin de ne plus appauvrir le FRC, il faut regrouper l'ensemble des dépenses de politiques publiques au sein du budget de l'État, afin de savoir ce que l'État veut faire, comment et avec quels moyens. Le Conseil National pourra alors se prononcer en étant correctement informé et remplir ainsi son rôle dans le cadre de nos Institutions.

Comme l'écrivait Rudyard KIPLING : « *Ceci est une autre histoire* ». Vous pouvez compter sur moi pour vous inviter à écrire rapidement un nouveau chapitre.

Puisqu'il me reste encore 53 secondes, je souhaite la bienvenue au Ministre d'État pour sa première Séance Publique. Je vous souhaite plein succès, car votre réussite sera la nôtre et inversement.

Enfin, je souhaite dire toute ma satisfaction quant à l'aide de 4 millions d'euros, destinée à nos amis français et italiens, victimes de cette tragédie. Ce qui me permet de rappeler et de répéter ce que j'ai déjà pu exprimer, la Principauté n'est jamais aussi grande que lorsqu'elle est généreuse.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Nous écoutons, à présent, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur Christophe ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, mes chers compatriotes.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de vos réponses, Monsieur le Ministre, à l'excellent rapport de notre collègue et ami Balthazar SEYDOUX, sur ce deuxième Budget Rectificatif de l'année 2020.

En tant qu'élu, je ne peux que saluer l'état d'esprit qui vous anime, c'est donc avec confiance que j'aborderai nos futurs échanges et je ne peux que vous rejoindre sur nos préoccupations communes, à savoir, servir notre Prince Souverain, la Principauté et sa communauté, toujours dans la recherche de l'intérêt général et ce afin de préserver notre modèle de société et garantir son avenir.

En tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, il me revient d'aborder certaines questions à caractère sanitaire et social, en rapport avec la crise liée à la pandémie à Sars Cov-2.

En ce qui concerne les mesures sanitaires, je regrette, comme beaucoup, certaines lenteurs ou le manque de clarté et de lisibilité, quant à la publication de recommandations, qui s'adaptaient au gré des moyens et des décisions de nos voisins et quant à la mise à disposition et à l'utilisation des moyens de protections et des tests.

Je vous l'accorde bien volontiers, la situation internationale n'a en rien facilité l'action du Gouvernement et je veux en cela le remercier pour ses efforts qui ont finalement permis de traverser la première vague de la pandémie avec relativement peu de victimes, notamment dans nos résidences pour personnes âgées et nos EHPAD.

Pour autant, il aura fallu de nombreuses semaines pour, qu'enfin, les élus soient entendus et que certaines de leurs propositions soient étudiées et prises en compte.

Mais laissons cela au passé, car s'il est facile de critiquer, il est plus difficile d'agir et essayons plutôt, désormais, d'avancer ensemble.

À ce titre, je vous remercie, Monsieur le Ministre, ainsi que le Département des Affaires Sociales et de la Santé, et toutes ses équipes qui ont été énormément sollicitées, pour avoir entendu la demande rationnelle et pragmatique des élus, de créer un Centre National de Dépistage unique, en regroupant ainsi les moyens en un seul lieu accessible et en simplifiant le parcours des usagers.

Concernant les tests, il est évident que nous devons continuer à développer notre autonomie et si, pour le moment, la stratégie repose sur notre capacité à réaliser des tests virologiques par RT-PCR par voie nasopharyngée, pour rapidement identifier et isoler les porteurs du virus, faisons preuve d'anticipation. J'ai bien entendu les messages réservés de certains de vos conseils, concernant notamment le manque de sensibilité des tests salivaires et des tests antigéniques, mais d'autres sources font état de résultats bien plus probant comme le *COVIDNudge Test* en Angleterre ou le test salivaire développé à la *Yale School of Public Health*, aux États-Unis et, bien plus proche de nous, le test de diagnostic salivaire *EasyCov*, développé à Montpellier, confirme son intérêt contrairement à ce qui nous a été dit lors d'une récente réunion Santé Science.

Aussi, gardons-nous des positionnements et des jugements hâtifs et restons attentifs aux avancées internationales en ce domaine et pas seulement aux prises de positions des Autorités sanitaires du pays voisins.

À ce propos, je tiens à remercier tous ceux qui, au quotidien, nous ont permis et continuent de nous permettre de réaliser des tests en Principauté et en particulier l'équipe du Centre Scientifique de Monaco qui, depuis le début de la crise, a dédié un automate à la réalisation des tests, depuis peu, un deuxième et bientôt, le fameux COBAS 6800 que vous évoquez, Monsieur le Ministre, et que l'hôpital n'a malheureusement pas pu installer en ses murs.

En ce qui concerne les aspects sociaux, je ne peux que saluer les efforts consentis par le Gouvernement, en particulier le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé et le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie, pour accompagner les entreprises, les employeurs et les salariés.

Je citerai, entre autres, les prêts garantis par l'État, les différentes aides directes prolongées par la création de la CARE, le CTTR qui, comme vous l'avez annoncé, au moins pour certains secteurs, continuera jusqu'en mars 2021, le télétravail assoupli, la réduction en juillet-août de 50% et actuellement de 25% des loyers et charges des locaux domaniaux à usages de bureaux ou commerciaux, l'exonération partielle des charges patronales, sont autant de mesures qui ont permis de soutenir les acteurs économiques et préserver des emplois avec un coût non négligeable pour le budget de l'État qui, il faut le souligner, malgré un premier Budget Rectificatif en avril pessimiste, ne se porte finalement pas si mal, avec seulement 166 millions d'euros de déficit.

J'ai également bien noté, Monsieur le Ministre, que vous étudiez un projet de loi visant à amortir l'impact de la situation sanitaire sur les emplois et à faciliter un aménagement concerté du temps de travail dans le secteur privé. Les élus examineront bien évidemment avec intérêt toutes les mesures visant à préserver des emplois en Principauté, mais seulement aux conditions que tous, employeurs comme les salariés, s'y retrouvent, que ces mesures soient limitées dans le temps et justifiées par, et seulement, par la crise sanitaire, que ces mesures respectent la législation du travail en vigueur et notamment la durée maximale légale de travail et qu'elles soient librement acceptées, selon les cas, au travers d'accords de branche ou d'accords d'entreprise et bien sûr, sans faire peser de risques, en cas de refus, sur les employés.

Mais mon temps de parole étant limité, je vais en rester là car nous aurons encore bien le temps de discuter de tous ces points et de bien d'autres au cours des longues soirées à venir.

Pour autant, je vais prendre encore quelques secondes pour m'associer, comme l'ensemble de mes collègues, comme vous, Monsieur le Ministre, et comme vous, Monsieur le Président, à la peine que rencontrent tous les habitants des trois vallées, que ce soit en France ou en Italie et je salue, moi aussi, l'initiative de notre Prince Souverain d'avoir débloqué des fonds pour permettre de venir en aide à tous les résidents de ces vallées.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Nous allons à présent écouter Marc MOUROU, le Président de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues et chers compatriotes.

Ce deuxième Budget Rectificatif nous permet de faire un bilan sur cette année 2020 inédite et traversée par une crise mondiale sans précédent, avec de lourdes conséquences sur le plan sanitaire, économique mais également éducatif et social.

Après une longue période de confinement, le retour à une vie presque normale a pu donner l'impression que le coronavirus ne constituait plus une réelle menace. Il y a forcément eu un besoin de s'aérer et de profiter de la période estivale, mais certains gestes barrières se sont rendus moins visibles avec le temps. Le virus a de nouveau circulé en Principauté avec un rebond significatif de l'épidémie à partir de début août.

L'occasion de tester l'ensemble de la communauté éducative de Monaco, avant la rentrée scolaire, était un moment clé. Nous regrettons que des tests de dépistage n'aient pu être proposés pour le personnel éducatif ainsi que pour les élèves, avant cette rentrée scolaire 2020, ce qui aurait permis de rassurer au maximum les parents, les enseignants mais également les personnels d'établissements, eux-mêmes demandeurs. C'est la stratégie qu'a retenue une autre Principauté, celle d'Andorre, petit État comportant des spécificités communes avec Monaco, notamment en raison de l'afflux de touristes durant l'été ainsi que le nombre quotidien de travailleurs frontaliers. Au total, ce sont 11 000 élèves et personnels éducatifs qui ont pu être testés en Andorre, avant la rentrée scolaire, qui a eu lieu à partir du mercredi 9 septembre 2020, avec des tests sérologiques, mais aussi un test salivaire, appelé TMA. D'autres pays ont également opté pour des tests plus rapides tels que les tests antigéniques pour l'ensemble de leurs enseignants et de leurs élèves. Il est ainsi temps de prendre la juste mesure de la situation et de tester massivement la communauté éducative monégasque avant chaque retour de vacances scolaires.

En ce début de mois d'octobre, la question des masques pour les plus jeunes enfants doit également être posée. De nombreux témoignages de parents et de jeunes eux-mêmes nous ont alertés sur la difficulté pour ces derniers de le porter toute la journée assis dans leur salle de classe. Le respect de cette mesure barrière peut effectivement se révéler très inconfortable, voire déclencher des effets indésirables pour les plus jeunes. Après un mois de pratique, il apparaît qu'une grande partie des

écoliers aient une difficulté à garder le masque durant 7 ou 8 heures de cours d'affilée, ce que tout le monde pourra comprendre aisément. L'adaptation, Monsieur le Ministre, est un des mots que vous avez prononcé dans votre discours et il est, à mon avis, temps de prendre en compte le retour des jeunes de la Principauté et de trouver un équilibre en proposant le port du masque, assis dans la salle de classe et sans bouger de sa chaise, sur la base du volontariat. Il doit, cependant, bien évidemment, rester obligatoire dès que l'élève quitte son bureau et dans tous les lieux de l'établissement où les autres gestes barrières ne peuvent être respectés, tels que les couloirs ou encore la cour de récréation.

Concernant le tissu sportif, les différentes associations monégasques ont connu, pendant cette crise COVID-19, la suspension de leur activité ainsi que de leurs compétitions, du niveau amateur à celui professionnel, puis une reprise timide et compliquée selon les disciplines. C'est l'ensemble de la filière sport qui a donc souffert, et la visibilité reste très floue concernant les mois à venir. Les sportifs, comme les dirigeants, voient leur saison fortement impactée, ainsi que leurs ambitions et efforts au quotidien, et connaissent des conséquences budgétaires importantes, notamment au niveau de leur sponsor. L'État doit donc continuer d'accompagner au maximum ses structures, afin qu'elles puissent mener à bien leur mission auprès de leurs adhérents, mais également développer leur projet sportif.

Dans un registre plus social, l'enquête ESPAD, présenté par l'IMSEE et menée tous les quatre ans dans une trentaine de pays, a permis aux adolescents scolarisés en Principauté et âgés d'au moins 16 ans, de révéler leurs comportements de santé et de mettre au jour les addictions présentes sur notre territoire. La tendance globale marque une baisse de la consommation, principalement en ce qui concerne l'alcool, le tabac et le cannabis. Cependant, un usage régulier tend à s'installer pour nos jeunes sur certaines substances telles que le cannabis (chiffre constant avec 5% des jeunes à Monaco), mais également de nouveaux produits qui connaissent un réel engouement avec une consommation importante, comme la e-cigarette ou bien encore, la shisha. Autre donnée qui est à prendre avec beaucoup de sérieux, 8,2% des jeunes sondés ont répondu avoir déjà expérimenté une autre drogue de type ecstasy, cocaïne, crack, amphétamines et autres, comme le gaz hilarant. Il sera ainsi indispensable d'actualiser et de renforcer les moyens mis en œuvre pour sensibiliser les jeunes de Monaco sur les conséquences des différentes addictions et d'aller encore plus loin dans

leur accompagnement, et ce dès le début de leur adolescence.

Pour conclure, j'aimerais réitérer nos félicitations et nos pensées à tous les écoliers de la Principauté et également à tous les personnels d'établissements, qui ont fait preuve d'une grande ténacité et patience lors de ces derniers mois et ce dans des conditions plus contraignantes que d'habitude. Nous souhaitons à tous une très belle année 2020-2021 qui connaîtra pour la première fois la nouvelle réforme du baccalauréat avec un examen « nouvelle formule » et un grand oral à la fin de l'année.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur MOUROU.

Monsieur le Ministre d'État souhaite s'exprimer.

M. le Ministre d'État.- Merci, Monsieur le Président.

Une réponse très rapide à Monsieur MOUROU sur un point bien précis qu'est celui de l'obligation du port du masque à l'école pour les enfants de moins de 10 ans.

Cette mesure est appliquée dans certains pays, dans d'autres, elle ne l'est pas.

Premièrement, nous avons besoin, dans ce domaine, de mesures simples et stables. Des mesures simples, cela veut dire que tout le monde peut comprendre très facilement leur énoncé.

Le deuxième point, c'est que nous avons convenu, je crois, lors du dernier Comité mixte, avec le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur qui suit les dossiers de l'éducation et avec le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, que nous procéderions, auprès des responsables d'établissements, à la fin de la dernière semaine de classe, avant les vacances de la Toussaint, à une évaluation de la mesure et voir s'il y a matière, ou non, à la remettre en cause ou, au contraire, à la prolonger.

Pour votre information, il y a effectivement des parents qui expriment une opposition à cette mesure, mais d'autres expriment un fort soutien. Il faut prendre en compte ces deux éléments. C'est un sujet, comme tous les sujets – vous l'avez très bien dit, Madame FRESKO-ROLFO –, qui est très difficile, mais il faut que l'on respecte toutes les mesures barrières. C'est comme cela qu'on surmontera autant que possible, tout en restant humble et vigilant, la crise pandémique que nous traversons.

M. le Président.- Monsieur MOUROU, je vous en prie.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Ministre pour cette réponse.

Je pense que ça ira dans le bon sens si jamais un bilan est fait juste avant les vacances de la Toussaint.

Vous l'avez dit, il y a effectivement des parents qui ont exprimé leur sentiment, mais il y a également les jeunes qui l'ont fait, notamment les petits, concernant le port du masque. Il y a eu une pétition, mais aussi une lettre de l'Association des parents d'élèves de Monaco adressée à l'Éducation Nationale. C'est évidemment un sujet qui nous tient à cœur, car tous les gestes barrières sont à respecter au maximum. Sauf que nous commençons une nouvelle année scolaire, la situation est un peu différente par rapport au mois de mai dernier où les élèves des classes de primaires étaient rentrés le 25 mai, me semble-t-il.

Là, il y a une année scolaire à faire entièrement donc, pour ces jeunes qui arrivent, c'est très bien et ils continueront à le faire. Pour les autres qui ont des maux de tête ou des problèmes de respiration et autres désagréments, il faudra trouver une solution. Les autres gestes barrières, que ce soit la distanciation sociale ou l'utilisation du gel hydroalcoolique et autres seront à mettre en œuvre. Mais il y aurait, à mon avis, une solution à apporter car il reste encore beaucoup de mois pour ces élèves qui connaissent ces désagréments avec le port du masque, notamment dans les petites classes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre d'État et Monsieur CELLARIO, pour la réalisation de cette étude avant les vacances. Il y a quand même une demande majoritaire que les tous petits puissent être exemptés de cette obligation qui semble très complexe. Mais on vous fait confiance pour établir ce bilan avec Monsieur CELLARIO et en coordination avec l'Éducation Nationale.

Nous arrivons à présent à la prise de parole de notre collègue, le Président de la Commission du Logement, Monsieur Franck LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'État, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Permettez-moi, à l'aube de l'étude de ce deuxième Budget Rectificatif 2020, de rappeler haut et fort que le logement reste la priorité nationale pour notre majorité.

Je veux dire en préambule combien j'ai du mal à comprendre une forme de schizophrénie dans certains discours officiels où, au détour d'un article dans Monaco Matin, le Plan National pour le Logement semble être remis en cause et les chantiers domaniaux désignés comme étant la cause de toutes les nuisances en ville. Cela est faux - le Président l'a dit - les chantiers pour des nouvelles constructions domaniales sont au nombre de 5, seulement 5 sur 47 chantiers publics et privés en Principauté. Que cela soit dit une bonne fois pour toutes !

S'il fallait quelques preuves des besoins en appartements domaniaux pour les plus sceptiques, je rappellerais juste un nombre : 450 dossiers de candidatures retenus pour la prochaine Commission d'Attribution, qui se tiendra le 3 novembre prochain.

Face à ces demandes, il y aura seulement 115 appartements. Je vous laisse faire le calcul du nombre de déçus et du nombre de familles qui devront encore attendre plusieurs années, jusqu'à ce que les premières livraisons du Plan National pour le Logement arrivent enfin, en 2022.

Dans un pays aussi prospère, dans un pays qui affiche le prix au mètre carré le plus élevé, je reste persuadé que mener une politique publique du logement ambitieuse pour les Monégasques et les enfants du pays est la simple et juste contrepartie qui garantit aussi la paix sociale à laquelle nous sommes tous tant attachés.

Je voudrais faire un peu d'histoire, si vous permettez. Si l'on remonte plus d'une trentaine d'années en arrière, un logement domaniaux était considéré comme un logement social, donc plutôt destiné aux revenus les plus modestes, même si les règles d'attribution de l'époque étaient un peu à « géométrie variable ». Avec le temps, face à l'explosion des prix dans le privé, avec le boom immobilier – dont nous pouvons tous nous réjouir pour la prospérité de Monaco –, les Monégasques se sont de plus en plus tournés vers des logements domaniaux, faute d'avoir les moyens d'habiter encore dans le privé.

Au fil des années, le décalage entre des revenus normaux, fussent-ils même confortables, et les loyers du privé, ont tout naturellement amené les Monégasques de tous niveaux à demander un logement domaniaux. Nous sommes sans doute le seul pays au monde où une famille de 4, avec des

revenus très confortables, a quand même besoin de demander un appartement à l'État !

Monsieur le Ministre d'État, vous avez découvert et vous découvrez encore nos spécificités sociologiques, avec sans doute un peu de « surprise », mais elles sont telles que, d'ici quelques années, 75% des Monégasques dont la situation le justifie, devront être logés dans les Domaines. D'ailleurs autour de vous, la plupart de ces cadres et hauts fonctionnaires y sont déjà logés, preuve ultime qu'un appartement domanial n'est plus un logement social, mais bel et bien la seule solution de loger la plupart des Monégasques dans leur pays.

À cette notion de loger « la plupart » des Monégasques, je suis très attaché à ajouter celle de « bien loger ». À ce titre, je veux féliciter le Gouvernement et l'Administration des Domaines qui n'ont eu de cesse de faire progresser la qualité des logements domaniaux ces dernières années.

Le Contrat Habitation-Capitalisation (CHC) est également un facteur important qui contribue à la qualité de vie d'un foyer. Ce principe, unique au monde, a la vertu de proposer à un résident domanial de ne plus être condamné à payer, à perte, à vie, un loyer ! Il y a dix ans, c'était une avancée unique que nous devons à la détermination de notre Président Stéphane VALERI. Désormais nous travaillons sur une nouvelle version du contrat pour lequel le Gouvernement aurait déjà dû nous déposer un projet de loi comme il s'y était engagé. J'imagine que cela ne saurait tarder.

Dernière réflexion, mais pas des moindres. Dans une récente interview, j'ai évoqué à un journaliste, que nous devons mener une concertation sur la typologie des appartements. Mener une réflexion pour l'avenir, après que la crise actuelle soit résorbée, mais se poser par exemple la question d'attribuer directement des 3 pièces à des couples. Outre le fait que cela leur permettrait d'être mieux préparés à accueillir un premier enfant, cela limiterait sans doute les déménagements et peut-être le nombre de logements à construire dans la prochaine phase du Plan National pour le Logement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur LOBONO.

Nous allons écouter le Président de la Commission de Législation, Monsieur Thomas BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Depuis le début de la crise COVID-19, le Conseil National est mobilisé pour soutenir les Monégasques et les résidents dans l'union nationale et dans l'unité des Institutions.

Après des débuts « compliqués », le Gouvernement a vu par la preuve – si besoin était – qu'il peut compter sur le Conseil National pour que l'État avance, surmonte et gagne la bataille contre le virus et ses conséquences.

Oui, la preuve est faite que la concertation en amont et que le partage d'informations en temps réel, lors des réunions du Comité Mixte de Suivi instauré par le Prince Souverain, sont porteurs d'efficacité et d'avancées concrètes pour la population.

On l'a souvent entendu, et chacune et chacun d'entre nous a pu le constater, que ce soit dans les relations institutionnelles, dans nos vies personnelles ou professionnelles, cette crise a passé tout le monde au révélateur.

Le résultat, quel est-il ?

Eh bien, je pense que la preuve est faite que le Conseil National n'est pas cette Institution qui est là pour critiquer sans cesse, pour stigmatiser telle ou telle chose après coup.

Non, le Conseil National est bel et bien là en ressource institutionnelle, partenaire indépendant du Gouvernement, représentation élue des attentes et des besoins légitimes de nos compatriotes et, plus largement, de tous les résidents, puisque les textes que nous votons s'appliquent évidemment à tous.

Cette ressource, elle est encore au service de l'État et de toute la population pour sortir ensemble de cette période compliquée, pour rassurer les personnes lorsqu'elles sont gagnées par l'inquiétude, pour donner des perspectives aux acteurs économiques qui subissent de plein fouet les effets de la crise, pour soutenir ceux qui pourront s'en remettre et passer le cap, et aussi pour accompagner ceux qui ne s'en remettront pas dans le cadre de leur modèle économique et commercial.

Les indicateurs économiques mondiaux montrent que cette crise et ses effets seront durables et notamment tant qu'il n'y aura pas de vaccin. Alors il va nous falloir encore beaucoup d'énergie, ici, au Conseil National, et à vous, Madame et Messieurs les membres du Gouvernement.

Mais sous l'Autorité du Prince Souverain, Monaco et son modèle économique et social si performant s'en sortira. Pour cela il faudra faire preuve de discernement et être capable de transformer en actions concrètes les idées de relance et les grands principes thématiques du rebond. Mes collègues y travaillent dans l'union de tous les élus, derrière le Président.

Oui tout le Conseil National est mobilisé. Tant les élus que tous les permanents. Tous ensemble nous continuons le travail pour adapter nos textes à la situation et pour accompagner les perspectives de relance dans tous les domaines.

Un dernier mot pour dire que nous l'avons vu, il n'y a pas de réponse européenne à la crise, mais bien une réponse État par État, dans l'indépendance et la maîtrise des législations nationales. Ne perdons pas cela de vue lorsque le temps des éventuelles discussions internationales viendra.

Enfin, pour avoir participé aux réunions internes restreintes et préparatoires aux réunions du Comité Mixte de Suivi COVID-19, je voudrais vous dire, ce soir, ma fierté de participer à l'effort national et de faire partie de cette union nationale d'élus impliqués et courageux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BREZZO.

Nous allons à présent écouter notre collègue, Madame Corinne BERTANI, qui va s'exprimer depuis le pupitre.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Monsieur le Président, chers collègues, chers Monégasques.

Ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion d'aborder le sujet des commerçants de la Principauté pour lesquels, vous le savez, je suis très engagée. Mais en ce moment, plus que jamais, leur situation doit nous alerter.

Un grand nombre d'entre eux souffrent aujourd'hui réellement des conséquences économiques engendrées par la crise sanitaire. Si le plan de soutien et d'accompagnement aux entreprises, mis en place par le Gouvernement, a été pour le moment à la hauteur des enjeux, la situation actuelle et à venir des commerçants reste très préoccupante.

Sur le terrain, la situation est compliquée et certains d'entre eux ne savent pas s'ils pourront surmonter cette crise. C'est une véritable période d'incertitude pour eux, et donc d'inquiétude. L'inquiétude de ne pas savoir si leur activité pourra continuer, l'inquiétude de ne pas savoir s'ils pourront conserver leurs collaborateurs, ou encore l'inquiétude de savoir dans quelle situation financière ils pourront aborder les fêtes de fin d'année.

J'aimerais, ce soir, rappeler publiquement que les commerçants et les différents acteurs de l'économie monégasque peuvent compter sur le Conseil National pour continuer d'être à leurs côtés dans cette période difficile.

Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail lors des débats budgétaires ces prochains jours, mais certains sujets mériteront toute notre attention.

Je pense, par exemple, aux aides de l'État s'agissant des loyers domaniaux des entreprises impactées. Bien entendu une dégressivité des aides est compréhensible, mais elle doit d'être la plus juste possible, en fonction de la situation de chacun. Il faut maintenir un soutien maximal pour ceux qui en ont réellement besoin.

Je pense également, bien sûr, au secteur du tourisme, de l'événementiel et du voyage, qui est l'un de ceux qui ont été le plus impactés par cette crise, avec une activité quasiment à l'arrêt. La situation des professionnels de ce secteur est dramatique, ils n'ont aucune visibilité sur leur avenir et doivent pouvoir compter sur le soutien de l'État en cette période très incertaine.

Si les différents fonds annoncés par le Gouvernement ont pour objectif de relancer l'économie et d'accompagner les différents acteurs économiques de la Principauté, il faudra être extrêmement attentifs à la bonne corrélation entre l'économie budgétaire et la réalité du terrain.

Certaines mesures ont déjà été prises, je pense notamment à la prime de fin d'année des fonctionnaires et agents de l'État ou du personnel du CHPG, qui sera versée sous forme de bons cadeaux utilisables dans les commerces de la Principauté.

C'est bien évidemment une mesure économique qui relève d'une décision qu'il faut saluer, mais sa mise en œuvre concrète n'est pas si simple. Nous y reviendrons, mais un accompagnement pratique des commerçants et des bénéficiaires s'avère aujourd'hui indispensable.

Les commerçants ont besoin du soutien de l'État, ils ont besoin également du soutien des résidents et des pendulaires qui travaillent encore en présentiel, car, nous le savons, si le développement du télétravail est une mesure qui s'est avérée indispensable au cœur de la crise sanitaire, son déploiement est malheureusement aujourd'hui un frein à l'activité de certains commerces.

Au contact quotidien de ces acteurs, je peux vous dire aujourd'hui que la situation est compliquée. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : nous sommes à 8.000 emplois de moins qu'en juin 2019.

Je reste toutefois convaincue que nous saurons continuer de soutenir et d'accompagner au mieux l'ensemble des acteurs économiques de la Principauté. Le Conseil National y sera attentif, j'y serais particulièrement attentive.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BERTANI.

Nous écoutons à présent le Président de la Commission pour le Développement du Numérique, Monsieur Franck JULIEN, qui va également se déplacer vers le pupitre. Cela donne sans doute un meilleur confort de lecture pour nos collègues qui se trouvent dans les rangs du public, pour le respect des mesures barrières et de la distanciation physique nécessaire.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Le Conseil National soutient le Gouvernement pour développer le numérique à Monaco. Cette volonté gouvernementale a récemment connu un nouveau point d'orgue, le 9 septembre, lors de l'annonce par le Prince Souverain et des membres du Gouvernement d'un plan de relance par le numérique.

Tout particulièrement dans le domaine du numérique, les relations entre le Conseil National et le Gouvernement sont fluides et régulières.

Le soutien du Conseil National s'est traduit, d'une part, par le vote des enveloppes budgétaires consacrées au sujet, qui ont plus que doublé par rapport au début de cette mandature et, d'autre part, par l'étude et le vote de lois très structurantes.

Je pense notamment à la loi pour une principauté numérique, la loi relative à l'identité numérique, plus récemment la loi sur les offres de jetons, mais aussi à la proposition de loi sur la digitalisation des titres de sociétés non cotées.

Depuis le confinement, si besoin était de le rappeler, le numérique est devenu une évidence pour tous.

Mais le programme gouvernemental en faveur du numérique doit agir en profondeur sur l'économie monégasque.

Il faut aider les entreprises monégasques à gagner en compétitivité en se digitalisant intelligemment et de manière sécurisée.

Il faut développer l'écosystème numérique local, notamment par la commande publique et enfin, il faut que les efforts du Gouvernement se traduisent très vite par de la création d'emplois, peut-être aussi par des mesures qui favoriseront l'installation de nouvelles sociétés à Monaco dans ce secteur très porteur.

Mais, dans cette période économique particulièrement trouble, le Gouvernement et le Conseil National ont le devoir de chercher de nouveaux relais de croissance.

Le numérique est un univers en perpétuel évolution et il convient d'être particulièrement agile pour conquérir de nouveaux territoires. Mais après tout, n'est-ce pas l'essence même de « *Extended Monaco* » ?

Observons ce qui se passe autour de nous.

Cet été, aux États-Unis, les banques ont obtenu l'autorisation de détenir pour le compte de leurs clients des crypto-actifs.

En Europe, il y a quelques jours, Christine LAGARDE, Présidente de la Banque Centrale Européenne (BCE), déclarait, je cite « *Nous devons nous tenir prêts à émettre un euro numérique si cela s'avère nécessaire* ». Cette cryptomonnaie existerait « *parallèlement aux espèces, sans les remplacer* ».

En Chine, des expérimentations autour des monnaies numériques ont déjà été lancées.

C'est une véritable révolution qui s'annonce !

Il ne faut pas répéter les erreurs du passé. Nous avons été historiquement en retard dans l'adoption de nombreuses technologies numériques. Nos textes législatifs et réglementaires se sont souvent contentés de faire ce qui se faisait ailleurs, mais avec parfois plus de 10 ans de retard. Nous devons, cette fois-ci, être en mesure d'anticiper, d'être innovant et d'occuper une place de choix dans ce nouvel univers.

Le Gouvernement sait qu'il peut compter non seulement sur l'appui du Conseil National, mais aussi sur sa participation active pour atteindre cet objectif.

Mon espoir est que dans 10 ans, 15 ans, peut-être 20 ans, des nationaux puissent se féliciter qu'au début des années 2020 et malgré un contexte économique particulièrement difficile, des hommes et des femmes, des deux côtés de la place de la Visitation, ont su travailler ensemble pour préparer l'avenir, préservant et développant ainsi notre modèle économique et social unique au monde.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à présent à notre collègue Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues.

Je souhaite, en liminaire, vous remercier, Monsieur le Ministre d'État, pour votre réponse au rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, à l'occasion de votre première Séance Publique au Conseil National.

Vous l'avez très justement souligné, la qualité de vie est un des thèmes particulièrement chers au Conseil National et, plus spécifiquement, l'encadrement des chantiers pour limiter les nuisances sonores, ainsi que les mesures en faveur de la mobilité.

Même si des efforts ont été déployés par le Gouvernement depuis plus de deux ans s'agissant des chantiers, mais aussi avec la création, au début de l'été, de la Cellule d'information « Cadre de vie-Urbanisation de la Ville », des résidents continuent malheureusement de faire part au Conseil National des nuisances qu'ils subissent.

Lors de nos précédents échanges en Commissions Plénières d'Étude, j'avais sensibilisé le Gouvernement sur les travaux de voirie réalisés sans palissade anti-bruit dans le quartier de Fontvieille.

Aujourd'hui, un autre exemple atteste malheureusement que d'autres travaux de voirie ne sont pas non plus équipés de matériels anti-bruit dans le quartier des Moneghetti.

Une réglementation relative au bruit des chantiers, des travaux de voirie et à l'aménagement des plages horaires a été publiée, et il m'est aujourd'hui difficile de concevoir qu'autant de chantiers puissent bénéficier de dérogations pour effectuer des travaux la nuit et le week-end.

Je suis consciente que les chantiers ne peuvent s'effectuer sans aucun bruit. Néanmoins, nous avons les moyens de trouver un juste équilibre entre, d'une part, le développement économique, la construction d'équipements publics indispensables et, d'autre part, le droit à la tranquillité de tous.

Pour cela, et comme l'a évoqué notre Rapporteur, il est aujourd'hui indispensable d'équiper tous les chantiers de protections anti-bruit, mais aussi d'utiliser les engins les moins bruyants qui existent pour préserver notre qualité de vie, garante de notre attractivité, et du bien-être de nos résidents.

Nous l'avons déjà dit, Monaco peut et doit se donner les moyens de réaliser des chantiers modèles.

Nous y reviendrons lors de nos futurs échanges, mais il est également aujourd'hui nécessaire que les services du Gouvernement renforcent davantage leurs contrôles sur le terrain et sanctionnent les entreprises qui ne respectent pas les règles.

Il apparaît aujourd'hui également indispensable que tous les chantiers n'aient pas lieu en même temps, et pour cela nous travaillons sur un texte relatif au phasage des chantiers, qui permettrait de limiter le nombre de chantiers, par quartier, en différant dans le temps certaines opérations.

Enfin, avant de conclure, j'aimerais évoquer le sujet de la mobilité en Principauté, qui est lui aussi inévitablement lié à la qualité de vie. Je salue le développement des mesures incitatives liées à la mobilité douce, telles que la prime à l'achat de véhicules propres ou encore le déploiement du service « MonaBike ».

Le Conseil National est convaincu qu'il faut aller plus loin : rénovation et développement des liaisons mécaniques, gratuité des autobus et électrification du parc, augmentation de leur fréquence et extension des plages horaires, font partie des mesures qui nous semblent nécessaires.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Nous allons à présent écouter la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, Madame Nathalie AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers Monégasques.

Ce Budget Rectificatif 2020 revêt une singularité puisqu'il s'agit du second Budget Rectificatif de l'année.

En effet, en raison des circonstances particulières, nous avons été amenés à étudier, dans l'urgence, un premier budget au mois d'avril 2020 afin de débloquent les budgets nécessaires au soutien des acteurs économiques et au déploiement de toutes les mesures nécessaires pour faire face à la crise sanitaire.

Sur ce dernier point, nous avons pu regretter que Monaco ne soit pas apparu comme un modèle d'anticipation de la crise sanitaire, mais les échanges entre nos deux Institutions et notre réactivité ont finalement permis au Gouvernement de palier efficacement les lacunes initiales. Finalement, à l'issue de réflexions menées lors des réunions du Comité Mixte de Suivi entre nos deux Institutions, ce sont : un envoi massif de masques à la population résidente en Principauté qui a été effectué ; la mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique aux endroits clés de la Principauté ; une campagne de tests généralisée à l'ensemble des Monégasques et résidents de la Principauté ; ou encore, récemment, l'ouverture d'un Centre de Dépistage à l'Espace LÉO FERRÉ.

Les acteurs du pôle de santé monégasque ont su se mobiliser pour s'adapter à cette crise et lutter au mieux contre l'épidémie. Je salue, à ce titre, le travail des équipes du CHPG et des établissements de santé qui ont permis d'accueillir les patients dans de bonnes conditions et de prendre soin de nos aînés, que nous savons fragiles.

Mais cette crise a surtout révélé l'efficacité de notre modèle économique qui permet depuis maintenant près de 7 mois de soutenir et d'accompagner du mieux possible les acteurs économiques, même si, bien évidemment, beaucoup reste à faire.

Il ne faut pas relâcher nos efforts pour continuer, d'une part, à lutter contre la COVID-19 sur le plan sanitaire, afin de protéger l'ensemble de la population, et d'autre part continuer d'accompagner au mieux la relance économique.

Je souhaite féliciter le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie et toutes ses équipes pour leur investissement afin de trouver les meilleures solutions pour aider les personnes touchées par cette crise, même si je l'ai déjà dit, il reste encore beaucoup à faire.

Le Plan de Relance de l'Investissement annoncé par le Gouvernement va dans le sens souhaité par le Conseil National, c'est-à-dire de relancer l'économie en maintenant un très haut niveau de commande publique et d'investissements. Cependant, il est nécessaire que ce plan se traduise par des actions immédiatement perceptibles par les acteurs économiques.

Aujourd'hui, l'heure est principalement à l'accompagnement des acteurs économiques, et, pour cela, il est nécessaire que ce plan se concrétise par des actions perceptibles.

Les prochains débats budgétaires nous permettront d'échanger plus précisément sur les sujets liés à la COVID-19 et je resterai, bien évidemment, attentive aux autres sujets qui me tiennent particulièrement à cœur, comme à l'ensemble des élus du Conseil National, tels que notamment : la qualité de vie, la protection des droits des femmes, ou encore la lutte contre les addictions chez nos jeunes.

Comme il me reste encore un petit peu de temps, je tiens à m'associer, comme tous mes collègues et comme l'a fait récemment notre Souverain, à cet élan de solidarité que la Principauté met en œuvre pour soutenir les sinistrés des vallées de la Vésubie, de la Tinée et de la Roya, que ce soit côté français ou côté italien. Il est important d'apporter tout notre soutien et toute notre aide à ceux qui sont en difficulté. Bravo et merci à tous ceux qui œuvrent en ce sens.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC pour votre intervention.

Nous allons à présent écouter notre Doyen, Monsieur Daniel BOERI.

Et vous êtes encore deux, ensuite, à me demander la parole.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes.

Nous disposons d'un budget de combat contre un ennemi nommé mais encore invisible. Il s'agit d'un plan de soutien de relance de l'activité économique et sociale du pays, je ne reviendrai pas sur les chiffres ce soir.

Toutefois, comme l'a dit notre Rapporteuse et notre collègue, Corinne BERTANI, beaucoup de commerçants, de travailleurs indépendants, d'artisans ou de sociétés, souffrent sur le terrain. Apparaît donc une question : les moyens et aides sont là, comment dans ce contexte, redonner envie de consommer et de venir à Monaco ? Surtout dans un monde devenu subitement de plateforme. Le plan de relance existe, mais les clients sont absents. J'y reviendrai à l'occasion des différents chapitres budgétaires.

J'exprime ce soir ma sympathie à nos amis des régions voisines.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

La parole est à présent à notre collègue Monsieur Pierre VAN KLAVEREN.

Il y a aussi Monsieur RIT qui a demandé la parole.

Nous écoutons d'abord Monsieur Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Le paradigme change. Reconnaissez que ces paradigmes-là sont quand même très artificiels.

Cette conclusion en forme de clin d'œil était celle, il y a quelques années, d'un éditorial du journaliste Didier POURQUERY. Elle me revient à l'esprit chaque fois que l'actualité est propice à une utilisation immodérée de l'expression « *changement de paradigme* ». Et, en ce monde qui surnage et s'interroge, immergé dans le bain d'une crise COVID longue à se refroidir, nombreux sont ceux qui actionnent frénétiquement la vanne du changement de paradigme. Mais, lorsque le Professeur Muhammad YUNUS, prix Nobel d'économie, écrit, je cite : « *Corona nous donne une merveilleuse opportunité de décider de ne pas revenir en arrière* », et ajoute : « *le monde que le Corona a, par chance, arrêté net était un monde qui se rapprochait rapidement de l'autodestruction* », nous savons parfaitement qu'il évoque les risques apocalyptiques du réchauffement climatique et le problème universel de l'inégalité dans la répartition des richesses.

Monaco n'a pas créé le monde d'avant. La Principauté a su s'adapter subtilement, et toujours en regard de sa taille minuscule et de ses singulières spécificités, aux évolutions du monde qui l'entoure. Cette construction-adaptation s'est perfectionnée au cours du temps, et elle ne saurait être radicalement modifiée sur le court terme sans

remettre dangereusement et durablement en cause les équilibres économiques et institutionnels du pays. Dans le domaine du respect de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique, la Principauté, avec réalisme, a opté pour l'exemplarité et la communication, méthodes dont l'effet, de type catalytique, est infiniment plus étendu que ne le laisserait prévoir l'exiguïté de son territoire. Mais l'essor économique monégasque est conceptuellement lié à l'attractivité de notre pays pour des investisseurs étrangers, qui viennent y résider et représentent un moteur puissant pour la croissance de ce dernier. Et, encore une fois, nous devons nous persuader qu'il n'y a pas vraiment d'alternative, à court terme autre que le retour à notre état antérieur si l'on veut poursuivre notre politique du logement et de grands travaux, tout en conservant les moyens de financement de notre exceptionnelle politique sociale. Une phrase extraite de votre intervention, Monsieur le Ministre, me semble confirmer ce point de vue. Je cite : « En effet, il nous faudra dès que possible retrouver la voie de l'équilibre, voire même de l'excédent budgétaire. »

L'an dernier, lors d'une Séance Publique, j'ai demandé au Gouvernement si Monaco disposait de modèles de décroissance. Je n'ai pas obtenu de réponse, mais je me souviens avoir été regardé, un instant, comme si j'avais été un éléphant d'Afrique dérivant sur un fragment de banquise. J'ai ainsi été conforté dans ma conviction que mon pays avait, en quelque sorte, une contrainte vitale de croissance.

La crise COVID-19 a pris de court tous les pays, et le nôtre n'a pas échappé à cette sidération initiale. Mais la réactivité de notre système institutionnel, renforcé par une volonté partagée d'Union Nationale, a confirmé, une fois de plus, la solidité de ce dernier. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'ensemble des mesures sociales et économiques fortes prises par l'Exécutif, comme en témoigne le Budget Rectificatif 2 dont nous allons débattre. Nous pouvons par ailleurs être convaincus que le Conseil National devait impérativement jouer son rôle institutionnel de Conseil, en participant activement, auprès du Gouvernement, aux réflexions qui ont conduit aux actions de soutien et de relance conduites par ce dernier.

Au-delà de la nécessité de soutenir massivement et durablement notre économie à l'aide de l'argent public, c'est la paix sociale que l'on préserve ainsi. Et elle est le véritable garant de « l'état de bonne santé » de la Principauté. L'argent public dépensé pour atténuer l'impact socio-économique de la crise que nous traversons est, de loin, notre meilleur

investissement. Avec le maintien de la paix sociale, cet argent pourra être regagné ultérieurement. Mais les altérations de type institutionnelles susceptibles d'être provoquées par une dégradation prolongée du climat social seraient, elles, probablement irréversibles. Il s'agit là d'une situation à laquelle notre pays n'a jamais été réellement confronté, et face à laquelle il risque de présenter une forte vulnérabilité. Il nous faut, dans tous les sens du terme, l'éviter à tout prix.

L'expression « Communauté de destins », qui a été consacrée depuis bien longtemps dans le cadre des relations franco-monégasques a, au plus fort de la période de confinement, montré encore une fois toute son importance. Et, dans l'ensemble des pays européens, cette crise sanitaire et le désastre économique annoncé semble avoir relancé un esprit communautaire qui tendait à se déliter. Cela ne manquera pas de porter un éclairage nouveau sur les négociations concernant un éventuel Accord d'Association de la Principauté avec l'Union européenne.

Enfin, le choc et l'effet de surprise provoqués par cette crise soudaine sont désormais derrière nous, et laissent place à une période d'analyse et de réflexion. Et une remarque s'impose : la notion d'urgence et le caractère inédit d'une situation semblent pouvoir constituer un obstacle à la mise en application des bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles, comme il ressort des délibérations de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives concernant certaines mesures prises ces derniers mois. Nous sommes convaincus que la contrainte de temps est la seule explication de certaines omissions en ce domaine. Mais, sachant toute l'importance que le Gouvernement, comme le Conseil National, accorde au concept d'État de Droit, nous tenions à rappeler que la CCIN doit être pleinement utilisée. Et sa consultation semble avoir été, dans cette période récente, quelquefois bien tardive, et parfois même oubliée. Ainsi, la robustesse du concept d'État de Droit se trouverait, dans l'avenir, renforcée, si la consultation de la CCIN en amont, c'est à dire en phase de réflexion et d'élaboration,...

(Sonnerie.)

... parvenait à faire son chemin vers une pratique systématique.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT d'avoir utilisé votre temps de parole à la seconde près.

Nous écoutons Monsieur Pierre VAN KLAVEREN.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Cette crise qui frappe le monde, qui nous frappe depuis maintenant 10 mois est unique, sans précédent, et heureusement d'ailleurs.

Cette crise a affecté chacune et chacun d'entre nous, elle est à la fois sanitaire, économique, parfois politique dans certains pays, mais elle est surtout humaine en ce qu'elle affecte, impacte et je l'espère transformera en mieux chaque être humain.

Pour beaucoup d'entre nous, cette crise était une première, pour moi elle l'était, et comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, pour cela je me considère chanceux.

Chanceux d'avoir attendu 34 ans pour vivre mon premier confinement. Chanceux d'avoir vu ma famille et mes proches traverser ces 10 mois en bonne santé. Chanceux aussi d'être dans un pays comme le nôtre avec son système de santé exemplaire, son modèle économique et sociale très performant et sa stabilité politique. Cette chance, la chance de vivre dans le Monaco d'aujourd'hui, nous la devons au courage et à l'audace de nos ancêtres. C'est d'eux dont nous devons nous inspirer pour faire face. Je suis même convaincu qu'avec courage et audace nous sortirons de cette crise avec un écosystème renforcé et une économie plus performante qu'elle ne l'était avant. En effet, il a fallu et il nous faudra encore être courageux pour prendre et assumer ensemble les décisions qui s'imposent pour freiner la pandémie dans un premier temps, la vaincre tout en relançant notre économie ensuite.

L'audace, qu'est-ce que l'audace ? L'audace c'est oser, oser prendre des positions franches, claires et assumées oser faire simple. Simple comme le Revenu Minimum Extraordinaire et les Aides aux Sociétés, les aides directes rapidement débloquées aux travailleurs indépendants. Simple comme un formulaire à remplir pour permettre le télétravail pendant le confinement. Simple comme soutenir l'économie locale en versant une prime exceptionnelle en bons d'achats à dépenser exclusivement dans les commerces de la Principauté.

Bref, aujourd'hui aussi nous savons faire simple, nous savons être audacieux.

Mais, il fallait bien un « mais », est-ce réellement audacieux d'investir, d'immobiliser pour une durée incertaine des sommes conséquentes dans des Fonds bleu, vert, blanc, ou rouge et blanc ?

La mise en place d'aides directes simples et ciblées n'aurait-elle pas plus bénéficiée à notre économie, nos entreprises, nos commerçants, nos indépendants ?

Il n'existe aucune recette miracle, en tout cas si elle existe, je ne la connais malheureusement pas. Mais si la gestion de cette crise nous a appris quelque chose c'est que ce sont les solutions les plus simples et ciblées qui obtiennent les meilleurs résultats.

« L'appétit vient en mangeant », dit-on. C'est bientôt l'heure. Les réponses apportées, depuis le début de la crise, par le Gouvernement en concertation avec le Conseil National, ont prouvé que l'on était capable de faire face, déterminés, unis et ambitieux.

La gestion de cette crise, vos actions jusqu'ici, m'ont convaincu que vous pouvez, nous pouvons et nous devons faire davantage dans la relance de notre économie.

Marcel PROUST disait sur l'audace qu'elle « réussit à ceux qui savent profiter des occasions ». Nous voilà aujourd'hui avec les occasions, à nous d'en profiter.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur VAN KLAVEREN.

Il n'y a plus de demande de parole dans le cadre de cette discussion générale.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer. Nous nous donnons environ 45 minutes et reprendrons les travaux vers 22 heures au Chapitre 1^{er} des Recettes.

Merci à toutes et à tous et bon appétit ! La séance est suspendue.

—————
(La séance est suspendue à 21 heures 12)

—————
(Reprise de la séance à 22 heures 04)

M. le Président.- La séance est reprise.

Avant de commencer l'étude, chapitre par chapitre, de ce projet de deuxième Budget Rectificatif pour l'exercice 2020, je vous rappelle, chers collègues, qu'en accord avec le Gouvernement, compte tenu du caractère structurant des Dépenses d'Équipement, nous examinerons la Section 7 immédiatement après les Dépenses de Souveraineté et les Assemblées et Corps Constitués. Mais ce n'est pas sûr qu'on y arrive ce soir, compte-tenu de l'heure avancée de la soirée.

Je vais donner la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture des premiers chapitres consacrés aux Recettes de l'État.

Je précise que pour le bon déroulement de nos débats relatifs au Chapitre 1 consacré au « Produits et Revenus du Domaine de l'État », il sera donnée lecture de chacune des parties A, B et C pour que nous ayons un débat le plus structuré possible et qu'on ne mélange pas tous les grands dossiers de ces chapitres, mais on épuise un sujet avant d'aborder le suivant.

C'est la première Séance Publique de notre nouveau Secrétaire Général. Monsieur Sébastien SICCARDI, pour la première fois, nous vous écoutons lire les chapitres de ce budget.

M. le Secrétaire Général.- Merci, Monsieur le Président.

CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ÉTAT		
A - DOMAINE IMMOBILIER		
011.100 : DOMAINE IMMOBILIER (CF ANNEXE P46)	4 850 000	79 792 000
011.200 : PARKINGS PUBLICS (CF ANNEXE P47)		31 188 600
011.400 : PRODUITS DE CESSIONS	60 124 000	108 074 000
TOTAL A - DOMAINE IMMOBILIER	64 974 000	219 054 600

M. le Président.- Nous sommes sur le Domaine Immobilier, dans les Recettes de l'État.

Qui souhaite intervenir ?

Madame BERTANI a la parole.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Cette ligne me donne la possibilité de parler de l'aide de l'État sur les loyers domaniaux pour les entreprises impactées.

L'État a été aux côtés des entreprises impactées par la crise de la COVID-19 en accordant l'exonération totale du paiement des loyers commerciaux domaniaux les premiers mois pour les secteurs impactés par la crise, puis une remise de 50% pour les mois de juillet et d'août pour les sociétés les plus touchées.

Pour les mois de septembre à décembre, vous nous annoncez, Monsieur le Ministre, une réduction de 25% du montant de ces loyers.

Nous apprécions la poursuite de cette aide, mais nous souhaiterions un maintien de la réduction de 50% pour encore quelques mois, pour les entreprises, les commerçants et les travailleurs indépendants fortement impactés par la crise.

Les entreprises des secteurs les plus impactés ont une activité pratiquement à l'arrêt depuis six mois et elles n'ont aucune visibilité jusqu'à la fin de l'année.

On ne va pas revenir sur tous les secteurs qu'on a cité comme le voyage, le tourisme, l'événement et les commerces également.

Pour eux, cette aide représenterait un réel soutien.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président.- On avait abordé le sujet lors du dernier Comité Mixte de Suivi, en privé. Je crois que vous n'étiez pas hostile, Monsieur le Ministre, Monsieur CASTELLINI non plus, à cette hypothèse d'étudier une liste limitée de secteurs extrêmement impactés qui continuent de subir la crise de plein fouet et pour lesquels nous pourrions poursuivre cette remise de 50%. D'autres étant impactés de manière moindre, mais de manière importante, pourraient obtenir 25% de remise pendant le trimestre prochain.

M. le Ministre d'État.- C'est un problème qui est bien identifié tant en ce qui concerne les loyers publics que les loyers privés. On sait qu'il y a des commerçants qui vont être en difficulté ce mois-ci. J'en ai rencontré personnellement, ici, sur le Rocher, mais il y en a ailleurs aussi.

Je ne peux pas prendre, aujourd'hui, des engagements là-dessus. C'est quelque chose que l'on peut observer et sur lequel on peut réfléchir.

Deuxièmement, je le rappelle, car ça a été notre réponse à propos des loyers privés, que nous invitons chaque entreprise, qui avait des difficultés sérieuses pour payer son loyer à un propriétaire privé, de produire un dossier pour la CARE. Car c'est à la CARE d'étudier ces dossiers et éventuellement, de formuler un certain nombre d'aides.

Ce qui est valable pour le loyer privé peut l'être aussi pour le loyer public. Mais, on regardera cela éventuellement avec Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie si, pour certains types de commerces bien identifiés, pas pour tous, qui correspondent à certains secteurs d'activité dont les évolutions en termes de chiffre d'affaires montrent une baisse très sensible, quelque chose pourrait se faire.

J'ai entendu dire que sur le Rocher il y avait des commerces – mais ce sont des propriétaires privés si j'ai bien compris – qui avaient perdu 80% de leur chiffre d'affaires. Je pense que c'est surtout sur le Rocher, à Monaco-Ville, que la situation est la plus alarmante, mais il y a vraisemblablement d'autres situations qu'on pourra examiner individuellement.

Mme Corinne BERTANI.- Je vous remercie.

Les loyers domaniaux ne sont pas du même niveau que les loyers privés et je pense que cet effort de l'État, justifié sur des entreprises qui en ont besoin, avec une chute du chiffre d'affaires de plus de 50%, on pourrait essayer de trouver un accord.

Je vous remercie.

M. le Président.- Il peut y avoir aussi quelques sociétés qui ne sont pas forcément des commerces. Par exemple, une société d'organisation d'événements qui loue un local domanial, on peut penser à des sociétés qui font du *catering* événementiel. En fait, je pense que ça serait plutôt les filières puis subissent une perte majeure de leur chiffre d'affaires.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Je vous prie de pardonner mon léger retard.

J'étais en train de faire le point sur certains dossiers qui ont été abordés en première partie. Le cas échéant, j'y reviendrai au-delà de la question du commerce. Mais j'avais des informations de Monsieur ROLLAND par rapport aux questions liées au logement qu'a soulevées Monsieur LOBONO, et l'idée, c'est en effet – je l'avais évoqué moi-même lors d'un récent

Comité Mixte et j'y suis donc d'autant plus favorable – que l'on essaye de faire du sur-mesure.

La raison pour laquelle le Ministre d'État, dans son intervention, a évoqué un pourcentage précis, qui était en l'occurrence de 25 %, c'était parce que lorsque nous avons regardé les situations, qui sont très différentes, au niveau des locataires domaniaux, avec Monsieur ROLLAND, nous avons essayé de rester à la fois simple, lisible et équitable. Et donc, la suggestion qui consistait à proposer la même réduction à tous nous semblait participer de ce souci. En revanche, il est clair – et c'était ce que Monsieur ROLLAND me disait également – qu'en relation avec un certain nombre de personnes, que ce soit le GIE du Centre Commercial de Fontvieille ou d'autres entités qui aujourd'hui représentent les commerçants, ce serait de regarder, au cas par cas, les situations, de manière individuelle, en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires. Et s'il y avait une reprise de l'activité, on peut justifier une exonération à hauteur de 25%. S'il n'y a pas cette reprise, c'est plus difficile.

Le Ministre d'État vient de souligner, à juste titre, que c'est le rôle de la CARE et on a évoqué tout à l'heure sa nécessité et sa pérennité. Cela a été redit en première partie de soirée, nous en sommes aujourd'hui convaincus, il va falloir poursuivre cet effort. L'objectif premier de cette Commission était – je reviens un peu sur les propos de Madame AMORATTI-BLANC – de l'accompagnement. Il faut aujourd'hui trouver le juste équilibre entre ce qui est du domaine de l'accompagnement et du domaine de la relance ou de l'investissement, qui se prévoit sur le plus long terme. En termes d'accompagnement, nous avons des lignes directrices que nous pouvons reprendre et que nous avons utilisées avec Monsieur SEYDOUX dans le courant de l'été, que nous avons évoqué ensemble en réunion il y a maintenant deux ou trois semaines de cela et que nous allons mettre en œuvre dans le dernier trimestre de cette année.

M. le Président.- Il y a deux sujets bien différents. Le premier sujet, l'État propriétaire qui loue des locaux de bureaux et des locaux commerciaux. On entend bien qu'on pourra imaginer jusqu'à 50% de remise, si c'est justifié par une activité extrêmement impactée par la crise, avec une relance qui n'arrive pas pour ces secteurs. C'est le dernier trimestre de l'année 2020.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Y compris le mois de septembre. Le mois de septembre n'a pas été réclamé.

Souvenez-vous ce que nous avons fait également au mois de mars où nous avons remboursé – puisque le confinement avait été décidé au milieu du mois de mars – l'intégralité du mois de mars aux locataires domaniaux qui avaient ensuite bénéficié d'une exonération totale de loyer dans les mois d'avril, mai et juin.

Nous pouvons envisager des mesures d'accompagnement pour un mois de septembre qui a été loin d'être celui que nous connaissons d'habitude. Ces mêmes mesures s'appliqueraient pour tout le quatrième trimestre qui a débuté il y a quelques jours au 1^{er} octobre.

M. le Président.- Merci pour ces précisions.

Il y a le deuxième sujet, le secteur privé. Ce sont les structures qui ont des loyers dans des locaux loués par des propriétaires privés. La CARE, on a pris l'habitude de dire CARE, Monsieur le Ministre d'État pour angliciser *to take care*, dont la traduction est « pour prendre soin d'eux ». Mais en français, on devrait dire la CARE. Cette Commission pouvait prendre en charge jusqu'à la moitié des frais fixes, donc la moitié des loyers commerciaux ou de bureaux de sociétés extrêmement impactées. La règle était, je crois, plus de 50% de régression du chiffre d'affaires, sur le trimestre comparé, de l'année précédente.

Il est vrai qu'elle avait utilisé 1,6 million d'euros pour un trimestre d'aides. Malheureusement, on rentre dans le dur de l'automne et de l'hiver, la crise est là, hélas, la COVID et la deuxième vague sont là. Il n'y a plus d'aides systématiques, comme cela a été fait pendant le confinement avec le RME, la PS et l'AS, – et là, on vous fait confiance, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie, vous présidez la CARE, Monsieur SEYDOUX siège et représente notre Assemblée dans cette Commission, pour regarder de plus près – car c'est vrai que pour un trimestre, 1,6 million d'euros, ça semble peu. Il ne faudra pas hésiter, on a les moyens, on a les crédits votés, n'hésitez pas à utiliser un peu plus de moyens si la demande est justifiée.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Exactement.

Vous avez raison de souligner que, par exemple, – et je reviens sur certaines propositions de Monsieur VAN KLAVEREN – si nous avons dépensé des sommes plus importantes au titre du RME et de l'aide aux sociétés, c'était aussi parce que nous étions dans une période atypique. Je rappelle que le CTTR se mettait

en place, il y avait donc des contraintes financières sur les salaires, de manière générale, une tension très forte au niveau des entreprises et l'activité était totalement à l'arrêt.

Le deuxième volet, c'était l'accompagnement pendant l'été. Les montants ne sont pas comparables car on ne peut pas chiffrer l'efficacité d'un dispositif aux millions d'euros qui sont dépensés. D'ailleurs, lorsque nous nous sommes vus il y a quelques semaines, Madame GARINO, Directrice du Welcome Office, qui est la clé de voute de ce dispositif, a cité de très nombreux remerciements de commerçants, de personnes qui avaient été bénéficiaires. Je pense qu'en effet, nous avons bien ciblé et nous avons bien aidé. Maintenant, ce qu'il faut faire c'est continuer et – je l'ai dit par ailleurs, notamment en Comité Mixte – nous dépenserons et nous investirons les sommes qui doivent être dépensées.

Donc, au titre de la CARE, je serais très vigilant à ce que tous ceux qui ont pu en bénéficier et qui justifient encore d'être aidés le soient et le soient, s'il le faut, d'une manière encore plus significative que ce que nous avons fait pendant l'été. Cela a fait l'objet de nos échanges. Nous n'avons pas encore tranché – et je respecte l'avis de tous les membres de cette Commission – mais nous pourrions nous réunir à nouveau et acter, une fois pour toute, le dispositif que nous souhaitons mettre en œuvre sur la base des crédits votés d'ores et déjà par le Conseil National sur les quatre derniers mois de l'année.

Nous avons aussi évoqué, tout à l'heure, l'intérêt de l'accompagnement de la relance et de l'investissement. Quand vous regardez ce qu'il se passe dans les grands pays, sur des montants qui ne sont pas des millions, mais des milliards, voire des centaines de milliards, tout ne va pas être dépensé d'ici la fin de l'année 2020. Il y a un certain nombre de dispositifs liés à l'investissement. Dans des secteurs clés, on a évoqué le numérique, le bâtiment, le commerce, qui eux feront l'objet de dépenses ultérieures. Mais dès le dernier trimestre de cette année, des professions, comme les taxis, continueront d'être aidées et des professions qui, peut-être, n'ont pas fait appel à la CARE, mais seraient aujourd'hui en difficulté, le feront et nous les écouterons.

Je me souviens aussi de la visite que le Ministre d'État et moi-même avons faites il y a maintenant une dizaine de jours auprès de certains commerçants du Rocher. Nous avons appris, à cette occasion, que certains d'entre eux n'étaient pas initialement éligibles, car ils avaient repris leur commerce en gérance au plus mauvais moment, à savoir, au premier

trimestre de cette année. On leur a dit que dans tous les cas, ils ont des comptes, même si ce ne sont pas les leurs, ce sont ceux de leurs prédécesseurs. Ils peuvent donc acter que leur chiffre d'affaires est en très forte baisse par rapport à celui de l'an dernier, contacter la cellule COVID entreprise, envoyer des éléments, mêmes succins, aux équipes de Madame GARINO et la CARE examinera leur dossier avec la plus grande attention et la plus grande bienveillance possible.

M. le Président.- La déclaration liminaire du Ministre d'État qui nous avait déjà indiqué que des nouvelles demandes d'entités, qui n'avaient pas encore sollicité de l'aide, mais qui, désormais, sont confrontées, avec la durée de la crise, à des difficultés, et votre déclaration, ce soir, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie, vont dans le bon sens de ce que nous attendions. Maintenant, tout est entre les mains de cette Commission pour étudier les sommes nécessaires pour aider le maximum d'entités à ne pas déposer le bilan et à traverser cette période extrêmement difficile que l'automne et l'hiver leur réserve jusqu'au printemps. On espère tous au printemps une certaine reprise de l'économie.

Merci beaucoup. On fait confiance à cette Commission et à notre représentant au sein de la CARE.

Nous vous écoutons Monsieur Balthazar SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais également intervenir sur cet article « Produits de Cessions », sachant que la majeure partie de ce montant, c'est-à-dire 40 millions d'euros, représente le versement d'une partie de la soulte du projet d'extension en mer versé par anticipation par l'opérateur.

Lors de nos échanges, le Gouvernement a indiqué qu'il avait versé cette soulte sur le Compte Spécial du Trésor dédié au plan de relance. Le Conseil National est satisfait que le Gouvernement ait prévu des montants supplémentaires pour permettre la relance économique par la commande publique.

En revanche, – le Président l'a déjà dit – le fait de verser ces sommes sur un Compte Spécial du Trésor ne nous garantit pas quelles sommes seront dépensées dans les mois qui viennent. En effet, ce versement sur un CST permet de décaler l'utilisation

des sommes dans le temps, lesquelles pourraient être ainsi dépensées dans les années qui vont venir. Or, c'est bien dès à présent que l'économie doit être relancée et que les entreprises ont besoin de remplir leur carnet de commandes. Nous souhaitons que les aides soient mises en place dans les meilleurs délais et que ces aides puissent être communiquées.

J'ai trois questions, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances.

La première : concernant les différentes aides, le Ministre d'État a dit qu'il y avait un guide pratique qui allait être mis en place. Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur les échéances et les supports qui seront mis en place pour que le maximum de personnes puissent avoir connaissance de ce guide puisqu'il va recenser toutes les aides ?

Ma seconde question concerne la CARE. Merci car vous m'avez fait participer, vous avez joué le jeu et chacun a pu s'exprimer. On a eu une réunion il y a trois semaines. On devait se revoir pour parler des dernières modalités. Je sais que les sociétés actuelles qui ont déjà bénéficié de la CARE, ont reçu un premier courrier pour qu'elles puissent donner d'autres documents pour bénéficier de cette nouvelle CARE. Vous nous avez rassuré en nous faisant savoir que les personnes qui n'en avaient pas bénéficié la première fois pourraient le faire aujourd'hui, ce qui est une très bonne nouvelle. Je sais qu'il y a eu un ou deux dossiers pour lesquels les personnes ont déjà reçu, sur la première CARE, un avis négatif, je sais qu'au cas par cas, avec le côté humain, on pourra également les examiner.

Ma troisième question concerne l'aide, notamment sur l'activité du bâtiment, sur le Fonds Blanc. On a vu que pour les plus de 65 ans, il y a un plafond à 2000 euros. Pouvez-vous nous redire pour les moins de 65 ans, quel est le montant ?

Merci pour vos réponses.

M. le Président.- Alors, on a changé de sujet.

La seule chose que j'aurais ajouté sur la CARE, c'est d'en assurer la plus large communication possible. Depuis ce matin, nous avons des entités qui nous appellent en nous disant qu'elles ont reçu une demande de leur chiffre d'affaires et de leur TVA comparées.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* C'était ce que nous avons convenu lors de la réunion de mi-septembre, avec tous les membres de la

Commission que j'avais déjà souhaité réunir pour les remercier de leur implication puisqu'il y a à la fois des fonctionnaires, un représentant du Conseil National, en alternance, pendant l'été, avec Monsieur SEYDOUX et Madame BERTANI. Il y a également des professionnels représentants de la profession bancaire, le Président de l'Ordre des Experts- Comptables. Mais l'idée c'était aussi de définir ce mode opératoire et je vous confirme que Madame GARINO, qui nous suit encore à cette heure-ci, m'a envoyé une copie du mail qui a été adressé à de très nombreuses personnes, à tous ceux qui pouvaient encore éventuellement être éligibles. C'est l'intérêt de nos débats, ce soir. Il faudra faire en sorte que d'autres puissent y avoir accès. Le mail est relativement simple et clair et pourra être envoyé à toute personne qui contacterait la CARE en demandant si elle est éligible, et quels éléments elle doit procurer. Sur ce point-là, je pense que le dispositif a fait ses preuves et va continuer de se montrer performant.

Sur le premier point qui était le guide pratique. Les conversations que j'ai eues à la pose avec diverses personnes, dont Madame GARINO, me laissent penser que ce guide sera disponible d'ici la fin de la semaine au plus tard. Comme le Ministre d'État l'a laissé entendre, il sera sur support électronique, sur le site du Gouvernement, sur la partie dédiée à la cellule COVID-19 entreprises, mais nous utiliserons également les réseaux qui ont été activés au printemps. Les représentants d'un certain nombre d'organisations professionnelles, tous ceux qui sont les syndicats de salariés et les fédérations patronales, avec qui nous avons été en contact très régulièrement au printemps, ont répercuté auprès de leurs membres certains de ces éléments. Je pense en particulier à la Chambre patronale du Bâtiment, car ils seront les intermédiaires entre, d'un côté, l'État qui octroiera ces subventions et, de l'autre, les entités privées qui feraient la demande de ces aides.

Sur le troisième point qui était le Fonds Blanc, je regrette la confusion qui a pu naître par absence de communication répétée. Mais lorsque nous avons fait la conférence de presse autour du 10 septembre, au moment de l'annonce du plan de relance, nous avons bien évoqué que jusqu'à présent, la mesure ne s'appliquait qu'aux personnes de plus de 65 ans, que le plafond pour elles était de 2 000 euros pour ces travaux à domicile et qu'ils pourraient faire l'objet de cette demande de subvention. Pour les personnes de moins de 65 ans, l'aide pouvait également être octroyée à concurrence d'un plafond de 1 500 euros.

Ce sont les deux points.

Il y a aussi la commande publique que nous allons faire dans les semaines qui viennent pour le budget 2020 et au-delà. C'est pour le compte de l'État, soit au niveau de l'Administration des Domaines, soit du Service de Maintenance des Bâtiments Domaniaux, de confier des marchés à des entreprises monégasques pour pouvoir rénover l'habitat ou assurer, pour les fonctionnaires et les usagers de certains services publics, des conditions d'accueil et de travail meilleures grâce aux sommes qui ont été allouées par le Fonds Blanc. Pour le coup, il n'y a pas vraiment besoin de mesure précise puisque c'est du ressort de l'État. Mais, les sommes seront engagées au plus vite, pour que les entreprises de ce secteur puissent bénéficier de ces aides.

J'en profite pour vous parler du Plan entretien logement. Vous dire comment un certain nombre de budgets ont été dépensés au niveau du parc domanial pour améliorer la qualité de vie des résidents. Mais comme il y avait deux questions, une en particulier en rapport au double-vitrage des Mèlèzes, ce que je voulais vous dire, – toujours des informations que j'ai pu obtenir de la part de Monsieur ROLLAND – c'est que vous vous souvenez que nous nous étions vus mi-juillet et que nous avons convenu ensemble qu'il était sans doute nécessaire d'organiser une réunion pour les résidents. Cette réunion s'est tenue le 27 juillet, peut-être qu'à cause des vacances, le nombre de participants n'était pas très important, mais le canal de communication était établi. Un nouveau courrier, me dit Monsieur ROLLAND, individuel, aux résidents a été adressé le 22 septembre pour leur confirmer la réalisation des travaux et qu'un relevé des fenêtres et volets roulants de leur appartement serait effectué prochainement. Et j'en profite, malgré l'heure tardive, pour dire qu'à ce jour, aucun locataire, suite à ces courriers, n'a pris son attache.

Il est évident que nous arrivons un peu après le démarrage des travaux, bien que la réunion se soit tenue dès la mi-juillet et que l'information soit passée. Nous sommes aujourd'hui tout à fait disposés à réaliser ces travaux qui sont aussi prévus dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble. Il y a deux choses que nous devons avoir en tête, c'est que nous envisageons, à l'époque, plus encore qu'une protection liée au chantier Grand Ida, une réhabilitation de l'immeuble les Mèlèzes, façades, volets roulants et vitrages compris. Les résidents peuvent à tout moment se manifester auprès de l'Administration des Domaines et nous sommes disposés à faire ces travaux dans les meilleurs délais.

M. le Président.- Un point sur le sujet précis des Mèlèzes.

Nous sommes d'accord depuis les travaux du Stade Louis II, cela fait plus d'un an, presque deux ans. Sur les chantiers publics très impactants, avec de nombreuses nuisances pour les riverains, l'État, pour préserver la tranquillité de ses riverains, pose à sa charge les doubles vitrages qui protègent des nuisances sonores. Ne pourrait-on pas imaginer – je m'adresse à la fois au Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie et au Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement – quasiment automatiquement, pour qu'on n'ait plus ce genre de retard, que lors du permis de construire du chantier, on demande l'installation de ces doubles vitrages. On me parle de peut-être janvier. Le plus tôt serait le mieux, mais le chantier est vraiment nuisible et bruyant pour les riverains depuis le mois de juillet. Vous conviendrez que, dans la mesure où c'est le même coût pour l'État, autant, il me semble relativement simple de dire – et c'est presque une lapalissade –, qu'on a tout intérêt à préserver les locataires de ces immeubles avant même le premier coût de pioche ou de bruit des engins de chantier qui viennent attaquer les fondations. Ce sont les Domaines, c'est-à-dire le Département des Finances, qui est propriétaire des immeubles, mais ce sont des sujets qui relèvent de la Direction des Travaux Publics et du Département de l'Équipement, donc je ne sais pas. Je me tourne à la fois à droite vers Monsieur CASTELLINI et à gauche vers Madame GRAMAGLIA et peut-être vers vous, Monsieur le Ministre d'État. Ne pourrait-on pas décider que lorsque sont prévus des chantiers de grande envergure, avant même de démarrer, on demande d'installer des fenêtres à doubles vitrages ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Bien-sûr, on peut le faire en amont.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* On peut le faire en amont. Il faut aussi voir ce qui a été fait avant dans ces immeubles. Si on a remplacé les doubles vitrages il y a trois ans, ce n'est pas nécessaire. Là, on est dans un cas bien spécifique où le premier permis pour la réhabilitation des façades, y compris les fenêtres, concernant les Mèlèzes, pourrait être déposé sous quinze jours et pour lequel nous avons déjà, il y a quinze jours, invité les résidents à se rapprocher de l'Administration des Domaines pour procéder

à ces remplacements, mais on peut toujours faire mieux et envisager un mode de fonctionnement plus coordonné avec le Département de l'Équipement.

Nous avons la liste, que ce soit des travaux réalisés par la Direction des Travaux Publics ou en CPI, des travaux envisagés dans les mois et les années qui viennent et en fonction de l'état de vétusté des immeubles, nous pourrions procéder à ces travaux d'isolation phonique par anticipation.

M. le Président.- Merci.

On écoute Madame GRAMAGLIA, avant d'écouter Monsieur LOBONO.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je vais dans le même sens que Monsieur CASTELLINI. Il faut qu'on anticipe un petit peu et que l'on fasse une cartographie des immeubles avoisinants lorsqu'on a une opération publique d'envergure. En général, toutes celles que l'on lance sont de grosses opérations. Il vaut mieux le faire le plus rapidement possible plutôt que d'attendre que les travaux de terrassement soient terminés pour changer les fenêtres. Je suis de votre avis.

M. le Président.- Nous sommes d'accord et cela rassurera les locataires des Mèlèzes qui sont venus me voir récemment, qui attendent qu'on les protège davantage avec ces doubles vitrages.

Monsieur LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois que vous avez donné à peu près les réponses qu'on pouvait attendre.

Ce que je voudrais quand même dire de façon plus officielle, ce soir, puisqu'on parle aussi aux Monégasques, ce qui s'est passé sur les Mèlèzes avec le projet Ida, c'est sans doute encore un héritage du passé en matière de gestion des nuisances d'un chantier. J'en parlerai plus tard, dans une prochaine intervention, mais il y a des mauvaises habitudes qui ont été prises où, sans doute, les nuisances des chantiers n'étaient pas particulièrement prises en considération.

Le chantier Ida est un chantier important, au milieu de beaucoup d'habitations, avec un immeuble plus récent devant, qui est l'Hélios, où les personnes sont relativement isolées car elles ont des huisseries de

dernière génération, avec double ou triple-vitrages, la climatisation et autres. Mais on a des personnes qui habitent dans ce vieil immeuble domanial, que j'ai eu l'occasion de visiter il n'y a pas longtemps, et je mets au défi quiconque ici, d'aller habiter un jour au Mèlèzes, face au chantier d'Ida. C'est épouvantable. Quand je dis que c'est peut-être un peu un loupé ce qui se passe là, il y a un héritage du passé, c'est que oui, sans doute, il n'y a pas eu les bons réflexes d'équiper et d'anticiper sur cet immeuble.

À l'avenir, il faut que ce soit le cas, quand on est face à un chantier et qu'il n'y a pas de climatisation dans l'immeuble, qu'il n'y a pas de double-vitrages. À l'avenir, il faut que ce soit un réflexe. Il n'y avait pas ce réflexe avant.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Je le dis parfois, que les personnes qui viennent vous voir n'hésitent pas à contacter également l'Administration des Domaines. Monsieur ROLLAND, qui lui aussi nous suit à 22h37, me confirme qu'aucun locataire ne lui a adressé, à ce jour, de plainte, de réclamation, de demande en direct.

Donc, j'en profite pour faire passer le message ce soir. C'est également à cela que les Services de l'État prêtent la plus grande attention possible si nous sommes sollicités. Nous avons envoyé un courrier qui va directement dans ce sens. Allons de l'avant.

De la même manière que vous avez évoqué tout à l'heure – c'est un aparté, mais il a son intérêt pour ceux qui nous écoutent – concernant la question du CHC, puisque certains résidents des Domaines peuvent être intéressés de savoir qu'elle est l'évolution du projet de loi que nous devons déposer prochainement, nous avons reçu une première version du projet de loi de la Direction des Affaires Juridiques ces derniers jours. Nous devons encore y travailler et je pense qu'il serait opportun que nous fassions une réunion comme nous l'avions faite au printemps. Le but serait de déposer le projet de loi d'ici les séances du Budget Primitif 2021.

M. Franck LOBONO.- D'accord. Je m'étais permis de faire la remarque tout à l'heure puisqu'en relisant les procès-verbaux des réunions passées, vous aviez pris l'engagement que le texte soit déposé début septembre. Mais, je crois que ça a pris un peu de retard au niveau de la DAJ. Dont acte. Il vaut mieux un bon texte avec un mois ou deux de retard, qu'un texte pas abouti. Mais, il faut que ce texte arrive rapidement maintenant.

M. le Président.- Des locataires que j'ai reçu me disent qu'une lettre est en cours de signature, par un certain nombre de locataires des Mélèzes, à l'attention du Gouvernement ou des Domaines. Je crois qu'on est d'accord, on n'a pas besoin d'attendre que les locataires d'immeubles le demandent. L'État doit isoler et protéger un immeuble avant le démarrage du chantier. Il faut que ce soit l'État qui prenne cette initiative, à l'avenir. Il faut qu'il anticipe.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* J'irais même plus loin, Monsieur le Président, on n'a pas besoin d'attendre le dépôt du permis de construire. A partir du moment où on sait qu'une opération va être lancée dans un quartier - il y a beaucoup d'études préliminaires avant -, on peut anticiper et lancer, dès lors, la réfection des fenêtres et tout ce qu'il y a à faire sur les avoisinants.

M. le Président.- Tout à fait.

On est aussi sur la relance économique. J'ai trois collègues qui demandent à parler, Jean-Louis GRINDA, Jacques RIT et Christophe ROBINO.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, mais moi c'est sur les « Produits de cessions ». Donc si certains veulent continuer sur le Domaine immobilier, ne vous gênez pas.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Peut-être parce que Monsieur SEYDOUX y a fait allusion, sur les Produits de cessions, sur la question de la mise en CST des 40 millions d'euros, je pense que c'est important que je vous apporte quelques éléments de réponse. Ça participe à ce qui a été également dit par Monsieur GAMERDINGER au titre de la prolongation du CTTR. Si on respecte l'annualité budgétaire - vous avez voté 180 millions d'euros pour le CTTR au mois d'avril - toutes les indications que je partage avec Monsieur GAMERDINGER nous laissent penser que l'intégralité de ces sommes ne sera pas dépensée au titre de l'exercice 2020. Ce que nous avons recherché, sans charger excessivement la barque, au niveau du déficit budgétaire, que nous évoquerons le moment venu, concernant le Budget Primitif 2021 qui a été déposé la semaine dernière sur le bureau de l'Assemblée, c'est de chaîner le dispositif CTTR sur 2020 et 2021 et d'anticiper, de prévoir, sur au moins au-delà des trois mois qui restent,

mais sur les trois premiers mois de l'année 2021, des sommes qui pouvaient faire l'objet d'une inscription et d'un versement, au titre de l'exercice de l'année prochaine, mais de le prévoir, dès à présent, par le biais de cette inscription en CST des 40 millions d'euros issus des produits de cessions, c'est-à-dire du versement par anticipation d'une partie de la soulte de l'extension en mer. Je pense que nous avons réussi un exercice de chaînage, à cheval sur deux exercices, qui, budgétairement, s'avèrent pertinents. En tout cas c'est mon sentiment.

M. Jean-Louis GRINDA.- Puisque le sujet est évoqué, vous me permettez d'enchaîner ?

M. le Président.- Oui, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Vous avez, Monsieur CASTELLINI, déjà tout décrit.

Je voulais dire deux, trois choses.

Premièrement, ce que j'ai entendu ce soir, c'est que l'intégralité des sommes qui avaient été votées au premier Budget Rectificatif seront dépensées en 2020 ou 2021 pour la relance économique. C'est une bonne chose et on peut tous s'en satisfaire et s'en réjouir. Merci à vous.

Deuxièmement, il faut bien comprendre - c'est toujours un peu obscur le CST - que ces 40 millions d'euros mis sur ce CST, le chaînage est simple ensuite, finalement. Vous avez +40 millions sur cette ligne, qui vont passer en Section 6 Interventions Publiques, qui vont être après, transférés dans le CST en question. Si même la Directrice du Budget approuve, alors là je me lève. D'ailleurs, la preuve.

Donc, c'est important de voir que c'était quelque chose d'assez vertueux et que je vous remercie d'avoir mis en place, car cela va être très pratique. Ce n'est pas un frein, c'est exactement l'inverse.

Sur ces 60 millions d'euros, il y en a 40 dans le CST mais il y a également 20 millions d'euros de recettes des sur densifications. Ce sont des mesures qui ont été prises il n'y a pas si longtemps que cela et qui rapportent, on le voit, beaucoup d'argent. On peut également en être très content aujourd'hui.

Globalement, en termes de relance, de technique budgétaire, ce que vous avez appliqué là - je l'avais un peu suggéré, mais merci de l'avoir souscrit -, je trouve que c'est quelque chose d'assez performant et un modèle de ce qu'on faire.

Merci beaucoup.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Merci de l'avoir suggéré.

Juste un mot, car vous avez salué le hochement de tête de Madame le Directeur du Budget. Même si l'heure est avancée, je pense qu'il faut qu'on remercie Madame VATRICAAN et son équipe pour ce qui n'est pas, pour elle, simplement le deuxième Budget Rectificatif. Pour nous tous, oui c'est le second, pour elle, je crois que c'est le cinquième, puisqu'il y a eu un certain nombre de travaux au printemps et encore plus – à travers le retrait du projet de loi – de mémoire – n° 1017, portant fixation du Budget de l'État de l'exercice 2020 – 2^{ème} Rectification qui a été déposé au mois de juin et toutes les améliorations que, grâce à la Direction du Budget et du Trésor, nous avons pu apporter pendant le courant de l'été ces dernières semaines, pour vous présenter au mieux la réalité des chiffres, telle que nous pouvons l'estimer aujourd'hui.

Je voulais saluer ce travail ce soir.

M. le Président.- Nous allons écouter à présent Messieurs RIT et SEYDOUX.

Mais avant, juste un mot. Effectivement, c'est la première participation à une Séance Publique Budgétaire du Ministre d'État. Il me fait remarquer, dans une lecture juste et orthodoxe du budget, que nous sommes actuellement au chapitre des Recettes et c'est vrai qu'on parle de Dépenses. Mais les sujets sont assez liés, car si on aborde la question des immeubles domaniaux, il y a des recettes qui sont liées aux loyers payés, mais il y a aussi des dépenses sur les chantiers, comme on vient de le voir.

Donc, c'est vrai que l'habitude qu'on a – et vous avez raison, ce n'est pas orthodoxe – est que quand on a un sujet, on va au bout de celui-ci. Mais, lorsqu'on va aborder le même sujet au niveau des Dépenses, je ne donnerai plus la parole parce qu'on considèrera que le Conseil National a été pleinement informé. Sur ces sujets-là, je vous rassure que la dichotomie n'est pas évidente entre Dépenses et Recettes par rapport aux débats que l'on a actuellement. Je vous promets qu'on ne réabordera pas deux fois les mêmes sujets qui sont à cheval sur les Recettes et les Dépenses.

Nous écoutons Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur le sujet de l'isolation phonique et de la pose de double-vitrage.

M. le Président.- Qui est effectivement plus une dépense, Monsieur le Ministre d'État a raison.

M. Jacques RIT.- Tout à fait.

Est-ce que ce n'est pas en train de devenir un combat d'arrière-garde ? A la louche, combien y-a-t-il d'immeubles domaniaux qui ne soient pas munis de double-vitrage ?

En même temps, comme on a fermement l'intention, je crois, de les isoler également sur le plan énergétique, ne pourrait-on pas aller encore plus loin que ce que proposait Monsieur le Président ? C'est-à-dire se lancer et placer des double-vitrages ou des vitrages thermiques et phoniques dans l'ensemble des immeubles domaniaux restants ? Y en a-t-il encore beaucoup ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Je pense qu'il s'agit essentiellement d'immeubles qui ont été construits plutôt dans les années 1970, voire le début des années 1980. On en a quelques-uns sur Fontvieille, on en a surtout au niveau des Mèlèzes et des Cèdres qui sont juste derrière, après il y a quelques immeubles un peu isolés dans la Principauté. Mais, l'idée, – puisqu'on avait eu ce débat et le remplacement des fenêtres qui avait été amorcé il y a plus d'un an se poursuit au niveau des Eucalyptus – c'est que parfois ce n'est pas seulement l'âge, mais la vétusté des fenêtres elles-mêmes qui n'ont pas passé aussi bien les années que dans d'autres immeubles, qui, eux, ont bénéficié de toutes les avancées techniques, phoniques et thermiques.

Donc, les Mèlèzes est un autre exemple et la rénovation qui est envisagée n'est pas uniquement liée au chantier. Je vous rappelle qu'à l'origine, un certain nombre des immeubles situés directement en face des Mèlèzes n'étaient pas concernés par l'opération Ida. L'idée de la rénovation thermique et phonique de l'immeuble pouvait être considérée comme une opération de rénovation à part entière. Elle est aujourd'hui rendue d'autant plus nécessaire par les travaux qui sont littéralement sous les fenêtres des résidents.

Mais le plan entretien-logement, puisque vous m'en parlez, Monsieur ROLLAND qui avait noté, que par exemple, dans la Résidence Azur, tout le hall d'entrée a été refait, les peintures des couloirs

également, les ascenseurs ont été rénovés et la rénovation de la façade est aussi programmée. Toute rénovation de façade doit aussi avoir un impact positif sur l'isolation thermique. Mistral et Tramontane, d'ici la fin de l'année, début 2021, les halls d'entrée seront entièrement rénovés, aux Eucalyptus, tous les halls ont été rénovés, on a commencé la rénovation des paliers et le remplacement des fenêtres se poursuit. Au California, le hall d'entrée, côté boulevard de Belgique a été rénové. Les Mèlèzes, en effet, seront entièrement réhabilités dans le cadre de Grand Ida et il nous paraît souhaitable d'en faire de même avec les Cèdres, puisque c'est l'immeuble qui est situé directement entre la résidence Athéna et les Mèlèzes.

Nous avons inscrit des travaux de rénovation et de ravalement de façade sur plusieurs immeubles au budget 2020 et 2021. Je rappelle que c'est la commande publique, c'est la dépense inscrite à un certain nombre de fonds dont on a parlé plus tôt dans la soirée. En bref : la résidence Saint-Georges, le Saint-Charles, le Castel II et certains immeubles de l'avenue des Papalins. C'est un inventaire à date, mais notre objectif, c'est – à côté du bâti-neuf et de toutes les grandes opérations que nous avons déjà largement évoquées – l'entretien du parc domanial dans lequel habitent des milliers de Monégasques. Il y a, en tout cas, plus de 3 000 appartements. C'est un nombre très significatif de familles de compatriotes. Nous avons parfois, par le passé, – et le Département des Finances bat volontiers sa coulpe – pour des raisons de contrôle des dépenses, décalé certains travaux. Alors que du côté, notamment du Département de Madame GRAMAGLIA, que ce soit pour le Service de Maintenance des bâtiments publics ou d'autres, il était estimé que ces travaux étaient nécessaires. Aujourd'hui, c'est encore un effet positif de la crise que nous traversons, nous nous rendons véritablement compte à quel point, au niveau de la qualité de vie, mais aussi au niveau de la relance et de la dépense publique, c'est le bon moment pour engager ces investissements pour l'avenir.

M. le Président.- Je suis absolument d'accord.

Toujours sur ce chapitre 1 « Domaine Immobilier », nous écoutons à présent Monsieur ROBINO, puis Monsieur SEYDOUX.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, la réponse m'a été partiellement donné puisqu'il me semblait me souvenir que le projet

qui concernait les Mèlèzes ne s'arrêtait pas au renouvellement des menuiseries, mais effectivement, à toute une rénovation et embellissement des façades, des travaux d'améliorations des performances énergétiques et un renouvellement du système de chauffage si je me souviens bien.

Si on commence les travaux de menuiserie, pourrât-on, dans le même temps, entreprendre ces travaux de ravalement de façade et d'amélioration des performances des bâtiments ? C'est bien intéressant de commencer par les menuiseries, s'arrêter et revenir après. C'était simplement la question que je voulais poser.

M. le Président.- Monsieur SEYDOUX a la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur le sujet de cette relance. J'aimerais juste refaire le point sur le guide pratique. Je sais que lors des Comités Mixtes, le Ministre d'État a toujours voulu avoir une approche pragmatique et j'apprécie beaucoup.

Comme vous êtes en train de finaliser ce guide, pourriez-vous faire en sorte que cela ne soit pas une usine à gaz, que ce soit adapté à la situation pour que ces mesures puissent être comprises simplement dans ces périodes qui sont très difficiles ?

Ma deuxième question est très concrète également. Vous avez parlé d'un certain nombre de marchés de gré à gré pour la commande publique. A quel moment ces marchés vont-ils commencer ? Je crois que l'urgence est maintenant.

La troisième question : savez-vous quel est le montant utilisé sur ces 75 millions d'euros qui vont être dépensés d'ici la fin de l'année ? Sachant que le but est qu'on dépense, à bon escient, et rapidement, car il faut continuer de donner de l'oxygène à ces sociétés, pour ne pas que cela soit trop décalé dans les années à suivre.

Pouvez-vous me donner des éléments de réponse sur ces trois questions ?

M. le Président.- Je peux résumer. C'est ce que nous entendons dans les remontées du terrain de la part des commerçants, des travailleurs indépendants et des entreprises.

Il y a quatre plans de relance.

Quelles mesures précises, dans chaque plan, car on en connaît quelques-unes, mais on va en savoir davantage grâce au guide pratique des aides, que vous nous avez annoncé pour la fin de la semaine et c'est une bonne chose. Combien de millions vont être débloqués à travers ces mesures pratiques que vous allez présenter, et quand ? Car, j'entends ce que dit Jean-Louis GRINDA, que le CST est une solution formidable. Il a raison sur le plan de la technique budgétaire. Mais il faut qu'on ait la bonne volonté – et on l'a ce soir – du Gouvernement, car si vous acceptez de sortir une dépense inscrite au budget national de l'année et vous la mettez dans un CST, vous perdez complètement le contrôle de cette dépense. Des CST, on en connaît d'autres, ils sont parfois utilisés un, deux ou trois ans après qu'on les ait créés. Techniquement, d'accord, mais sur le fond et politiquement, ce que nous voulons c'est, dès lors que la crise c'est maintenant, les besoins de nos entreprises en difficulté et de nos commerçants, c'est maintenant, et on ne veut pas que les dépenses n'interviennent que dans un an. On veut des dépenses maintenant, la commande publique doit être maintenant.

On est d'accord sur les grands principes, mais permettez, quand même, que j'émette un petit bémol ce soir, au nom de tous ceux qui nous demandent de le faire. On va quand même regarder de près votre guide pratique des aides, on va regarder le détail des mesures, les délais d'application des mesures et les montants qui seront engagés, car ce que nous voulons, c'est que d'ici le 30 décembre, une grosse partie de ce plan soit réellement engagée. Pas seulement dans des échanges sympathiques que nous avons entre nous. C'est vrai qu'il n'y a pas de divergence de fond. Mais, très concrètement, le temps compte pour un certain nombre d'entités économiques et de personnes dans ce pays. Donc, on attend ce guide et vous nous permettrez de donner une opinion quand on le connaîtra. C'est bien qu'on ait des engagements théoriques ce soir, mais, pour l'instant, je reste un peu sur ma faim sur les mesures pratiques, les budgets concrets qui sont engagés, par mesure, et le délai d'engagement de ces budgets.

Rendez-vous en fin de semaine quand on pourra lire votre guide pratique.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.* - La commande publique, c'est tout le temps. La commande publique, ce n'est pas juste maintenant, pas dans le cadre du plan de relance. La commande publique, c'est tout le temps.

M. le Président.- Je vous parle des 75 millions d'euros.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.* - Je vous dis que les entreprises monégasques travaillent tout le temps, grâce à l'État, et nous sommes les premiers à nous en féliciter. Aujourd'hui, nous mettons en œuvre des mesures additionnelles et complémentaires. Ça peut être tout de suite, dès que le budget est voté. On a, pour l'instant, malgré tout, la nécessité de passer par le vote de ce Budget Rectificatif. Au 15 octobre, si ce budget est voté, n'importe quelle entreprise ou n'importe quel particulier pourra faire appel à ces dispositifs. Si quelqu'un veut faire refaire sa cuisine ou sa salle de bain, il demande, même dès ce soir, des devis. Il obtiendra des devis d'un certain nombre d'entreprises monégasques qu'il aura consultés et l'État prendra à sa charge ces travaux de rénovation à concurrence de 2 000 euros pour les personnes de plus de 65 ans et 1 500 euros pour les autres.

Même chose au titre du Fonds Vert National. On a parlé des fenêtres. Il n'y a pas besoin d'attendre si un propriétaire veut faire refaire ses fenêtres. On lui dira, à ce moment-là, qui contacter. Cela sera dans le guide que nous évoquerons demain, en Conseil de Gouvernement, puisque c'est au niveau interministériel, sous la direction et la conduite du Ministre d'État, que ce genre de décision doit être prise. Il y a des décisions qui dépendent du Département des Affaires Sociales, du Département des Finances, de l'Intérieur pour les mesures qui concernent les associations et les entités culturelles, du Département de Madame GRAMAGLIA pour le Fonds Vert. Cela peut être tout de suite.

On a, des travaux au budget 2020, au niveau du Service de Maintenance des Bâtiments Publics. On a évoqué, en Conseil de Gouvernement, la semaine dernière, de rajouter quelques centaines de milliers d'euros ou quelques millions à ces travaux. Nous sommes dans la poursuite de tout ce que nous avons engagé depuis des années notamment au budget 2020 et dans l'amplification, à travers la mise à disposition de ces sommes le moment venu, le plus rapidement possible pour conduire ces politiques publiques.

Vous évoquez également un dossier par lequel j'ai eu quelques précisions tout à l'heure de la part Madame GARINO qui me propose – et je pense que cela serait une bonne idée – que nous fassions une réunion sur l'application « Carlo », de manière générale sur les mesures prises vis-à-vis des fonctionnaires. Cela sera au mois de décembre. La prime est payée en

décembre, les bons sont disponibles en décembre et donc, on dépensera l'argent quand ce sera disponible. Concernant les tickets restaurant, Monsieur COLLE pourra en dire un mot s'il le souhaite.

Mais ce que nous devons faire aujourd'hui, c'est aussi impliquer les acteurs. Vous déploriez, tout à l'heure, à juste titre, que pour le moment, il n'y ait que quelques dizaines, environ 70 commerçants, qui font partie de l'initiative « Carlo ». On va motiver l'UCAM et l'AIHM pour, à nos côtés, recruter encore plus largement. Et pour ceux qui ne savent pas utiliser une application, ce qu'on appelle les « aps » dans le langage des jeunes, le Secrétaire Général du Gouvernement étudie une solution qui serait une solution non digitale. Nous partageons vos interrogations, mais c'est vrai que nous avons besoin d'encore un peu de temps pour communiquer davantage sur les modalités et l'offre.

Cette mesure phare du Fonds Rouge et Blanc qui est une mesure de relance, par la consommation, ce n'est pas un investissement pour dans un an, c'est une relance immédiate de la consommation. Cet argent sera dépensé en 2020 ou pourra l'être dès 2020.

Monsieur COLLE souhaite ajouter quelque chose.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Oui, si vous me le permettez, Monsieur le Président.

J'ai bien entendu tout à l'heure vos questionnements sur cette application. On va regarder, notamment au niveau de l'offre. Mais j'ai eu l'impression que tout le monde pensait que c'était uniquement sur une plateforme. Peut-être qu'on s'est très mal exprimé, je veux bien l'admettre. En fait, il y a aussi des bons, c'est-à-dire que les personnes recevront des bons d'achat, des bons papiers et ces bons papiers, elles pourront les utiliser comme une sorte de monnaie. Cela va permettre, je pense, de répondre à vos préoccupations, pas forcément que pour les personnes âgées, mais pour les personnes qui ne sont pas très formées pour l'internet.

On va regarder pour améliorer, mais, d'ores et déjà, sachez que ce n'est pas uniquement sur internet.

M. le Président.- Ecoutez, c'est exactement ce que l'on souhaitait. Sur ce point-là, nous sommes donc d'accord. Ça sera soit *via* internet, soit des bons d'achat. Il y a aussi des personnes de tout âge qui aiment bien se rendre physiquement dans un magasin pour voir les produits physiquement. Nous sommes désormais parfaitement d'accord sur ce point.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'État.- Oui, Monsieur le Président.

Le plan de relance est un outil que je considère comme pragmatique, efficace et assez puissant. Les mesures qui sont prévues répondent très certainement au besoin de l'économie monégasque. C'est vrai, j'en conviens, qu'il n'est peut-être pas encore suffisamment bien connu et là, je vous rejoins. Il faut que ces mesures que nous prévoyons, que nous avons décidé ensemble, puissent être mieux connues des responsables économiques, des chefs d'entreprise. Ce guide pratique est essentiel, tout comme est essentiel l'effort de communication que nous devons mener pour que l'ensemble de ces mesures soit mieux connu. J'avoue que, nous n'avons peut-être pas encore suffisamment de démarches de la part des chefs d'entreprise car ils sont encore un peu dans l'inconnu.

Donc, il nous appartient et il faut effectivement que l'on vous réponde vite, que l'on précise un certain nombre de mesures qui existent dans le plan de relance, de mieux les définir et aussi, de mieux les faire connaître. On s'y engage pour le faire dans les meilleurs délais.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, pour cette déclaration qui va totalement dans le sens que nous espérons. Je crois qu'on peut dire que sur ce sujet, ce soir, on a été au bout des choses. Nous sommes très satisfaits de votre intervention qu'on peut considérer, sur ce point, comme une conclusion, si vous le voulez bien. On attend maintenant ce guide pratique.

Je vous propose, Monsieur le Secrétaire Général, s'il n'y a plus d'interventions sur ce sujet, de continuer la lecture des articles budgétaires.

M. le Secrétaire Général.-

B - MONOPOLES	
1) MONOPOLES EXPLOITES P/État	
021.100 : REGIE DES TABACS (CF ANNEXE P50)	- 1 451 000 17 738 100

M. le Président.- Même sur la Régie des Tabacs, vous êtes en forme, ce soir.

(Rires dans l'hémicycle)

Monsieur LOBONO, attention, les *jokers*, vous savez qu'il n'y en a pas beaucoup, normalement, on ne revient plus sur les sujets déjà abordés. Vous avez le *joker* des trois soirées, allez-y.

M. Franck LOBONO.- J'avais levé la main. C'était sur les produits de cessions.

Cela va être rapide.

Dans ce Budget Rectificatif, le produit des surdensifications laisse apparaître un excédent de 20,1 millions d'euros.

Dans la phase actuelle de pénurie domaniale, vous nous avez confirmé que ces montants seront bien dédiés à l'acquisition d'appartements afin de proposer quelques logements supplémentaires lors des prochaines Commissions d'Attribution de logements domaniaux. Cela sera particulièrement bienvenu en 2021 quand on sait par avance que cette Commission sera la plus dépourvue de toutes les Commissions depuis quelques années.

Les récentes acquisitions se sont faites en parfaite concertation avec le Conseil National.

Pouvez-vous, ce soir, nous confirmer que nous allons pouvoir très rapidement initier les recherches d'appartements ensemble afin que nous puissions les inclure à la Commission d'Attribution en 2021 ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Je vous le confirme.

M. Franck LOBONO.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous allons passer à la Régie des Tabacs avec Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je saisis l'opportunité de la ligne relative à la Régie des Tabacs pour évoquer le sujet fondamental de l'addiction chez les jeunes. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler lors de précédents échanges

entre nos deux Institutions, mais également par courriers : le Conseil National aspire à renforcer la politique monégasque de prévention en matière de santé et souhaite que les addictions soient placées au rang de cause nationale de santé publique.

Nous avons eu la chance d'avoir pu assister avec Madame Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente, et mon ami Marc MOUROU, Président de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, à la présentation de l'enquête European School Survey Project on Alcohol and Other Drugs (ESPAD). Je félicite et remercie l'IMSEE et sa Directrice Sophie VINCENT pour la transparence et le fait d'avoir rendu public cette enquête. Cette enquête a démontré que les jeunes étaient consommateurs de tabacs, d'alcools et autres substances illicites ou encore sujets à une trop grande utilisation des écrans. Il a aussi été noté une nouvelle addiction à la e-cigarette.

Nous sommes convaincus que la prévention des conduites addictives s'inscrit dans une démarche globale d'éducation à la santé, à l'école et qu'il est nécessaire de sans cesse actualiser et renforcer les moyens mis en œuvre afin de sensibiliser les jeunes sur les conséquences de leurs différentes addictions.

Le 27 juillet dernier, le Conseil National vous faisait parvenir un courrier dans lequel nous saluons les actions déjà entreprises et envisagées par le Gouvernement sur ce sujet d'importance nationale. De son côté, le Conseil National, à travers la Commission des Droits de la Femme et la Famille, a engagé, depuis plus d'une année, un travail sur cette problématique.

Dans ce même courrier, nous vous indiquons les pistes de réflexions envisagées, avec notamment la création d'une « École des parents » qui aurait pour rôle général d'accompagner les familles dans leurs échanges avec leurs enfants sur ces sujets sensibles, mais, également, l'organisation de réunions avec des professionnels, la formation des intervenants du système scolaire concernant la détection des signes révélant des comportements addictifs, le développement de conférences et de rencontres à destination des élèves de la Principauté, le développement de l'estime et de la confiance en soi et bien d'autres sujets encore.

Dans ce courrier enfin, nous souhaitons vous convier à une prochaine réunion de la Commission des Droits de la Femme et la Famille afin de débattre ensemble, de manière plus précise, des réflexions que nous avons menées. J'espère que nous pourrons prochainement échanger ensemble sur ce sujet dans le cadre de la Commission que je préside.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

S'il n'y a plus d'autres interventions sur ce sujet, nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

021.300 : POSTES- TELEGRAPHES (CF ANNEXES P51)	- 264 400	18 035 600
--	-----------	------------

M. le Président.- Pas d'intervention, nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

021.400 : O.E.T.P. (CF ANNEXE P52)	- 402 000	2 028 000
---------------------------------------	-----------	-----------

M. le Président.- Pas d'intervention, nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

021.500 : PUBLICATIONS OFFICIELLES (CF ANNEXE P53)	13 000	1 347 500
--	--------	-----------

M. le Président.- Pas d'intervention, nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

021.700 : CENTRALE CHAUFFE-DROITS RACCOR	225 800	225 800
--	---------	---------

M. le Président.- Pas d'intervention, nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

2) MONOPOLES CONCEDES		
031.101 : S.B.M.	637 600	34 739 100

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le rapport sur ce 2^{ème} Budget Rectificatif, les membres de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale ont indiqué leur grande préoccupation s'agissant de la situation de la SBM. Ils ont demandé à ce qu'une Commission Consultative de Coopération se tienne dans les plus brefs délais, afin d'échanger sur la situation de la société, tant sur le plan social que financier.

Une Commission Plénière d'Etude a été organisée en urgence le 2 octobre dernier au vu de l'annonce d'un plan de restructuration de la société.

Lors de cette réunion, la Direction de la SBM a présenté les éléments financiers qui ont conduit à l'élaboration de ce plan, rendu nécessaire par la crise de la COVID-19 qui a touché de plein fouet la société.

Nous sommes convaincus que nous devons absolument assurer la pérennité de ce fleuron de notre économie qui joue également un rôle social majeur.

Dans le cadre de cette restructuration, le Conseil National a demandé que soient préservés les emplois des monégasques, que les départs à la retraite anticipée soient privilégiés et que soient limités, autant que possible, les licenciements de personnels. Les salariés touchés par ces licenciements devront être accompagnés dans les meilleures conditions possibles et bénéficier d'une priorité d'embauche lors de la reprise.

Le Conseil National, à sa place, sera particulièrement attentif aux négociations qui s'ouvrent entre la Direction et les représentants du personnel.

Comme l'a dit notre Président, Monsieur Stéphane VALÉRI, tout doit être fait pour sauver le maximum d'emplois.

Je vous remercie et je sais que l'approche du Gouvernement va dans notre sens et on est donc dans la même approche sur ce sujet de la SBM.

M. le Président.- Monsieur le Ministre je vous en prie.

M. le Ministre d'État.- Comme l'a dit à l'instant Monsieur SEYDOUX, nous partageons tout à fait le diagnostic, nous partageons même un certain nombre de conclusions qui ont été tirées lors de notre réunion d'urgence qui s'est tenue jeudi dernier.

Nous serons vigilants, comme je l'avais indiqué dans mon intervention, sur un certain nombre de points, notamment certains de ceux que vous avez rappelés. Mais nous faisons confiance aux partenaires, à la Direction de la SBM et à ses partenaires syndicaux pour que les choses se passent le mieux possible.

M. le Président.- Je vous remercie.

Nous sommes dans la même analyse et j'ai eu l'occasion de m'exprimer, déjà, tout à l'heure, après votre discours.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose qu'on continue, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

031.106 : MONACO TELECOM	- 388 000	7 835 000
--------------------------	-----------	-----------

M. le Président.- Qui souhaite intervenir ?

Je vois se lever la main de Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur deux sujets concernant Monaco Telecom.

Ces deux interventions n'amènent pas forcément de réponse, ce sont plutôt des suggestions à l'égard du Gouvernement.

Le sujet des ondes électromagnétiques et de la 5G a été remis sur le devant de la scène, avec les enchères récentes du Gouvernement français sur les attributions de la 5G. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il a fait ressurgir les angoisses qu'il peut y avoir s'agissant de la potentielle nocivité de ces ondes et le sujet est loin d'être clos. Il y a toujours des personnes qui viennent régulièrement nous en parler.

Ce que je voudrais dire au Gouvernement, c'est que je vous incite vivement à demander à Monaco Telecom d'accélérer l'extinction de la 2G, qui est certainement la manière la plus rapide et efficace pour réduire le taux d'exposition aux ondes électromagnétiques de la population monégasque. Le sujet avait été évoqué lors du lancement de la 5G. Je souhaiterais que vous redemandiez à Monaco Telecom l'extinction de cette technologie qui est particulièrement inefficace en termes d'émission de puissance électromagnétique.

Le deuxième sujet concerne la fibre optique.

Monsieur le Ministre d'État, lors de votre réponse, vous avez indiqué que le sujet était loin d'être abandonné. Il avait un peu de retard mais on le

comprend aisément. Avec le confinement, il a pris 6 mois de retard par rapport au planning initial. On le comprend tout à fait, c'est légitime.

En revanche, je souhaite revenir sur le sujet que j'aborde très régulièrement. En effet, il faut profiter de cette mise en œuvre de la fibre optique, qui va s'accompagner de nouvelles offres commerciales, pour restructurer l'offre commerciale destinée au grand public et tout particulièrement sur un point qui, vous le savez, me tient à cœur : il faut diversifier l'offre et la rendre plus attractive notamment par rapport à ce qui est connu dans le pays voisin. Je sais que des réflexions sont en cours et je n'ai aucun doute sur le fait que nous continuerons de parler du sujet à l'occasion des prochaines Commissions ou réunions avec le Gouvernement. C'est un sujet très important et auquel la population est très sensible.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN. On a bien noté vos demandes.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de continuer, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

031.115 : SAM DES PORTS	7 034 000	13 484 000
-------------------------	-----------	------------

M. le Président.- Qui souhaite intervenir ?

Je vois se lever la main de Madame Marine GRISOUL.

Mme Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Alors que la qualité de vie est au cœur de ces débats, je saisis l'opportunité de la ligne dédiée à la SAM des Ports pour évoquer le sujet des navettes maritimes.

Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises sur ce sujet, et vous nous avez indiqué, lors d'une Commission Plénière d'Etude au mois de juin dernier, que le projet d'une liaison maritime entre Nice et Monaco, dans le but d'alléger le trafic routier sur les accès à la Principauté, avait été évoqué en Commission Locale transfrontalière de Coopération Franco-Monégasque en février.

Nous avons pris bonne note que les parties ont convenu d'élaborer un accord intergouvernemental entre la France et Monaco, qui pourrait recouvrir tous les enjeux liés à la mobilité transfrontalière

entre ces deux pays et que, parallèlement, un appel d'offres devrait être lancé pour expérimenter une liaison maritime qui relierait le port de Nice à celui de Cap d'Ail, ce qui permettrait de lever toute difficulté juridique liée à une coopération transfrontalière.

Le Conseil National est très attaché à ce projet qui permettra de contribuer à fluidifier les accès à Monaco en ouvrant un nouveau mode de transport alternatif à la voiture. Pourriez-vous – je pense que c'est Madame GRAMAGLIA qui peut me répondre – nous indiquer où en est le lancement de cet appel d'offres ?

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On attend toujours de la France la finalisation du cahier des charges pour lancer cet appel d'offres. Il n'a pas été lancé. Le cahier des charges est bien avancé, paraît-il, mais on attend encore le retour qu'on n'a toujours pas eu.

Mme Marine GRISOUL.- Pensez-vous que ça pourrait être avant la fin de l'année ? Vous savez, à peu près ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Malheureusement, je ne suis pas maître des délais et je sais qu'il y a eu du retard à cause de la pandémie de la COVID et ses conséquences. Pour l'instant, je ne peux pas vous donner de date, car cela ne dépend pas de mes services.

Mme Marine GRISOUL.- Vous savez que je suis très attachée à la lutte contre la pollution, entre autres, la pollution des bateaux. Si on pouvait aussi, sur cet appel d'offres, regarder la pollution des bateaux qu'effectueront certainement ces transports, ce serait positif.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je sais que cela doit être vu dans le cahier des charges. C'est un des éléments qui comptera quand on retiendra le lauréat de cet appel d'offres.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA et le Gouvernement, je n'en doute pas, n'y sont strictement pour rien. Mais permettez-nous quand même de dire qu'on a l'impression que ce dossier des navettes maritimes est un peu enlisé dans la vase des ports et cela fait deux ans et demi que cette mandature a commencé. C'est à peu près, malheureusement, ce qu'on entend depuis deux ans et demi. Je sais bien que c'est compliqué car ce n'est pas que Monaco qui peut avancer sur ce point. C'est un dossier qui, pour le moment, n'avance pas.

M. le Ministre d'État.- Quel est votre interlocuteur de l'autre côté de la frontière. C'est la région, le Département ou la Métropole ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* C'est la Chambre des Commerces qui est en charge de ce dossier.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'État, si vous pouviez regarder pour nous aider, ce serait un espoir.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Le seul changement consiste à s'engager sur quatre ans au lieu de trois ans, ce sur quoi on a donné notre accord. Vous vous rappelez qu'au départ, il s'agissait d'un test de trois ans qui devait être réalisé et on s'était engagé sur une somme d'un peu moins d'1 million d'euros par an. Ils nous ont demandé, au début de l'été, notre accord pour que le test se fasse sur quatre ans et non sur trois ans, donc, ce qui engendrait un engagement financier supérieur. On a donné notre accord pour ne pas retarder l'évolution de ce dossier. Ça sera donc pour quatre ans, mais depuis nous n'avons plus de nouvelles.

M. le Président.- Monsieur NOTARI, qui attend son tour de parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste faire une remarque.

On peut faire des transports en autobus, en taxi, en hélicoptère, en train entre Monaco et la France et on ne peut pas en faire en bateau.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous avez raison, mais on ne va pas refaire tous les débats très longs que nous avons eu sur le sujet. Effectivement, c'est un projet d'étude qui est mené par la Chambre de Commerce, mais avec la Métropole également, effectivement, Monsieur le Ministre.

On a évoqué toutes les difficultés d'une ligne transfrontalière. C'est un dossier qui est difficile à mener, mais ce sont deux dossiers qui ne dépendent pas entièrement de mon Département, malheureusement, donc je suis dépendante des délais imposés par la France.

M. le Président.- Ces blocages, je le répète, qui – je n'en doute pas un seul instant – ne sont absolument pas de la responsabilité de notre Gouvernement, sont bien dommage car il y a une vraie attente de ces navettes maritimes. Il y a des milliers de salariés pendulaires qui ne sont pas forcément proches d'une gare, – il y a des sondages qui ont été faits, Monsieur le Ministre, des enquêtes d'opinion – qui seraient prêts, à un tarif raisonnable, un peu supérieur au tarif du train, mais raisonnable, à venir en bateau. Ce serait autant de voitures en moins sur la route et autant de personnes qui pourraient libérer des wagons de train de voie ferrée. C'est un moyen complémentaire, ce n'est pas la panacée, mais c'est un plus pour une mobilité qui évitera d'embouteiller les routes tous les matins et tous les soirs quand on vient travailler depuis les Alpes-Maritimes jusqu'à la Principauté.

Notre rôle s'arrête là, si ce n'est de vous redemander de regarder cela de près et peut-être, si le Ministre d'État veut bien, regarder avec les interlocuteurs du côté français. Cela pourrait sans doute relancer ce dossier qui est attendu par beaucoup de salariés de la Principauté.

Cela peut aussi avoir un intérêt touristique, on en avait parlé, notamment en période estivale. Cela peut amener un certain nombre de touristes à visiter la Principauté depuis les ports italiens, niçois et mentonnais.

Ce soir, je crois qu'on ne peut pas en dire plus.

M. le Ministre d'État.- Ce qu'on peut faire, c'est reprendre contact avec les autorités des Alpes-Maritimes, région, département ou métropole. Au-delà de la Chambre des Commerces, l'industrie peut-être.

M. le Président.- Merci pour cet espoir concernant ce nouveau mode de transport complémentaire aux autres.

Nous poursuivons, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

C - DOMAINE FINANCIER		
041.100 : PRODUITS DU DOMAINE FINANCIER (CF ANNEXE P54)	- 11 400 000	121 663 300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Nous continuons.

M. le Secrétaire Général.-

CH.2-PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS		
012.101 : FORCE PUBLIQUE : PRESTATIONS		600
012.102 : SURETE PUBLIQUE : PRESTATIONS	- 68 000	961 000
012.103 : MUSEE D'ANTHROPOLOGIE PREHIST		52 200
012.104 : COMMERCE & INDUSTRIE-BREVETS	305 500	3 216 000
012.105 : DOMAINES : PRODUITS DIVERS		454 000
012.106 : D.E.E.U. - REDEVANCES		58 000
012.108 : SERV.JUDICIAIR.- DROITS CHANCEL		34 000
012.110 : AUTRES RECETTES	1 285 000	1 871 700
012.111 : ACTION SANIT.& SOCIALE PREST	- 55 000	144 500
012.112 : Éducation NATIONALE-PROD. DIV.	- 105 000	482 200
012.113 : SERVICE DE LA CIRCULATION		5 600 000
012.115 : DROITS DE GREFFE		430 000
012.116 : AVIATION CIVILE- HELIPORT MCO	- 137 600	417 600
012.118 : INTERV.PUB.TROP PERCU SUR SUBV	3 475 800	3 525 800

012.119 : SURETE PUBLIQUE- P.V./ ALARMES	- 300 000	1 160 000
012.120 : ACTIVITES DES DETENUS		300
012.123 : REMB.PAR ETS PRIVES ET DIVERS		7 300 000
012.124 : EXPOSITIONS & FOIRES	- 130 000	20 000
012.126 : THEATRE DES VARIETES		4 000
012.128 : RECETTES RESSOURCES NUMERIQUES	- 130 000	190 500
012.130 : MONTE-CARLO FESTIVAL	- 56 000	52 000
012.132 : ASSURANCES FOIRES PROSPECTION		6 000
012.133 : TOURISME - RECETTES DIVERSES	- 119 000	10 000
012.135 : AUDITORIUM RAINIER III		93 000
012.137 : FOYER DE L'ENFANCE		78 200
012.138 : HELIPORT - CARBURANT	- 288 000	864 000
012.139 : REFACT. CONTROLES RESEAUX RADIO		30 000
012.300 : DIR. RESEAUX & SYST. INFORMAT.	222 300	272 300
012.450 : MUSEE DU TIMBRE & DES MONNAIES (CF ANNEXE P48)	169 000	765 700
012.500 : STADE LOUIS II (CF ANNEXE P49)	- 506 500	4 980 400
012.602 : DROITS DIVERS		500 000
012.606 : GARAGES A BATEAUX		254 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS	3 562 500	33 828 000

M. le Président.- C'est Madame la Vice-Présidente qui a la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, je souhaitais saisir cette occasion pour féliciter tout le travail de la Sûreté Publique, aussi bien au niveau de sa Direction qu'au niveau du personnel, et saluer également, j'en profite aussi, étant une femme, l'arrivée de nouvelles femmes à la Direction de certains Services.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGES.

Je vois se lever la main de Monsieur BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite m'associer aux propos de Madame la Vice-Présidente au sujet du travail qui est effectué par la Sûreté Publique. J'aimerais également souligner l'importance du travail qui est effectué par l'Unité de Préservation du Cadre de Vie que nous avons obtenue après de multiples débats au sein de cette Assemblée. On peut voir l'efficacité de cette brigade qui est en place tous les jours en Principauté, reconnaissable par ses gilets bleus.

On l'a vu, ces dernières semaines, des contrôles ont été effectués notamment au niveau du bruit des deux-roues. Il y a d'autres contrôles à thème, également, qui sont effectués pour prévenir les incivilités. J'ai pu m'entretenir avec le Commandant VACHETTA, à qui la Direction de cette unité a été confiée. Il y a effectivement une volonté d'agir, dans un premier temps, dans un aspect préventif et prévenir la population des risques de répression des incivilités qui seraient causées par les usagers de la route notamment. C'est une bonne chose, je vous en remercie, Monsieur CELLARIO. Je tiens quand même à souligner le travail qui est effectué par cette unité notamment au niveau de la circulation. Cela prouve que le travail est bien fait. On a eu la bonne idée d'insister pour la création de cette unité. Je vous en remercie.

M. le Président.- Je m'aperçois qu'on n'a pas voté le chapitre 1 des Recettes. Il est tard aussi pour moi, je dois donc vous faire voter. On revient sur le vote qui n'a pas eu lieu.

Je mets aux voix ce chapitre 1 des Recettes

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

Nous sommes au chapitre 2. Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre 2 ?

Vous êtes plusieurs à lever la main : Monsieur LOBONO puis Madame BERTANI.

M. Franck LOBONO.- Juste une petite interrogation pour Monsieur CELLARIO, encore, concernant la Sûreté Publique. Je m'étonne de voir autant de vélos de Monabike chevauchés par des jeunes de moins de 18 ans sans casque.

Qu'en est-il ? Je n'ai pas vu un jeune à vélo avec le casque. Alors qu'il me semble qu'on s'était vu, que des décisions qui ont été prises, et il y a une information qui figure maintenant à proximité des zones où on récupère les vélos. Il n'y a aucun jeune avec un casque. On voit clairement qu'ils n'ont pas 18 ans et ça va, ça vient, ça se balade. J'ai déjeuné à côté du Lycée Hôtelier tout à l'heure, il y en avait des dizaines qui ont pris des vélos, aucun n'a mis le casque. Je croyais qu'à Monaco, on faisait respecter les règles.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Oui, c'est le cas. On doit faire respecter la réglementation. Je vais attirer l'attention de la Sûreté Publique sur ce manque apparent de respect de la réglementation. La décision qui avait été prise, c'était le port du casque obligatoire pour les mineurs, mais pas pour les majeurs. Je vais faire regarder cela.

M. Franck LOBONO.- Ce n'est pas tellement dans l'idée de réprimander avec des amendes, c'est plus une question de sécurité. Mais je suis assez surpris, je pense qu'on est plusieurs ici à l'être ce soir.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - On peut passer par une phase de pédagogie.

M. Franck LOBONO.- Je pense que ce serait bien et que ce soit fait car aujourd'hui ce n'est pas fait.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons Madame Corinne BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'appuie sur l'article qui concerne le tourisme, car, ce soir, encore, je voudrais apporter mon soutien aux secteurs très impactés du tourisme, de l'événementiel et du voyage.

Comme vous le voyez, quotidiennement, les conditions de déplacements sont de plus en plus compliquées, les frontières sont quasiment fermées, les réglementations gouvernementales de nombreux États sont régulièrement modifiées et deviennent de plus en plus contraignantes.

Le transport aérien est au ralenti et presque chaque jour un événement sur la place de Monaco est annulé.

La situation des professionnels de ces secteurs d'activité est dramatique, les chefs d'entreprise et les salariés n'ont aucune visibilité sur les prochains mois et ils ne pourront pas tenir sans votre soutien et le nôtre.

Je sais l'attention que vous portez à ce secteur, et je suis satisfaite de votre annonce de la prolongation, Monsieur le Ministre d'État, des aides pour ce secteur jusqu'au printemps 2021.

Cette mesure est essentielle et permettez-moi de dire, ce soir, que le Conseil National apporte un soutien sans faille aux entreprises du tourisme, de l'événementiel, du voyage et à leurs salariés.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BERTANI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.* - Juste un point parce que ça n'a peut-être pas été évoqué tout à l'heure. Dans le dispositif, il y a également la prolongation de l'exonération partielle des charges patronales. Avec Monsieur GAMERDINGER, à l'initiative de son Département, il avait été proposé que ce soit ces secteurs, plus particulièrement, qui soient ciblés. Les montants qui ont été consacrés à cette aide n'ont pas été très significatifs dans le courant de l'été. Mais, aujourd'hui, ce que nous souhaitons, c'est confirmer que le dispositif est maintenu et qu'il est élargi, car jusqu'à présent, c'était les entreprises avec les chiffres d'affaires en-dessous d'un seuil de 1 million d'euros qui étaient éligibles pour peu qu'elles aient une baisse d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires. Vous imaginez bien, et vous connaissez ce secteur mieux que quiconque, que le chiffre d'affaires en baisse est significatif chez de nombreux acteurs. Aujourd'hui, nous relevons le seuil à 5 millions d'euros. Cela a déjà été annoncé,

je profite de cette Séance Publique pour le redire. A l'instar de cette limite qui est celle fixée pour la CARE dès l'origine, nous l'appliquons également pour l'exonération partielle des charges patronales. Ça peut aider les entreprises de ce secteur au niveau financier.

M. le Président.- Madame BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Je vous remercie pour cette précision importante. J'appuie les propos du Président en soulignant que c'est un secteur qui est davantage encore en crise parce qu'on avait l'espoir d'une petite reprise de l'aérien, mais tout s'écroule. C'est un cri du cœur, car je connais bien cette profession et ils ont besoin de nous.

M. le Président.- Merci au Gouvernement de ce passage de 1 à 5 millions d'euros pour aider davantage d'entreprises impactées par cette crise qui les touche de plein fouet, dans ces secteurs.

Y a-t-il, sur ce chapitre 2, d'autres interventions ?

Il n'y en a pas. Je le mets donc aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3-CONTRIBUTIONS		
1) DROITS DE DOUANE		
013.101 : DROITS DE DOUANE		46 000 000
TOTAL 1) DROITS DE DOUANE		46 000 000
2) TRANSACTIONS JURIDIQUES		
023.101 : DROITS DE MUTATIONS		109 000 000
023.102 : DROITS S/AUTRES ACTES CIV.ADM	6 500 000	44 000 000
023.103 : DROITS S/AUTRES ACTES JUDIC.		60 000
023.104 : DROITS D'HYPOTHEQUES		4 000 000
023.105 : DROITS DE TIMBRES		1 100 000

023.106 : TAXES SUR LES ASSURANCES		11 000 000
023.107 : PENALITES		500 000
023.108 : AMENDES DE CONDAMNATIONS		300 000
023.109 : FRAIS DE POURSUITES-RECOUVR.		1 000
023.110 : FISCALITE DE L'EPARGNE		1 000
TOTAL 2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	6 500 000	169 962 000
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES		
033.101 : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	189 500 000	762 500 000
033.106 : PENALITES		300 000
TOTAL 3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	189 500 000	762 800 000
4) BENEFICES COMMERCIAUX		
043.101 : IMPOT SUR LES BENEFICES	27 000 000	162 000 000
043.102 : PENALITES		100 000
TOTAL 4) BENEFICES COMMERCIAUX	27 000 000	162 100 000
5) DROITS DE CONSOMMATION		
053.102 : DROITS SUR DIFFERENTS ALCOOLS		600 000
053.103 : DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX		100 000
053.104 : PENALITES		1 000
053.106 : TAXE S/BOISSONS ALCOOLIQUES		150 000
TOTAL 5) DROITS DE CONSOMMATION		851 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 - CONTRIBUTIONS	223 000 000	1 141 713 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Oui, Monsieur SEYDOUX a la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir sur l'article 033.101 concernant la TVA.

Comment ne pas relever la forte croissance des recettes de TVA de 189 millions d'euros, pour d'abord s'en réjouir, car ce sont bien ces recettes qui entraînent un déficit moins important que celui prévu dans le premier du 2^{ème} Budget Rectificatif, déposé le 30 juin, qui s'élevait à 270 millions d'euros, alors qu'il est aujourd'hui estimé à 165 millions d'euros. Nous l'avons dit dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, il s'agit principalement de recettes de TVA immobilière, ainsi que de l'encaissement anticipé d'une partie de la soulte de l'extension en mer, à hauteur de 40 millions d'euros. Or, ces bonnes prévisions ne reflètent pas la réalité économique et sociale des acteurs économiques et des secteurs impactés par la crise que nous traversons.

En effet, la réalité sur le terrain, quelle est-elle ?

L'IMSEE, dont je salue à l'occasion l'excellent travail, qui nous permet de bénéficier de chiffres précis pour évaluer la situation, nous apprend dans le Bulletin de l'Économie du deuxième trimestre, que le chiffre d'affaires de la Principauté a baissé de 13%. L'hôtellerie et la restauration, secteur le plus touché, a perdu 60 % de son chiffre d'affaires sur la période. A fin juin 2020, on dénombre 8 000 emplois de moins par rapport à juin 2019 (- 13,8%) dans le secteur privé. C'est dire les conséquences très sérieuses de la crise sanitaire. Les élus que nous sommes constatons, sur le terrain, les nombreuses difficultés des sociétés, commerçants, artisans et travailleurs indépendants. La bonne tenue de nos finances publiques et les excédents des précédentes années nous donnent les moyens de les soutenir et de relancer la machine économique. Le Conseil National est et restera très vigilant à ce que chacun soit soutenu et accompagné, tant que cela sera nécessaire, notamment en participant activement aux réunions de la Commission d'Accompagnement à la Relance Économique (CARE).

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX.

C'est à présent à Monsieur BADIA de s'exprimer.

M. José BADIA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, au vu de l'inscription qui vient majorer, de manière substantielle, les contributions relatives aux bénéficiaires commerciaux, le Conseil National ne peut que se réjouir de cette évolution positive en cette année difficile.

Evolution qui est liée, en grande part, à la bonne santé du secteur bancaire qui est l'un des piliers fondamentaux de notre économie. C'est pourquoi, je voudrais souligner la belle réactivité dont ce secteur a fait montre, dès les premiers jours du confinement imposé. Les banques, en effet, ont misé fortement sur le télétravail et ont su, habilement, le développer pour continuer à assurer leurs services à la clientèle. On pourra m'objecter que le report du travail du domicile au salarié est plus facile que dans le secteur tertiaire qu'ailleurs et que les banques les premières se sont fortement informatisées, elles étaient donc prêtes. Il s'agit là d'une évidence, c'est vrai.

N'oublions pas toutefois, que la manipulation des données bancaires exige sécurité et discrétion et que les contraintes liées au respect et au suivi des règles de conformité doivent demeurer confidentielles. C'est pourquoi, il faut féliciter les établissements de la place d'avoir su adapter leur quotidien au télétravail, avec rapidité et efficacité.

Dans le futur, la tentation, chez eux et ailleurs, va demeurer grande de poursuivre dans cette voie et d'ouvrir à des emplois exercés, aujourd'hui, en présentiel, ce type d'activité, qu'il s'agisse des établissements bancaires ou d'autres entités tertiaires. L'opportunité va peut-être même se présenter très prochainement.

Aussi, sans vouloir m'inviter par anticipation au débat qui pourra s'instaurer alors, je voudrais reprendre les arguments développés par ma collègue, tout à l'heure, Corinne BERTANI.

Je voudrais rappeler l'importance d'une présence physique des travailleurs en Principauté. On constate, en effet, à l'heure actuelle, combien l'absence d'actifs pénalisent les entités de proximité de tous ordres. C'est pourquoi, nous devons tous demeurer vigilants face aux conséquences économiques locales d'un télétravail si celui-ci devait être d'une ampleur qui ne serait pas maîtrisée.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BADIA.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* - Je peux dire un mot, s'il vous plaît ?

M. le Président.- Bien-sûr, Monsieur GAMERDINGER, nous vous écoutons.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je vous remercie.

Evidemment, Monsieur le Conseiller National, le point que vous soulevez est important pour le Gouvernement et notre attention a été appelée par des opérateurs économiques de la Principauté. Le Gouvernement doit mettre en balance d'un côté l'intérêt du télétravail, et vous l'avez rappelé, qui, très rapidement, a permis d'offrir une solution à portée de main, efficace pour plusieurs secteurs d'activité, solution qui a permis de maintenir l'emploi et le revenu des salariés. C'est extrêmement important. Le Gouvernement a mis en œuvre de manière extrêmement souple ce nouveau mode d'exercice professionnel qui bénéficie ou a bénéficié à 10 300 personnes. C'est dire l'ampleur de ce dispositif.

Avec le recul, il nous a été signalé certains inconvénients, tenant au fait que les salariés n'étant pas physiquement présents, évidemment, ils ne consomment plus en Principauté de Monaco. Cela s'est ressenti essentiellement dans le secteur de la petite restauration ou vente à emporter, le midi, sur le quartier de Fontvieille notamment. Cela s'est ressenti également dans des activités d'artisanat, salons de coiffure et dans le commerce de proximité, puisque les salariés n'étant pas présents, ils ne procédaient pas à leurs petites courses quotidiennes avant de repartir à leur domicile. Donc, c'est un point qui est à noter.

En revanche, vous l'avez dit vous-même, cette expérience globalement réussie du télétravail va certainement amener un nombre conséquent d'employeurs à opter pour un système plus pérenne quand la crise sera passée. Et le Gouvernement, de son côté, devra continuer à faire une pesée entre l'intérêt de ce télétravail, qui permet d'accompagner le retour à l'activité en Principauté de Monaco, de prendre en compte la difficulté à laquelle sont confrontés les employeurs qui doivent trouver de grandes surfaces. Le télétravail y répond de manière adaptée d'un côté, puis de l'autre côté, il y a la nécessité de garder un tissu économique vivant dans sa diversité et sa pluralité avec une présence des salariés.

Dernier élément, il est psychologique. Ce que nous ont indiqué les salariés concernés c'est que ne pas être du tout sur son lieu d'activité professionnelle est frustrant car il manque les contacts avec les collègues. Nombreux sont ceux qui ont appelé de leurs vœux une présence, une demi-journée ou une

journée par semaine. Pour les employeurs, c'est le même constat, à savoir que la relation dématérialisée ne permet pas de pérenniser un esprit d'équipe. Voir ses collaborateurs, ça a du sens. Globalement, ce que l'on ressent intuitivement, c'est que oui, le télétravail a sa place, mais il faut peser, mesurer, avec un temps à domicile et un temps dans l'entreprise et certainement pas 100% chez soi. Ce sont ces orientations qui, en relation avec les partenaires sociaux et les opérateurs économiques, vont guider la réflexion à venir du Gouvernement.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.-* Votre remarque concernait à la fois le télétravail mais qui n'était pas vraiment le sujet des bénéficiaires commerciaux, plus particulièrement les banques. Je voulais apporter quelques éléments complémentaires et saluer l'implication de tous les établissements aux côtés des pouvoirs publics et des entreprises depuis le mois de mars, puisque c'est dès la mi-mars que le premier fonds de garantie a été mis en place avec le concours de l'AMAF, de son Président et d'un certain nombre d'établissements. Au passage, cela nous a permis de démontrer que si Monaco est reconnu internationalement pour la qualité de ses services en matière de *private banking* et de gestion de fortune, eh bien, nous avons également des acteurs locaux à l'écoute de leurs clients professionnels et de leurs clients entreprise.

Le premier fonds de garantie, je vous le rappelle, avait traité plus de 300 dossiers, de mémoire, le fonds de garantie bis, qui se termine en ce moment, quelques derniers dossiers sont traités cette semaine, il y en a eu environ 35. C'est moins que pendant la première vague, peut-être parce que les besoins étaient d'une autre nature par rapport à l'urgence, notamment en matière de trésorerie au mois de mars. Les établissements bancaires sont des contributeurs significatifs à l'impôt sur les bénéfices (ISB). Grâce aux efforts de mon Département, nous avons pu faire en sorte qu'aujourd'hui, tous les établissements bancaires s'acquittent de l'impôt sur les bénéfices. Cela n'était pas le cas il y a quelques années, c'est le cas aujourd'hui.

Pour mitiger un peu ce commentaire positif, vous le savez comme moi, l'impôt sur les bénéfices est payé avec un décalage, donc il y a des acomptes qui sont payés au titre d'un exercice et puis un reliquat qui est versé. Nous avons en 2020, des chiffres revus à la hausse grâce à une année 2019 qui était plus favorable que l'année que nous vivons et donc nous pouvons anticiper très probablement une inscription

budgétaire au Budget Primitif 2021 pour l'impôt sur les bénéfiques, qui sera revue à la baisse.

Toutefois, l'année 2020 reste une très bonne année pour les établissements bancaires pour un certain nombre de raisons notamment celle que vous avez évoquée tout à l'heure, qui est leur capacité à maintenir leur service dans une période compliquée grâce au télétravail. Il devrait y avoir, au niveau de ces contributeurs-là, toujours un impact très bien venu et positif, y compris dans une année compliquée comme 2020, au titre de l'impôt sur les bénéfiques. Mais malheureusement, certaines sociétés, notamment des sociétés commerciales qui s'acquittent de l'ISB, ne sont pas dans ce cas de figure.

M. le Président.- Merci pour ces précisions.

Monsieur ROBINO attend la parole.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est toujours par rapport au télétravail.

C'est vrai que quand en 2016 on avait voté cette loi, l'idée n'était pas de déplacer une partie de la masse salariale en dehors de la Principauté, mais bien de permettre la croissance de cette masse salariale, d'augmenter le nombre de salariés en Principauté et ce, notamment pour assurer l'équilibre de nos régimes sociaux. Et puis, la COVID est passée par là, et les employeurs qui n'étaient pas forcément convaincus de l'intérêt du télétravail, ont dû s'y mettre. Aujourd'hui, ils sont convaincus de l'intérêt du télétravail et le dommage collatéral c'est que, en particulier pour les commerces de bouche, la quantité de personnes et de consommateurs s'en est vu d'autant diminuée.

Ce que vous signalez, Monsieur GAMERDINGER, par rapport à cet attachement à l'entreprise, de toute façon, la loi obligeait à ce qu'une partie du temps de travail soit effectuée dans l'entreprise, ne serait-ce que pour que les contrats ne soient pas requalifiés et qu'il s'agisse bien de contrats monégasques d'employés de sociétés monégasques.

J'ai une question supplémentaire concernant le télétravail.

Qu'en est-il des démarches éventuelles par exemple avec l'Italie ? Car jusqu'à présent, cette loi ne pouvait pas s'appliquer pour les salariés résidents en Italie.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* A la suite de démarches engagées par le Gouvernement Princier et de déplacements que j'ai effectués à Rome, le dossier a progressé et je suis en mesure de vous indiquer que le Gouvernement Princier a été rendu destinataire d'une réponse officielle du Gouvernement italien donnant son accord à la mise en œuvre du télétravail pour les salariés transalpins, d'une part. D'autre part, pour faciliter la progression de la réflexion, nous avons préparé un projet d'échange de lettres qui est globalement validé par nos interlocuteurs, à quelques remarques près, mais qui ne sont pas fondamentales. J'ai bon espoir que nous puissions progresser et finaliser la discussion et la négociation sur ce point, ouvrant ainsi à nos salariés italiens la possibilité de télétravailler, sachant que c'est une attente des élus locaux italiens, qui avaient réfléchi à un centre de télétravail en Italie, de manière à pouvoir fluidifier, faciliter l'exercice de ce mode professionnel pour les salariés résidents en Italie et travaillant en Principauté de Monaco.

M. le Président.- Le télétravail est un sujet sur lequel nous avons beaucoup réfléchi. C'est vrai qu'il a été indispensable pendant le confinement pour poursuivre l'activité. Il était indispensable, dans de nombreux métiers, d'utiliser le télétravail. Mais nous vivons une crise exceptionnelle dans le monde, probablement la crise du siècle. Je ne suis pas un écrivain de science-fiction, mais je ne pense pas que d'ici la fin de ce siècle, nous rencontrions souvent des périodes aussi difficiles pour l'économie mondiale et pour le monde en général que ce que nous sommes en train de vivre. Il est vrai que le passage brutal de 1 000 à 10 000 télétravailleurs n'est évidemment pas une situation normale.

Le Gouvernement a décidé que les mesures d'exception seraient terminées, Monsieur GAMERDINGER, à la fin de l'année, je crois. Vous nous aviez annoncé fin décembre.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Oui, pour ce qui concerne le télétravail, je vous confirme qu'en accord avec les Autorités françaises, avec lesquelles nous sommes en relation, le télétravail a été, dans sa version souple, prolongé jusqu'au 31 décembre de cette année. Parce qu'en dépit de ses effets contre-productifs ou non souhaitables, ce qui est apparu très nettement, c'est que, de surcroît, il protégeait la santé des salariés en

évitant qu'ils empruntent les transports en commun. C'est un mode efficace de poursuite d'exercice d'activité professionnelle.

M. le Président.- Tout à fait. On ne remet pas en cause le vote de cette loi. Sur le long terme, le télétravail est indispensable.

Je vous rappelle que si on veut équilibrer les régimes de retraite de la Principauté, on a prévu qu'il nous faut, Monsieur le Ministre, dans les études d'actuaire, 100 000 actifs salariés dans les prochaines décennies. Vous imaginez bien que, comme notre territoire n'est pas extensible physiquement, – je sais qu'on arrive à l'étendre par le numérique – même si une extension en mer nous fait gagner 6 hectares avec beaucoup de travaux et d'investissements, on ne pourra pas accueillir physiquement 100 000 travailleurs tous les jours en Principauté. A long terme, il est indispensable. Mais, on a tous été surpris par ce bouleversement beaucoup trop radical. On a multiplié par 10 les télétravailleurs en quelques jours, en quelques semaines tout au plus.

Il faudra revenir, avec la fin de cette crise, à une situation plus normale. La loi sera donc telle qu'elle est prévue, appliquée à partir de janvier, avec une présence physique obligatoire dans les bureaux de la Principauté, au minimum deux jours par semaine.

Le vrai enjeu, c'est de faire en sorte que l'augmentation du nombre de télétravailleurs ne soit pas supérieure chaque année à l'augmentation du nombre de salariés. On y arrivait, on était même en dessous, Monsieur GAMERDINGER. Le télétravail augmentait moins vite que le nombre de salariés depuis qu'on a voté la loi, en 2012. Vous savez qu'on a une croissance moyenne de 2 à 3%, sur les dernières décennies, de salariés chaque année.

Ce qu'il faudra, c'est reprendre un rythme de croissance du télétravail qui soit à peu près conforme à l'augmentation du nombre de salariés. Ce qui veut dire que physiquement, on aura toujours le même nombre de personnes pour nos commerces, et nos restaurants en particulier qui ont besoin, à la pause déjeuner, de la clientèle des salariés pendulaires. Mais, cela permettra aussi de nous développer et d'accroître notre économie sur un territoire contraint d'un peu plus de 2 km². Sans le télétravail, on ne pourrait pas y arriver car il y a beaucoup d'avantages sur les transports, la pollution, la qualité de vie aussi, et il est apprécié par beaucoup de salariés de pouvoir gagner du temps pour leur vie personnelle, familiale.

Donc, je crois qu'il faut bien se garder de jeter le bébé avec l'eau du bain. On entend l'AIHM, les restaurateurs en particulier et les commerçants. L'UCAM nous a alerté sur le fait, que cela a posé un grand problème de passer de 1 000 à 10 000 télétravailleurs en quelques jours. A la fin de cette période de crise, il faudra revenir à une situation plus normale de présence physique des salariés sur le territoire.

Monsieur le Doyen.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, le télétravail a brutalement explosé alors qu'il avait, dans beaucoup de secteurs, une avance très lente, entre 8% et 12%. Soudain, on est passé à 40%. L'économie s'en est trouvée bouleversée. On l'a vu pour les commerces de bouche, mais plus largement pour les entreprises, car elles ne sont pas non plus préparées à avoir des salariés totalement à l'extérieur.

Le minimum de deux jours par semaine est tout à fait réglementaire, mais aussi totalement souhaitable pour la vie des sociétés. C'est vraiment un point important. Vous savez que j'ai quand même lancé le télétravail en 1980 en revenant des États-Unis. Je suis très content que, maintenant, il prenne beaucoup de place, même si parfois c'est un peu trop.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

S'il n'y a plus d'interventions, je mets aux voix le chapitre 3.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Nous arrivons aux Dépenses Ordinaires. Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire Général pour la lecture de la Section 1 – Dépenses de Souveraineté.

M. le Secrétaire Général.-

SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE		
CH.1 - S.A.S. PRINCE SOUVERAIN		
101.001 : ET FAMILLE PRINCIERE	- 5 200 000	8 000 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 - S.A.S. PRINCE SOUVERAIN	- 5 200 000	8 000 000

M. le Président.- Suite aux demandes de mes voisins du Gouvernement, je vous propose qu'on continue environ une dizaine de minutes pour qu'on puisse terminer autour de minuit.

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 1, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE		
103.010 : FRAIS DE PERSONNEL		1 880 000
103.020 : FRAIS ÉtudeS & FORMATION		2 500 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 - CABINET DE S.A.S. LE PRINCE	- 250 000	6 870 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 - PALAIS DE SAS LE PRINCE	
107.010 : FRAIS DE PERSONNEL	5 230 000
107.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	20 767 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 - PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE	25 997 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES		
CH.1 - CONSEIL NATIONAL		
201.010 : FRAIS DE PERSONNEL		2 403 000
201.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 170 000	3 064 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 - CONSEIL NATIONAL	- 170 000	5 467 500

M. le Président.- Nous contribuons modestement à l'effort qui est demandé pour tous les services de l'État, en diminuant nos frais de fonctionnement d'environ 5%.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 - CONSEIL D'État		
203.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 20 000	36 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 - CONSEIL D'État	- 20 000	36 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES		
204.010 : FRAIS DE PERSONNEL		99 000
204.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 24 000	191 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES	- 24 000	290 800

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES		
205.010 : FRAIS DE PERSONNEL		610 000
205.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 49 000	127 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 - COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES	- 49 000	737 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 - COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES		
206.010 : FRAIS DE PERSONNEL		550 000
206.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 107 000	800 300
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 - COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES	- 107 000	1 350 300

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 - HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MEDIATION		
207.010 : FRAIS DE PERSONNEL		340 000
207.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	- 32 000	102 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 - HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MEDIATION	- 32 000	442 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Vous avez pu voir que l'ensemble des Institutions, autour de Notre Prince Souverain, de Son Palais, et tous les Corps Constitués ont fait un effort raisonnable pour diminuer leurs frais de fonctionnement. Je crois qu'il faut en remercier toutes les Institutions de la Principauté.

Il est 23 heures 52, je ne vais pas vous inviter maintenant à vous reporter à la Section 7 consacrée aux Dépenses d'Équipement et d'Investissements car cela serait bien trop long.

Je vous propose de lever la séance. On se retrouve tous jeudi à 17 heures. Nous reprendrons donc à la Section 7, page 53 du fascicule, consacrée aux Dépenses d'Équipement et d'Investissements.

Merci à toutes et à tous. Bonne fin de soirée.

La séance est levée.

(La séance est levée à 23 heures 52).



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

